

Diplôme de conservateur de bibliothèque

## **Les bibliothèques en milieu rural : desserte et valorisation culturelle du territoire**

**Ludovic Fillols**

Sous la direction de William Jouve  
Directeur de la Culture – Commune de Bayonne  
Président de l'Association des Conservateurs Territoriaux des Bibliothèques  
(ACTB)



## **Remerciements**

*En tout premier lieu, je voudrais remercier William Jouve, qui a accepté, avec beaucoup d'enthousiasme, de s'aventurer avec moi dans les méandres des bibliothèques rurales. Ses idées, sa rigueur et sa grande disponibilité m'ont permis de garder le cap tout au long de ce travail et de rester motivé.*

*Ma reconnaissance s'adresse également à toutes les personnes qui ont pris le temps de partager avec moi leurs connaissances et leur expérience du terrain tout autant que les conclusions d'ordre plus théorique qu'elles ont pu tirer de leur travail. Leurs noms émaillent ce mémoire et toutes ont largement participé à nourrir ma réflexion et permis la rédaction de ce travail.*

*Enfin, je remercie tous mes camarades de la promotion Tove Jansson, qui ont partagé avec moi leurs conseils méthodologiques, leurs idées et leurs difficultés. Nos discussions, nos encouragements collectifs m'ont permis de rester à flot à travers l'interminable, et beaucoup trop urbain, hiver lyonnais.*

## **Résumé :**

*Malgré l'exode rural, plus tardif en France qu'ailleurs en Europe, la ruralité est demeurée un enjeu majeur de l'aménagement du territoire en France. Dès la création du Ministère de la Culture, les bibliothèques ont joué un grand rôle dans la desserte de ces territoires. Cependant, dans un contexte d'affaiblissement des services publics et de décentralisation inachevée, les bibliothèques rurales se réinventent pour mieux desservir leurs usagers, dans une volonté d'allier proximité et complétude des services. Après avoir étudié le rôle que sont aujourd'hui appelées à jouer les bibliothèques dans la revitalisation des milieux ruraux, nous nous penchons sur la tension entre proximité et déploiement d'une ingénierie territoriale supra-communale. Nous montrons enfin comment favoriser l'appropriation des bibliothèques par les populations rurales.*

## **Descripteurs :**

*Bibliothèques publiques -- France*

*Bibliothèques -- Ruralité -- Aménagement du territoire*

*Démocratisation de la culture -- Ruralité*

## **Abstract :**

*Despite rural depopulation, which occurred later in France than elsewhere in Europe, rurality has remained a major issue in territorial planning in France. Since the creation of the Ministry of Culture, libraries have played a significant role in serving these areas. However, in a context of weakening public services and incomplete decentralization, rural libraries are reinventing themselves to better serve their users, striving to combine proximity with comprehensive services. After examining the role libraries are now expected to play in the revitalization of rural areas, we focus on the tension between local accessibility and the deployment of supra-municipal territorial planning. Finally, we explore ways to encourage rural populations to be part of activities from their libraries.*

## **Keywords :**

*Public libraries -- France*

*Libraries -- Rurality -- Regional planning*

*Democratization of culture -- Rurality*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.





# Sommaire

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>                                                                                                       | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                  | <b>11</b> |
| <b>MÉTHODOLOGIE .....</b>                                                                                                                 | <b>15</b> |
| <b>LES BIBLIOTHÈQUES, ACTRICES DE LA REVITALISATION DES MILIEUX RURAUX.....</b>                                                           | <b>17</b> |
| <b>Comment la ruralité s’est constituée en objet des politiques publiques ? .....</b>                                                     | <b>17</b> |
| <i>La ruralité : une priorité dans l’aménagement du territoire entre perte de vitesse économique et redynamisation balbutiante .....</i>  | <i>17</i> |
| <i>Des situations diverses qui appellent des politiques publiques « sur mesure » .....</i>                                                | <i>22</i> |
| <b>Les bibliothèques au cœur de la politique culturelle en milieu rural..</b>                                                             | <b>27</b> |
| <i>Les droits culturels pour repenser le rôle des bibliothèques rurales ....</i>                                                          | <i>27</i> |
| <i>Les bibliothèques rurales au service de la diversité culturelle et de la sociabilité .....</i>                                         | <i>33</i> |
| <b>L’ÉCHELLE DES BIBLIOTHÈQUES RURALES : ENTRE ÉTABLISSEMENTS RAYONNANTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ À RÉINVENTER.....</b>                | <b>37</b> |
| <b>Un réseau rural construit autour d’équipements mêlant ingénierie et centralisation des services.....</b>                               | <b>37</b> |
| <i>Les Bibliothèques départementales, pilotes de la lecture publique en milieu rural.....</i>                                             | <i>37</i> |
| <i>Une montée en puissance des intercommunalités .....</i>                                                                                | <i>42</i> |
| <b>Les petites bibliothèques rurales en crise mais porteuses d’une offre d’hyperproximité propice à la participation des publics.....</b> | <b>48</b> |
| <i>Les petites bibliothèques : un modèle en crise ? .....</i>                                                                             | <i>48</i> |
| <i>La mise en réseau en soutien des bibliothèques de proximité .....</i>                                                                  | <i>53</i> |
| <b>FAVORISER L’APPROPRIATION DES BIBLIOTHÈQUES PAR LES POPULATIONS RURALES.....</b>                                                       | <b>57</b> |
| <b>S’associer avec tous les acteurs du territoire pour élargir les publics de la médiathèque .....</b>                                    | <b>57</b> |
| <i>Un maillage territorial fondé sur l’intégration dans un réseau d’acteurs institutionnels .....</i>                                     | <i>57</i> |
| <i>Une inscription au sein du réseau associatif du territoire .....</i>                                                                   | <i>62</i> |
| <b>Des bibliothèques rurales en interaction directe avec leurs usagers...</b>                                                             | <b>67</b> |
| <i>Des bibliothèques rurales construites à l’image de leurs territoires ....</i>                                                          | <i>67</i> |
| <i>Les usagers et leur culture, au cœur de l’action de la bibliothèque .....</i>                                                          | <i>71</i> |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                                   | <b>76</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                                                                 | <b>79</b> |

|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| <i>Études sur la ruralité</i> .....               | 79        |
| <i>Culture et ruralité</i> .....                  | 80        |
| <i>Études sur les bibliothèques</i> .....         | 81        |
| <i>Études sur les bibliothèques rurales</i> ..... | 82        |
| <i>Étude sur les droits culturels</i> .....       | 83        |
| <i>Documentation des bibliothèques</i> .....      | 83        |
| <i>Généralités</i> .....                          | 84        |
| <b>ANNEXES</b> .....                              | <b>85</b> |
| <b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....                   | <b>90</b> |



## *Sigles et abréviations*

ABD : Association des Bibliothécaires Départementaux  
AMRF : Association des Maires ruraux de France  
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion Territoriale  
DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale  
BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt  
BD : Bibliothèque Départementale  
BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt  
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile  
CAF : Caisses d'Allocations Familiales  
CNL : Centre National du Livre  
CTL : Contrat Territoire Lecture  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
DGD : Dotation Générale de Décentralisation  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes  
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional  
Loi NOTRe : Loi portant sur la nouvelle organisation de la République du 7 août 2015  
PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social  
PCT : Projet Culturel de Territoire  
PMI : Protection Maternelle Infantile  
PNR : Parc Naturel Régional  
PCT : Projet Culturel de Territoire  
RPE : Relais Petite Enfance  
UE : Union Européenne



# INTRODUCTION

---

Dans son éditorial au dossier de presse concluant les consultations du Printemps de la Ruralité, Rachida Dati, la Ministre de la Culture, écrit : « N'oublions pas que [les territoires ruraux] comprennent 57% des lieux culturels, dont 72% des bibliothèques et 55% des monuments historiques. L'effervescence culturelle qu'ils connaissent souvent est un terreau de cohésion et de fierté : c'est elle qui permet de dire qu'il n'y a aucun désert culturel en France. C'est elle qui permet de dire aussi que la culture est un service public, dans la ruralité plus encore qu'ailleurs : elle y crée du lien social, contribue à revitaliser nos campagnes. »<sup>1</sup>

Poser la question de la politique culturelle dans les milieux ruraux revient à souligner plusieurs points nodaux de cette politique, parmi lesquels celui de l'aménagement du territoire et de la continuité du service public (à travers les notions de « désert culturel » et de « service public de la culture ») mais aussi celui de la valorisation des territoires ruraux. La nécessité de « revitaliser » les campagnes est un enjeu politique, au moins depuis la création des zones de revitalisation rurales en 1995<sup>2</sup>, mais peut-être depuis que l'exode rural a connu son apogée, entre la Seconde Guerre mondiale et la fin des « Trente Glorieuses ». L'État aurait pour rôle d'assurer aux milieux ruraux la desserte qui leur éviterait une forme de dépérissement dû à leur déclin démographique.

La ruralité est ce « qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne »<sup>3</sup>. Elle est associée à l'imaginaire d'une France paysanne, « majoritaire, de l'âge des cavernes au début du XXe siècle » supplantée par la France urbaine dont elle reste le « fournisseur de produits alimentaires »<sup>4</sup> qu'il faut protéger de la mondialisation, en témoigne les débats actuels sur le traité de libre-échange entre l'Europe et les pays du Mercosur où la question de la préservation du modèle agricole français face l'ouverture de nouveaux marchés a provoqué une unanimité nationale autour de la protection de ce modèle<sup>5</sup>.

La ruralité constitue un sujet éminemment politique, ce qu'ont souligné plusieurs interlocuteurs au cours du travail d'enquête mené en préalable à la rédaction de ce mémoire. Le principal point de tension politique est celui de la centralisation étatique et d'un certain découplage entre les organes de décision politique et les milieux ruraux. Cela semble recouper les discours sur la nécessité d'offrir une meilleure desserte des services publics et sur la fierté d'habitants de territoires qui pourraient se sentir négligés.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Printemps de la ruralité : résultats de la concertation et annonce du Plan culture et ruralité*. 2024, p.5.

<sup>2</sup> Zones de revitalisation rurale (ZRR) et zones France ruralités revitalisation (FRR) : exonérations fiscales [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31139>.

<sup>3</sup> RURALITÉ : Définition de RURALITÉ [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/ruralite%C3%A9>.

<sup>4</sup> BERTRAND, Georges, DUBY, Georges et WALLON, Armand. *La formation des campagnes françaises : des origines au XIVe siècle*. Paris : Éd. du Seuil, 1987. 944.01.

<sup>5</sup> REPORTERRE. Accord UE-Mercosur : 5 points pour comprendre la colère des agriculteurs. Dans : *Reporterre, le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre* [en ligne]. 15 novembre 2024. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Accord-UE-Mercosur-5-points-pour-comprendre-la-colere-des-agriculteurs>.

Du point de vue culturel, la traduction de cette puissance politique négligeant les milieux ruraux pourrait être une critique d'une politique culturelle malrucienne ayant trop peu pris en compte les spécificités des milieux ruraux tout en développant une offre culturelle conçue dans et pour les grands centres urbains.

Néanmoins, la politique culturelle a, dès ses débuts, et même avant la création du Ministère de la Culture, reposé sur des équipements visant la desserte de tous les territoires. Dans ce domaine, les bibliothèques ont joué un rôle pionnier. La création des Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) en 1945 a permis la création d'établissements desservant les communes de moins de 15 000 habitants, en premier lieu grâce aux bibliobus qui sillonnaient le territoire pour assurer l'accès de tous au livre et à la lecture.

Avec la décentralisation, ces bibliothèques centrales sont devenues départementales et se sont généralisées sur le territoire français, en même temps qu'était créé le Concours particulier aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) permettant une croissance forte du nombre de bibliothèques municipales.

C'est ainsi qu'aujourd'hui les bibliothèques sont considérées comme les premiers équipements publics de proximité. Gérées par les communes, elles sont aussi le reflet de cet échelon historiquement structurant du territoire français. C'est peut-être cela qui fait écrire à la Ministre qu'il n'y a « pas de désert culturel » en France.

Cette politique pro-active en faveur du déploiement des bibliothèques sur le territoire français a cependant largement évolué depuis l'époque des bibliobus. Après la création des BCP et de la DGD, la mise en place des intercommunalités a marqué un nouveau temps de l'évolution de la politique de lecture publique. En encourageant la prise de compétences des nouvelles intercommunalités, l'État a transformé dans le même temps le rôle des BCP devenues Bibliothèques Départementales (BD). Aujourd'hui, la desserte des milieux ruraux tend donc à se construire en réseaux intercommunaux autour d'une ou plusieurs médiathèques têtes de réseaux alors que les BD voient se développer leur rôle d'ingénierie et de soutien logistique aux bibliothèques.

La culture en milieu rural s'est donc largement décentralisée. La subsidiarité est organisée de manière à offrir une grande liberté aux territoires. Certains problèmes demeurent ou apparaissent pourtant qui mettent au jour la fragilité des bibliothèques rurales. Du fait de leur manque de moyens professionnels et de l'amenuisement du bénévolat, qui reste un pilier de leur fonctionnement, elles peinent à s'adapter aux nouveaux standards de qualité des bibliothèques, repérés et promus par le rapport Orsenna<sup>6</sup> de 2018, principalement en termes de variété des services et d'amplitude des horaires d'ouverture. Pour cette raison, certains territoires, malgré la présence de nombreux établissements, demeurent en fort déficit d'une offre culturelle, nuançant l'affirmation selon laquelle il n'existe pas de déserts culturels.

Toutefois, il semble juste d'affirmer le pouvoir de la culture en milieu rural, et au premier chef des bibliothèques. Dans de nombreux territoires ruraux, elles sont les lieux de la socialisation, de la valorisation des pratiques culturelles et de l'affirmation d'individus et de communautés ouvertes.

---

<sup>6</sup> ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. 2018.

Dans cette optique, l'apparition progressive de la notion de droits culturels<sup>7</sup> permet de penser le développement présent et à venir de la lecture publique en milieu rural. Si l'usage de cette notion ne s'est pas encore démocratisé, nous avons pu constater, au cours de nos enquêtes que, sans théoriser leur application, de nombreuses bibliothèques adoptaient des logiques de fonctionnement qui répondaient à cette exigence.

De fait, les territoires ruraux représentent un terrain favorable à la mise en place d'une logique de droits culturels. La présence d'un patrimoine naturel et culturel, l'importance des cultures populaires et des pratiques amateurs sont des ressources à mettre à profit pour faire émerger une vie culturelle riche portée par les usagers des bibliothèques. Les défis eux-mêmes, comme la reconstitution de nouvelles sociabilités et la desserte de larges territoires peu denses sont porteurs de manières neuves de travailler l'espace en misant sur la coopération réticulaire. Inscrite largement dans le mouvement des bibliothèques-tiers-lieux, la ruralité peut se poser en avant-garde de la promotion d'une culture faite par et pour les citoyens, usagers appelés à participer à la construction de leurs bibliothèques.

Poser la question des bibliothèques rurales revient à s'interroger sur le réseau d'acteurs qui participent à leur émergence et à leur fonctionnement, d'un point de vue vertical, à travers l'appareil de subsidiarité administrative qui sollicitent aussi bien les administrations centrales et déconcentrées que les collectivités territoriales ; mais aussi et surtout d'un point de vue horizontal, en observant la coopération des institutions publiques et associatives. Au cœur de ce dispositif se trouve l'habitant des milieux ruraux et la façon de lui donner un accès équitable aux pratiques culturelles.

Dès lors, comment valoriser les singularités d'une ruralité éloignée des grands centres de la production de la culture ? Quelle échelle est la meilleure pour assurer un accès à une offre mêlant proximité et services de qualité ? Comment les droits culturels permettent d'appréhender le rôle des usagers dans les bibliothèques rurales ?

Dans un premier temps, nous reviendrons sur le rôle que sont aujourd'hui appelées à jouer les bibliothèques dans la revitalisation des milieux ruraux. En revenant sur la place de la ruralité dans les politiques d'aménagement du territoire français, nous analyserons le rôle de la culture dans ces politiques et la façon dont les bibliothèques se sont déployées sur tout le territoire, au carrefour des impulsions politiques et des initiatives populaires.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur la tension entre proximité et déploiement d'une ingénierie territoriale supra-communale. Nous étudierons d'un point de vue opérationnel le maillage territorial par les équipements de lecture publique, en mettant en lumière la structure de subsidiarité de la desserte du territoire par les bibliothèques. Nous tenterons de dessiner la complémentarité entre équipements structurants et petites bibliothèques.

Dans un troisième temps, nous verrons comment favoriser l'appropriation des bibliothèques par les populations rurales. Par-delà les questions d'ingénierie, nous chercherons à définir le rôle des bibliothèques dans l'animation du territoire et de

---

<sup>7</sup> Fondés sur l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et renforcés par le Pacte de 1966, les droits culturels ont été rassemblés dans la Déclaration de Fribourg de 2007. Ils favorisent l'accès, la diversité et la cohésion sociale. Ils s'opposent à une vision strictement patrimoniale de la culture en intégrant les expressions locales et marginalisées.

tracer un horizon pour faire des bibliothèques une caisse de résonance de la vie culturelle des territoires ruraux.

## MÉTHODOLOGIE

---

Notre travail s'est appuyé sur une série d'entretiens menés auprès de divers acteurs de l'écosystème de la lecture publique. Nous nous sommes en premier lieu tournés vers les bibliothèques communales et intercommunales, en particulier celles dont la revue des articles sur le sujet nous avaient permis d'entrevoir le rôle pionnier en termes de réinvention de la lecture publique en milieu rural. Nous avons interrogé la médiathèque de Briançon et le réseau intercommunal de Loire-Forez, situés dans des zones montagneuses, la médiathèque de Lezoux, dans un bourg rural dans une relation de proximité avec la métropole de Clermont-Ferrand, ou des bibliothèques d'une taille plus modeste mais dont la dimension participative est notable, comme celles de Châteaugiron et de Landujan en Ile-et-Vilaine.

Néanmoins, nous avons aussi voulu entendre quelques Bibliothèques départementales, puisque leur action est déterminante, à la fois pour le maillage territorial et la mise en place d'une offre de services de qualité dans toutes les bibliothèques qu'elles accompagnent. Nous nous sommes tournés vers des bibliothèques de départements à forte composante rurales, comme la Creuse et la Mayenne, ou de départements mêlant territoires très urbains et très ruraux comme les Alpes-Maritimes.

Au gré de nos échanges, d'autres acteurs sont apparus avoir un rôle déterminant dans la définition de l'offre de lecture publique dans cette partie du territoire : structures d'assistance à maîtrise d'usage ou formateur sur la question des droits culturels. Cela nous a permis d'interroger des structures comme la Vingt-septième Région et l'Observatoire des Politiques culturelles.

En parallèle, un stage effectué à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes et l'accompagnement d'un directeur de recherche ayant lui-même travaillé comme conseiller livre et lecture ont élargi notre point de vue pour mieux entrevoir le rôle de l'État, à travers son administration déconcentrée, dans la construction d'un réseau d'acteurs institutionnels à même d'assurer l'équité territoriale.

L'actualité de la recherche et du travail politique a, par ailleurs, été un socle pour notre travail. D'une part, la recherche bibliothéconomique a posé ces dernières années la question de la bibliothèque rurale, d'abord à travers l'ouvrage collectif : *Concevoir une bibliothèque rurale*<sup>8</sup>, cet ouvrage a largement défriché le sujet et nous a invité à mieux le cerner pour nous concentrer sur celui de la résolution de la tension entre forte proximité et micro-centralisation des services. De la même manière, l'inscription de la ruralité à l'agenda de la politique du Ministère de la Culture, du fait du Printemps de la ruralité, nous a conduit à nous pencher plus précisément sur la question des droits culturels pour étudier ce nouveau fait de la politique culturelle qui vise à donner une autonomie aux habitants des milieux ruraux, d'autant plus nécessaire pour eux qu'ils sont éloignés des centres de décision et des grands équipements.

---

<sup>8</sup> JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : ABF, 2018.





# LES BIBLIOTHÈQUES, ACTRICES DE LA REVITALISATION DES MILIEUX RURAUX

---

## COMMENT LA RURALITÉ S'EST CONSTITUÉE EN OBJET DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Pour comprendre le rôle des bibliothèques rurales, nous définirons ce qu'est la ruralité et la place qu'elle prend dans l'imaginaire français, afin de comprendre la logique qui préside aux politiques d'aménagement des territoires ruraux, dont fait partie l'action de maillage territorial culturel par la construction d'équipements de lecture publique.

### **La ruralité : une priorité dans l'aménagement du territoire entre perte de vitesse économique et redynamisation balbutiante**

#### *Une place forte dans l'imaginaire*

« La terre de France, écrit Jules Michelet dans *Le Peuple*, appartient à quinze ou vingt millions de paysans qui la cultivent ». Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la nation française se définit par son caractère largement paysan et un exode rural qui a lieu plus tard que dans les autres nations industrielles, à commencer par l'Angleterre et l'Allemagne<sup>9</sup>.

Il est notable que la population paysanne a atteint son apogée à une date très tardive de l'histoire de France. Un certain consensus des historiens existe pour affirmer que « dans les années 1860-1870, le secteur agricole de l'économie française employait la plus grande partie de la population »<sup>10</sup> au point que, comme l'affirme Georges Duby dans l'ouverture du troisième volume d'*Histoire de la France rurale* : « l'accroissement des densités rurales se poursuit jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, où des signes caractéristiques de surpeuplement se manifestent. »<sup>11</sup> L'exode rural correspond donc, plus qu'à une « malédiction divine » à une « ponction salutaire »<sup>12</sup> dans des territoires marquées par le trop-plein plutôt qu'en perte de vitesse.

Les territoires ruraux, alors très denses et reposant sur l'activité nourricière de l'agriculture, connaissent alors un apogée sur plusieurs plans, bien décrit dans ce même livre :

La période 1852-1880 forme comme un apogée de la civilisation rurale. L'essor urbain multiplie les masses de consommateurs non producteurs de vivres. [...] Les paysans sortent en tout cas de leur isolement, abandonnent leurs toits de chaume et se nourrissent mieux ; ils commencent à savoir lire,

---

<sup>9</sup> HÉRAULT, Bruno. La population paysanne : repères historiques. *Les publications du service de la statistique et de la prospective - Centre d'Études et de la Prospective*. 2016, n° 11, p. 12.

<sup>10</sup> Ibid. p.12.

<sup>11</sup> AGULHON, Maurice, DÉSSERT, Gabriel, SPECKLIN, Robert, et al. *Histoire de la France rurale : de 1789 à 1914*. Paris : Éd. du Seuil, 1992. p.9.

<sup>12</sup> Ibid. p.9

achètent leurs domaines aux grands propriétaires forains qui investissent ailleurs, et finalement consolident la République par leur vote de 1871. Période exceptionnelle, où les folklores régionaux, de même que les paysages agraires, atteignent leur plein épanouissement, sans que les processus uniformisateurs de l'urbanisation aient encore trop fait sentir leurs effets<sup>13</sup>.

Cet « apogée » semble montrer que l'entrée dans la modernité est source d'enrichissement et de progrès pour la France paysanne qui acquiert un rôle économique fort à mesure qu'elle peut vendre le produit de son travail. Elle obtient aussi un rôle politique, ce que dénote la référence au rôle du vote paysan dans l'installation du modèle républicain. Cette importance politique de la paysannerie, s'ancrera dans notre imaginaire politique jusqu'aujourd'hui.

Mais cet extrait, en invoquant les « folklores régionaux », laisse aussi entendre que les pratiques culturelles, au sens large, de la ruralité, sont historicisables. Dans un autre volume de cette *Histoire de la France rurale*, les auteurs notent dans un long « Avant-propos » que « les costumes régionaux datent au plus tôt du XVIIIe siècle »<sup>14</sup>. Ce « folklore », que l'on pourrait, avec les mots aujourd'hui, considérer comme l'ébauche d'un patrimoine immatériel est la trace d'une culture vivante, en perpétuelle réinvention du fait des usages de ceux qui la construisent.

Néanmoins, cet apogée est la source d'une « euphorie trompeuse »<sup>15</sup> puisque s'ouvre ensuite une période d'accélération de l'exode rural et de chute durable des prix de l'alimentaire du fait de l'apparition de la concurrence étrangère. Cette accélération de l'exode s'accompagne pourtant de la constitution d'une histoire rurale, portée par les travaux de Marc Bloch (avec la parution en 1931 des *Caractères originaux de l'histoire rurale française*) et un dialogue avec la géographie (dans la lignée des travaux de Paul Vidal de La Blache et avec la publication en 1934 de *l'Essai sur la formation du paysage rural français* de Roger Dion).

Ce dialogue, qui permet de combiner « science de l'homme dans le temps »<sup>16</sup> et dans l'espace permet de lier très tôt l'histoire de la ruralité à une dimension sensible face à « l'effacement brutal des traits distinctifs, humains et paysagers, de l'ancienne civilisation agraire »<sup>17</sup>. La ruralité semble s'opposer, par le caractère historique de ses paysages à une forme d'uniformisation portée par la modernité urbaine. La tâche de l'historien-géographe de la ruralité est de mettre au jour la variété de la ruralité face à cette uniformisation.

C'est là que le caractère politique de la notion de ruralité se fait jour. Le travail de Georges Duby et d'Armand Wallon est d'ailleurs ambivalent à cet égard. Ils ne se défont pas d'une rhétorique aux accents marxistes, évoquant le fait que « le développement du capitalisme achève d'éliminer les industries rurales et soumet

<sup>13</sup> Ibid. p.10

<sup>14</sup> BERTRAND, Georges, DUBY, Georges et WALLON, Armand. *La formation des campagnes françaises : des origines au XIVe siècle*. Paris : Éd. du Seuil, 1987.p.10

<sup>15</sup> Ibid. p.10

<sup>16</sup> BLOCH, Marc, BLOCH, Étienne et LE GOFF, Jacques. *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*. Paris : A. Colin, 1997. p.52.

<sup>17</sup> CORNU, Pierre. La géographie rurale française en perspective historique. Dans : *Géoconfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-geographie-rurale>.

[...] le genre de vie des agriculteurs, à la loi du marché et de la marchandise. »<sup>18</sup>. Pour autant, ils critiquent l'opposition ville/campagne, « vision manichéenne » au « caractère politique patent » qui fait des uns le « tombeau de la race » et de l'autre celles qui préservent « la nation de l'anéantissement » par leurs « populations prolifiques et vertueuses »<sup>19</sup>. Qu'elle soit le lieu d'un combat progressiste ou l'étendard d'idées conservatrices, la ruralité devient un point nodal de l'imaginaire politique français.

### *Un déclin vu comme irrémédiable*

Après 1945, la ruralité semble cependant condamnée dans les imaginaires, notamment artistiques, du fait « de l'instrumentalisation de la terre par la propagande vichyssoise »<sup>20</sup>. Philippe Pétain ayant évoqué, dès son premier discours en tant que chef d'État « la terre qui ne ment pas », discrédité pour longtemps l'imaginaire rural alors même que l'opération de modernisation agricole, menée dans le sillage du Plan Marshall puis dans le cadre du développement de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, transforme en profondeur le monde paysan.

Une forte hausse de la productivité agricole apparaît alors comme le corollaire de la diminution drastique de l'emploi agricole dans l'économie française qui passe en vingt ans de 25 à 15%<sup>21</sup>. Les discours géographiques se concentrent alors sur le déclin de la France des campagnes, comme le montre le sous-titre du dernier volume de l'*Histoire de la France rurale* : « La fin de la France paysanne » ou la parution en 1967 du livre de Henri Mendras *La Fin des paysans*<sup>22</sup>. La singularité paysanne de la France semble alors en train de s'éteindre pour laisser place à une urbanisation qui uniformise le territoire et fait disparaître, de manière accélérée, la multiplicité des paysages français. Le contraste est fort entre une ruralité qui incarne dans l'imaginaire une éternité de la nature et une urbanisation symbolisée par la rationalisation et la mise en conformité de l'espace avec les impératifs de l'économie industrielle.

Cette transformation des espaces ruraux se déroule alors que l'aménagement du territoire se développe en France. La création de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en 1963 est considérée aujourd'hui comme un jalon primordial de la politique de planification urbaine portée par la présidence de Charles de Gaulle.

Le contexte est alors celui de la critique de la centralisation parisienne, dont les origines apparaissent très anciennes, à la faveur de la publication du livre de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*. Celui-ci décrit, sur un ton presque pamphlétaire, une France dévorée par sa capitale et dont toutes les ressources sont

<sup>18</sup> GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel, TAVERNIER, Yves, et al. *Histoire de la France rurale: depuis 1914*. Paris : Éd. du Seuil, 1992. p.17.

<sup>19</sup> Ibid p.10

<sup>20</sup> LAURICHESSE, Jean-Yves. Le monde rural au passé et au présent. *Revue critique de fiction française contemporaine* [en ligne]. Ghent University, Décembre 2019, n° 19. [Consulté le 3 février 2025].

<sup>21</sup> MOLINIER, Jean. L'évolution de la population agricole du XVIIIe siècle à nos jours. *Economie et Statistique* [en ligne]. 1977, Vol. 91, n° 1, p. 79-84.

<sup>22</sup> MENDRAS, Henri. *La fin des paysans suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Le Paradou : Actes Sud, 1992.

accaparées au profit de celle-ci. Selon lui, les origines de ce phénomène seraient très anciennes et remonteraient à la construction de la Monarchie absolue par Louis XIV, prolongées par le jacobinisme révolutionnaire puis républicain.

La DATAR joue ainsi un rôle de rééquilibrage des territoires en se faisant précurseur de la décentralisation et porteuse de la promotion de « métropoles d'équilibre »<sup>23</sup> pour urbaniser le territoire autour de multiples pôles d'emploi et de développement urbain.

Le rural en tant que catégorie tend alors à s'effacer au profit d'une urbanité dont on ne mesure plus que les degrés d'intensité. Le Zonage en Aires Urbaines, créé par l'INSEE en 1996 est le sujet de débats sur l'effacement du rural qu'il implique dans les politiques publiques. Cette typologie des territoires français fait ressortir une ruralité réduite à une très maigre part de la population puisqu'elle ne concernerait que « 20% de communes dites isolées, soit seulement 4% de la France métropolitaine »<sup>24</sup>. La ruralité ne serait donc devenue qu'une marge du territoire français.

### *Une nouvelle ruralité maintenue dans la dépendance des villes*

Plus que d'une disparition de la ruralité, ce zonage témoigne de la porosité nouvelle entre ville et campagne et de la difficile détermination de la différence entre ces deux catégories. Villes et campagnes sont prises dans le mouvement de la mondialisation et se transforment mutuellement à travers des échanges de population dans les deux sens. De plus, l'espace rural voit sa sociologie changer en profondeur à la faveur de l'amenuisement de la population agricole.

Cette nouvelle sociologie est examinée de longue date et fait son retour à travers les mêmes paradigmes que ceux qui ont construit l'opposition ville/campagne dès la fin du XIXe siècle. La ruralité est alors valorisée comme espace naturel, préservée des méfaits de l'urbanisation et attire diverses populations.

La première manifestation de ce retour vers les espaces ruraux prend une forme que Duby et Wallon qualifie de « contestataire »<sup>25</sup>. A la suite du mouvement de Mai 68, parallèlement au mouvement des « établis », des militants se tournent vers les espaces ruraux, porteurs de nouveaux modes de vie, dans un retour à la nature qui prend une nouvelle coloration politique, ancrée à gauche. Ces revendications politiques prennent « curieusement le relais des courants traditionalistes et conservateurs »<sup>26</sup>. La ruralité acquiert une nouvelle complexité en même temps que la critique de la modernité et le retour à la nature. Le terme de « néoruraux » apparaît alors pour désigner ces habitants de la ruralité important dans ces espaces de nouveaux modes de vie empreints d'une idéologie écologiste en train de naître.

---

<sup>23</sup> ANCT (anciennement DATAR, DIACT, CGET...). Dans : *Géococonfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, juillet 2024. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/cget-datar>.

<sup>24</sup> PISTRE, Pierre et RICHARD, Frédéric. Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines. Dans : *Géococonfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>.

<sup>25</sup> GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel, TAVERNIER, Yves, et al. *Histoire de la France rurale: depuis 1914*. Paris : Éd. du Seuil, 1992. p.9.

<sup>26</sup> Ibid. p.9.

Cette dynamique néo-rurale s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation des espaces ruraux et des représentations qui leur sont associées. Un imaginaire de la préservation grandit qui est soutenu par les politiques de patrimonialisation des espaces agraires. Ainsi, se mettent en place les protections des espaces naturels avec la promotion et la multiplication des parcs naturels et autres classifications de zones protégées. Dans le même temps, apparaît la labellisation des produits de l'agriculture française. La « demande de ruralité »<sup>27</sup> innervé la société française, que ce soit au niveau alimentaire ou au niveau touristique. Nourricière, la ruralité devient aussi un lieu de récréation pour les urbains.

Ce mouvement entraîne l'arrivée de nouvelles populations dans les communes rurales, en premier lieu des publics familiaux et des retraités en quête d'une qualité de vie jugée meilleure qu'en ville ou, parfois, d'un retour aux origines une fois écartée la nécessité de rester près des pôles d'emplois. Ces populations participent à l'inversion durable du solde démographique des espaces ruraux. Ce tournant démographique a lieu à la faveur des années 90 et se prolonge encore aujourd'hui. De 1990 à 2000, le solde migratoire positif dépasse le solde naturel négatif jusqu'à ce que celui-ci devienne positif à son tour<sup>28</sup>.

Pour penser cette nouvelle sociologie de la ruralité, l'INSEE propose depuis 2021, une nouvelle typologie des territoires. Le premier élément notable de cette nouvelle grille est qu'elle redonne une véritable importance géographique à la ruralité. Selon cette nouvelle typologie, 89% des communes françaises sont rurales et 33% des habitants du pays vivent sur ces territoires. Deuxièmement, l'INSEE insiste sur le fait que soit abandonnée l'ancienne typologie qui « caractérisait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine »<sup>29</sup> au profit d'une nouvelle typologie qui se refuse à analyser la ruralité seulement en négatif des espaces urbanisés. Une « nouvelle définition » du rural est proposée : « Faiblement artificialisés et relativement peu peuplés, les espaces ruraux ne sont pas pour autant des espaces naturels. »<sup>30</sup> Cette définition renvoie aux nouvelles interrogations philosophiques sur l'opposition entre culture et nature. En insistant sur le caractère non-naturel de ces espaces, elle montre que les territoires ruraux sont des lieux largement transformés par l'homme. Il demeure cependant que ce sont aussi des espaces où la présence humaine est plus dispersée qu'en ville et que l'aménagement du territoire n'y a pas une intensité comparable à celle des espaces urbains.

À y regarder de plus près, cette nouvelle typologie continue cependant de définir les zones dites rurales en fonction de leur dépendance à l'égard de zones d'attractivité plus urbaines. En témoigne la construction de cette typologie. Sept entrées la composent : trois entrées urbaines et quatre entrées rurales. Or ces quatre

<sup>27</sup> PISTRE, Pierre et RICHARD, Frédéric. Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines. Dans : *Géococonfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>.

<sup>28</sup> CORNU, Pierre. La géographie rurale française en perspective historique. Dans : *Géococonfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-geographie-rurale>.

<sup>29</sup> Une nouvelle définition du rural... | Insee [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/5360126>.

<sup>30</sup> Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires | Insee [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#onglet-2>.

dernières entrées sont groupées par deux : le rural sous forte ou faible influence d'un pôle d'emploi d'une part, le rural autonome peu dense ou très peu dense d'autre part.

Cette dépendance à l'égard des villes, dont peinent à se défaire les représentations du rural, témoignent des nouvelles problématiques de ces territoires, dont le déclin de leur densité peut être vue comme l'une des causes.

## **Des situations diverses qui appellent des politiques publiques « sur mesure »**

### ***Un retour de la ruralité au centre des préoccupations politiques***

Dans les entretiens que nous avons menés dans le cadre de ce travail, comme dans la recherche actuelle sur la ruralité, le constat est partagé d'un appauvrissement global des services dans les territoires ruraux. La chute de l'emploi agricole, et parfois industriel, a pu causer du chômage. Les commerces et les lieux de sociabilité comme les cafés ont tendance à disparaître. Enfin, les services publics tendent à diminuer dans divers domaines.

Ces raisons sont souvent invoquées pour expliquer en partie le nouveau caractère politique qu'ont pris les territoires ruraux. Le travail d'enquête que nous avons effectué s'est déroulé, de manière imprévue, lors d'une campagne électorale législative. Cette période, lors de laquelle les esprits étaient plus occupés que d'habitude par les enjeux politiques, fut l'occasion, sans exprimer d'opinions personnelles, pour mes interlocuteurs, d'analyser la prééminence du vote conservateur voire réactionnaire, dans les territoires ruraux. Souvent revenait alors, pour des experts qui ne représentaient certes pas ces populations, l'explication du manque de services publics, comme l'une des causes de ce positionnement politique.

S'il n'est pas lieu ici d'entrer dans ces questions électorales, cette opinion partagée nous semble entrer en résonance avec le renouveau plus généralement amorcé de la question rurale dans l'action gouvernementale depuis quelques années.

La ruralité est remise au cœur des politiques publiques, à l'instigation d'abord de l'Union Européenne, via la création de l'Agenda rural en octobre 2018<sup>31</sup>. Le rapport rédigé dans ce contexte et remis en 2019 à la Ministre de la Cohésion des territoires souligne ce sentiment de « déclassement » mis en avant par mouvement des gilets jaunes :

La hausse des taxes sur le carburant, qui a constitué le point de départ de cette mobilisation, a révélé d'autres inquiétudes vécues par les habitants des territoires, dont ils se sont fait l'écho sur les ronds-points : perte de pouvoir d'achat, éloignement voire suppression des services publics, manque de perspectives professionnelles, sentiment d'une inégalité des chances, etc.<sup>32</sup>

Un certain consensus s'impose donc au sein de l'État pour valider cette vision d'une ruralité reléguée en marge de la dynamique métropolitaine et centralisatrice de la France. Cette représentation de l'espace rural, partiellement remise en cause par la suite du rapport, sert cependant à penser la nécessité de l'équité territoriale,

---

<sup>31</sup> L'Agenda rural, qu'est-ce que c'est ? 36 000 communes. Août 2020, n° 376.

<sup>32</sup> LABARONNE, Daniel, JOLY, Patrice, JARLIER, Pierre, et al. *Ruralités, une ambition à partager*, 200 propositions pour un agenda rural. juillet 2019.



d'un aménagement du territoire offrant une juste répartition des ressources nationales. Les rapporteurs prônent une géographie prioritaire de la ruralité et une accélération de la décentralisation pour parvenir à ce qu'ils appellent une « différenciation territoriale ».

Une nouvelle politique de la ruralité est donc appelée qui serait dotée d'une plus grande souplesse en s'appuyant sur la subsidiarité. Cela s'inscrit, bien sûr, dans le mouvement de décentralisation amorcé en 1986 avec la création des régions par les lois Defferre, et prolongé par la Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999 et par la Loi portant sur la nouvelle organisation de la République du 7 août 2015 (Loi NOTRe).

Cette politique de subsidiarité s'inscrit dans une logique de fédéralisme et de polycentrisme promue par l'Union européenne. En privilégiant la prise de décision au niveau le plus proche des citoyens, l'UE encourage une gouvernance à plusieurs niveaux, reconnaissant le rôle essentiel des collectivités locales et régionales dans le développement territorial. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) illustre cet engagement en finançant des projets visant à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, en corrigeant les déséquilibres entre les régions<sup>33</sup>.

### ***Des ruralités aux caractéristiques déterminées par leur rapport aux centres d'emploi et de décision***

L'autre réponse récurrente qu'apportaient nos interlocuteurs prenait la forme d'une mise en garde méthodologique : il n'y a pas une seule ruralité, mais une mosaïque de situations diverses. L'échantillon des bibliothèques étudiées dans ce travail, bien que partiel, illustre une partie de cette diversité, tout en permettant de dégager des invariants qui éclairent à la fois les ressources et les défis des territoires ruraux, ainsi que les inégalités qui les distinguent.

La première caractéristique que partagent les territoires ruraux est une plus faible densité de population, corollaire d'une plus faible artificialisation des sols. Les zones rurales, souvent peu peuplées, comportent une proportion importante d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, avec des sols peu ou pas occupés par les infrastructures humaines. Selon l'Insee, les communes classées comme "peu denses" ou "très peu denses" regroupent une grande majorité des surfaces non artificialisées en France<sup>34</sup>.

Cette faible artificialisation joue un rôle clé dans le maintien des écosystèmes et de la biodiversité, tout en offrant des ressources pour l'agriculture et la sylviculture. Cependant, elle peut également limiter le développement d'infrastructures nécessaires à l'attractivité économique et au confort des habitants. Les zones rurales se trouvent dans un équilibre délicat, entre la préservation de leur cadre naturel et la nécessité de répondre aux besoins des populations locales en matière d'accès aux services et de développement économique.

---

<sup>33</sup> ELISSALDE, Bernard. Polycentrisme. Dans : *HyperGeo* [en ligne]. 28 janvier 2016. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://hypergeo.eu/polycentrisme/>.

<sup>34</sup> *Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires* | Insee [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#onglet-2>.

Les zones rurales ont une distribution de l'emploi différente de celles des zones urbaines. Elles sont caractérisées par une population active où les ouvriers et les artisans-commerçants sont plus nombreux. Dans les communes rurales très peu denses, 26,3 % des actifs sont ouvriers, contre 17,4 % dans les zones urbaines. De même, 9,3 % des actifs sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, contre 6% en milieu urbain. Cette répartition reflète une moindre présence des professions tertiaires dans les zones rurales, où l'économie est davantage orientée vers l'industrie et l'artisanat<sup>35</sup>.

La pyramide des âges présente elle aussi des singularités propres à tous les milieux ruraux. La population est davantage vieillissante en milieu rural, où les personnes de plus de 60 ans constituent 36 % dans les bourgs ruraux, 35 % dans les zones rurales à habitat dispersé et 42 % dans celles à habitat très dispersé, comparativement à 32 % pour l'ensemble de la population<sup>36</sup>.

Cette problématique du vieillissement, de plus en plus centrale dans les politiques publiques françaises, prend toute son acuité dans les milieux ruraux, où émigrent de plus en plus de retraités. Les personnes âgées, nous le verrons plus loin, peuvent présenter un atout pour un territoire, par leur engagement associatif et/ou bénévole, par exemple dans les bibliothèques. Elles ont cependant aussi besoin de services médicaux performants, surtout à l'approche du grand âge, et d'outils pouvant surseoir à leur moindre mobilité dans cette même situation.

La problématique de la mobilité est un autre grand défi qu'affrontent les territoires ruraux où les faibles densités de population et les disparités géographiques complexifient les déplacements et l'accès aux services essentiels. Parmi les réseaux de bibliothèques que nous avons consulté dans notre enquête, celui du Grand Figeac réunit par exemple des communes distantes les unes des autres, d'autant plus que les routes qui les joignent sont peu roulantes et transforment de courtes distances en longs trajets<sup>37</sup>.

Dans les Alpes-Maritimes, l'arrière-pays montagneux illustre également cette problématique, avec des vallées encaissées, des routes peu praticables, et des populations enclavées. Ces contraintes rendent l'accès aux services culturels et publics particulièrement compliqué, notamment pour les populations âgées ou défavorisées<sup>38</sup>.

Enfin, dans l'agglomération Loire-Foréz, les déplacements entre les communes du nord rural, souvent montagneuses, et le sud périurbain révèlent des difficultés similaires. Le territoire présente des réalités de mobilité contrastées : alors que la plaine de la Loire est marquée par des circulations relativement aisées, les contreforts des monts du Forez subissent des contraintes fortes en termes de déplacement. Ces difficultés limitent la capacité des habitants à accéder à des services centralisés tels que les médiathèques ou les écoles.

---

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> *Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels – France, portrait social | Insee* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535293?sommaire=6535307>.

<sup>37</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>38</sup> Mathilde Cailliet, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.



Ces exemples soulignent que la mobilité constitue non seulement un enjeu pratique, mais également un facteur clé de cohésion sociale et d'équité territoriale dans les espaces ruraux.

Ainsi se dessinent les particularités du monde rural, qui sont liés aux interactions qu'elles entretiennent avec les centres urbains concentrant de grands ensembles de service. C'est pour cette raison, que les inégalités de liaison à ces centres participent de la détermination de différences entre les espaces ruraux.

Dans les zones périurbaines, les infrastructures comme l'échangeur autoroutier et la gare de Lezoux, reliant cette commune à Clermont-Ferrand<sup>39</sup>, illustrent l'importance des liaisons avec les centres urbains. Ces connexions permettent aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie rural tout en accédant aux opportunités économiques et aux services urbains.

Les spécificités des espaces ruraux, qu'il s'agisse de leurs points communs ou de leurs disparités, trouvent souvent leur origine dans les relations qu'ils entretiennent avec les espaces urbains. Qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux services ou des dynamiques économiques, ces interactions façonnent autant leur attractivité que leurs contraintes. Les territoires ruraux, loin d'être isolés, se définissent donc en grande partie par leur degré de connexion et de dépendance aux centres urbains, révélant une interdépendance essentielle à l'équilibre territorial.

### *Une politique rurale sur mesure ?*

Les politiques publiques concernant les milieux ruraux prennent en compte ces données singulières. D'une part, la dynamique de décentralisation, engagée de longue date, a pour objectif d'augmenter l'autonomie de ces territoires et une meilleure adaptation des politiques qui y sont mises en place. D'autre part, les politiques étatiques sont elles-mêmes basées sur la prise en compte de ces particularités.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale source de redistribution des fonds de l'État aux collectivités contient une forte part consacrée aux territoires ruraux : la Dotation de Solidarité Rurale. Parmi cette fraction, il existe plusieurs enveloppes dont l'une est consacrée aux « bourgs-centres » et une autre aux communes « cibles », celles dont les ressources, évaluées à travers leur potentiel financier et leur effort fiscal, sont les plus faibles. De plus, certaines aménités sont prises en compte dans le calcul de la DGF, afin de valoriser, entre autres, les espaces naturels.

Le lancement de l'Agenda rural en 2018 a engagé une poursuite de cette politique d'autonomisation et de prise en compte des singularités des territoires ruraux. Cette politique se concrétise à travers le plan France Ruralités lancé en 2022, qui met en avant le principe de subsidiarité en donnant davantage de moyens aux acteurs locaux pour concevoir et mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins spécifiques de leurs territoires. À travers les dispositifs « Petites Villes de demain » sont accompagnées des villes appelées à devenir des moteurs de développement local en renforçant leur attractivité, en soutenant le commerce de proximité et en modernisant les infrastructures urbaines. Souvent caractérisées comme « bourgs

---

<sup>39</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

ruraux » dans la grille de densité de l'INSEE, ces villes sont des centres d'intercommunalités qu'elles desservent.

Le programme « Villages d'Avenir » s'adresse à des communes rurales de plus petite taille qui ne jouent pas ce rôle de centralité. La politique mise en place dans ce cadre vise au développement de services de proximité, directement pour les habitants de ces territoires. Sont promus des projets innovants et collectifs dans des domaines variés comme l'habitat, la santé, ou les mobilités.

Les politiques publiques de la ruralité tentent de résoudre une tension entre centralité et proximité. Face aux faibles densités rurales et à l'éloignement de ces territoires des zones concentrant populations et services, un élément de solution politique serait de reproduire des centres plus nombreux et plus modestes, effectuant un nouveau maillage du territoire. Néanmoins, la logique de proximité reste partiellement mise en avant.

La notion de « dernier kilomètre » revêt une importance cruciale dans ce contexte. Ce concept, emprunté au domaine de la logistique, fait référence à la phase finale de la mise en œuvre des services publics, celle qui assure que l'action publique atteint effectivement ses destinataires ultimes, les citoyens. Dans le cadre du plan France Ruralités, garantir ce dernier kilomètre signifie s'assurer que les initiatives mises en œuvre se traduisent concrètement par une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants.

Pour ce faire, l'État met l'accent sur la proximité et la personnalisation des services, en renforçant la présence humaine sur le terrain et en adaptant les solutions aux particularités locales. Cela passe par un mouvement de simplification administrative et de desserte numérique des territoires mais aussi par le rétablissement de points de contact physiques et téléphoniques, essentiels pour les populations moins connectées. Enfin, la construction de l'action publique tend à se faire en collaboration étroite avec les usagers et les acteurs locaux, afin de répondre précisément aux besoins identifiés sur le terrain<sup>40</sup>.

La démocratie locale et participative apparaît comme le dénominateur commun de la revitalisation des territoires ruraux. Alors qu'un sentiment de délaissement et de manque d'autonomie politique semble s'y développer, impliquer ces territoires dans la décision politique apparaît comme un moyen de faire des politiques à la fois adaptées à leurs spécificités, partant plus efficaces, et à même de valoriser l'intelligence collective des habitants de ces territoires.

---

<sup>40</sup> LE CONSEIL D'ÉTAT. L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique. Dans : *Conseil d'État* [en ligne]. 6 septembre 2023. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/l-usager-du-premier-au-dernier-kilometre-un-enjeu-d-efficacite-de-l-action-publique-et-une-exigence-democratique>.

## LES BIBLIOTHÈQUES AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN MILIEU RURAL

Si les bibliothèques constituent aujourd'hui le premier équipement culturel de proximité en France, cela tient d'un double héritage : celui du ministère de la Culture, dont elles relèvent aujourd'hui, et celui du ministère de l'Éducation nationale. C'est son lien avec cette dernière, et avec l'éducation populaire, qui les inscrit aujourd'hui dans la dynamique des droits culturels plaçant les usagers et leurs pratiques au cœur de la définition de l'offre culturelle.

### Les droits culturels pour repenser le rôle des bibliothèques rurales

#### *De la démocratie culturelle aux droits culturels*

Le Ministère des Affaires Culturelles est créé en 1959, sous l'égide d'André Malraux. Le décret fondateur du 24 juillet 1959 lui transfère notamment les missions de la Direction Générale des Arts et des Lettres, auparavant dans le giron de l'Éducation nationale. Ce même décret énonce, dans son article 1<sup>er</sup>, les missions de ce nouveau ministère :

Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent<sup>41</sup>.

La culture est ainsi définie de manière assez restreinte : elle s'inscrit dans une vaste temporalité historique et semble mettre de côté les productions culturelles populaires, ce que confirmera le rattachement de l'éducation populaire au Ministère de l'Éducation nationale alors que le Service de l'éducation populaire avait d'abord fait partie du Ministère des Affaires culturelles en 1959<sup>42</sup>. Cette rupture institutionnelle a renforcé la distinction entre une culture savante, promue par l'État, et les expressions culturelles issues des milieux populaires. Cette conception de la culture a fait l'objet de critiques. Fabrice Raffin, sociologue, souligne que « les pratiques quotidiennes majoritaires des classes populaires sont peu prises en compte »<sup>43</sup> dans les politiques alors adoptées.

Un mouvement se met en place, à partir de l'élection de François Mitterrand en 1981, qui élargit la définition de la culture promue par le ministère. Il est notable que le décret de 1959 contienne le terme d'audience pour désigner les usagers des institutions culturelles. Le public est avant tout un spectateur auquel on doit donner un accès aux œuvres culturelles. Le décret est ainsi modifié pour faire place à une nouvelle définition du public : « le ministère [...] a pour mission de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer »<sup>44</sup>. Cette modification

---

<sup>41</sup> LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ? 2020. p.10.

<sup>42</sup> Ibid. p.10.

<sup>43</sup> Fabrice Raffin, sociologue : « Les politiques culturelles correspondent toujours peu aux attentes de la majorité des Français » [en ligne]. 24 juillet 2024. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais\\_6256776\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais_6256776_3246.html).

<sup>44</sup> LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ? 2020. p.16.

du décret cristallise un débat qui traverse le ministère depuis sa création, dans une opposition, parfois manichéenne, entre démocratie culturelle et démocratisation culturelle, entre un public spectateur et un public créateur de la culture. Ce débat reste prégnant dans les années 2000 et se réactualise avec la nomination de Frédéric Mitterrand en 2009 qui veut dissocier « culture pour tous » et « culture pour chacun »<sup>45</sup>. Ce débat naît du constat que les catégories sociales défavorisées recourent moins à l'offre culturelle que la part la plus diplômée de la population.

L'introduction dans la loi de la notion des droits culturels marque une nouvelle étape de ce débat. Elle est intégrée pour la première fois dans la loi en 2015, à travers la Loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République.

Cette notion s'inscrit dans un contexte international et prend sa source dans le corpus des droits de l'homme. Les droits culturels induisent, pour chaque individu et chaque communauté, la liberté de participer à la vie culturelle, de créer, partager et recevoir des expressions culturelles, tout en respectant leurs identités. Leur origine remonte à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui proclame le droit de « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté ». Ce principe a été renforcé par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), qui met en lumière l'accès, la participation et la préservation des biens culturels.

Les droits culturels amènent donc à repenser à nouveaux frais la conception de la culture portée par les politiques publiques. Celles-ci n'ont plus seulement vocation à faire connaître et diffuser un patrimoine. Il s'agit aussi de concevoir la culture comme un ensemble de pratiques créatrices et inventrices d'identité et de patrimoine. En cela, la politique culturelle a un nouvel objectif, qui est aussi un moyen d'action : la création de collectifs autour des pratiques culturelles.

### ***Les droits culturels, un outil pour penser la culture en milieu rural***

Dans le cadre de l'enquête menée en vue de rédiger ce mémoire, deux notions reliées aux droits culturels ont été évoquées : celle de communauté et celle d'identité.

Ces deux notions revêtent dans le débat politique français une tonalité presque polémique dans la mesure où elles semblent opposer deux modèles de société, l'une basée sur la défense et la promotion d'une identité nationale repliée face à un éclatement de la société divisée en communautés closes sur elles-mêmes. Néanmoins, le débat sur les droits culturels invite à repenser ensemble ces deux concepts pour les articuler et en faire le socle de la construction et du partage de cultures que les citoyens peuvent reconnaître comme leurs.

La notion de communauté s'est invitée dans la discussion à l'occasion d'un entretien avec le directeur de la médiathèque « Entre Dore et Allier » située à Lezoux, Jean-Christophe Lacas. Ce mot est utilisé dans le cadre de la description de la naissance et de l'évolution du projet de bibliothèque dans le courant des années 2010. Ce projet, largement co-construit avec les usagers, s'est appuyé sur ces communautés pour les solliciter et les amener à émettre des idées et des propositions sur la forme que devrait prendre le futur équipement culturel. Pour définir ce terme,

---

<sup>45</sup> LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ? 2020.p.107.

M. Lacas nous a proposé les termes suivants : « des personnes qui partagent un intérêt commun au service du plus grand nombre »<sup>46</sup>. On voit bien ici qu'il s'agit de se réunir autour d'une pratique culturelle pour laquelle on partage une appétence, en vue de la développer et d'attirer vers elle de nouvelles personnes que les membres de cette communauté sont à même d'initier.

La notion d'identité vient alors se poser en corollaire de celle de communauté. Lors de notre entretien avec Matthieu Warin, formateur sur la question des droits culturels, la notion d'identité est revenue pour évoquer les recherches que l'on peut faire pour déterminer l'identité d'un territoire :

Ce n'est pas quelque chose qui doit s'enfermer sur soi-même. Elle doit être en rebond et en correspondance avec d'autres identités, celles du monde autour et de partout ailleurs. A l'intérieur d'un territoire, il y a des communautés qui se décomposent et se recomposent<sup>47</sup>.

Ainsi, les droits culturels permettent d'appréhender d'une autre manière ces concepts pour mieux mettre en valeurs les dynamiques d'échange et de superposition qui se jouent entre des usages culturels qui se réinventent au quotidien au contact les uns des autres.

Si ces notions ont permis de penser la place donnée à des cultures minoritaires dans États-Nations fragmentés, elles offrent aussi un outil pour penser les cultures des territoires ruraux face à un État-Nation très ancien et unifié comme l'est la France. Dans ces territoires, de nombreuses pratiques culturelles ont pu être délégitimées par une conception resserrée de la culture. D'une part, certaines pratiques ont pu être folklorisées, voire interdites, comme ce fut le cas pour les langues régionales, dont l'effacement, démarré lors de la révolution française, s'est accéléré au cours de la seconde moitié du XXe siècle. D'autre part, certaines pratiques populaires ont pu être délaissées par une politique culturelle se concentrant sur la diffusion d'un art doté d'une plus grande légitimité académique.

Dans un article sur le patrimoine immatériel, et notamment la question des langues existant sur le territoire français, Yannick Jaulin avance que :

Les droits culturels n'ont pas la même saveur dans le pays des Lumières qu'ailleurs. Car notre langue était universelle (avec l'arrogance qui va avec), notre philosophie universaliste, notre République centralisatrice... Toutes les marges existantes, à commencer par la ruralité, ont été déconsidérées et rejetées<sup>48</sup>.

L'État français aurait imposé un modèle, à vocation émancipatrice, mais qui effacerait des cultures non-écrites et leurs moyens de diffusion. Yannick Jaulin utilise la notion de « colonisation intérieure »<sup>49</sup> pour décrire ce phénomène de remplacement de cultures très diverses par un modèle culturel républicain cherchant à créer une communauté nationale unique.

À travers cette critique, se fait celle d'une logique descendante dans les politiques culturelles. Les politiques auraient imposé, par le haut un modèle culturel qui ne laisse pas place aux multiples richesses dont sont porteurs des artefacts

---

<sup>46</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>47</sup> Matthieu Warin, entretien en visioconférence le 11 octobre 2024.

<sup>48</sup> JAULIN, Yannick. Ces cultures méprisées restées dans l'ombre : *NECTART*. Mars 2023, Vol. N° Hors-série, n° HS1, p. 28-35. p.33.

<sup>49</sup> Ibid. p.30.

culturels en évolution perpétuelle. Tout le problème est alors d'inventorier les formes culturelles existantes sur le territoire sans les écraser par une attitude surplombante.

Arrêter de regarder ce qui fait peuple avec les lunettes du dominant n'est pas aisé quand on exerce un pouvoir, même petit. Il faudrait pouvoir se mettre au niveau des « restes » pour éviter les caricatures patrimoniales : en Vendée par exemple (au hasard), la mémoire victimaire de 1793 transfigurée par le Puy du Fou a pris toute la place dans un département riche de vraies singularités ; en Bretagne, le breton bien plus « bankable » que le gallo grignote tout ce qu'il peut comme chant de l'imaginaire<sup>50</sup>.

Ces deux exemples permettent d'appréhender ici ce que les droits culturels sont, au-delà de la question de la décentralisation. L'objet n'est pas simplement de doter les territoires d'un équipement culturel, ni même de magnifier certaines pratiques ou héritages. Le défi qu'implique les droits culturels est celui de laisser toute leur place à des manifestations et identités culturelles largement disséminées sur tout le territoire. Cet objectif de prise en compte des différences implique donc d'éviter des effets de micro-centralisation qui reproduisent, à une échelle resserrée, les logiques d'imposition de la culture par le haut. Dans ce sens, le dialogue avec le public, la participation de ceux-ci à la construction de la politique culturelle peuvent être un outil efficace. Mais, dans ce contexte, il semble que les équipements culturels doivent se placer dans une logique d'accompagnement et de développement de formes culturelles existantes autant que dans la diffusion d'une culture plus légitime.

### ***Une prise en compte progressive de la spécificité et des ressources culturelles de la ruralité***

Comme l'indique le décret de 1959, la notion d'accessibilité est placée immédiatement au cœur de la mission du nouveau ministère. Le maillage territorial est une des priorités d'André Malraux qui lance le projet de création des Maisons de la Culture, en visant la présence de l'une d'elles dans chaque département.

Lors d'un discours d'inauguration d'une Maison de la culture à Amiens, le 13 mars 1966, André Malraux réaffirme cette volonté de desservir l'ensemble du territoire français : « avant dix ans, ce mot hideux de Province aura cessé d'exister en France »<sup>51</sup>. Il s'agit, avec le déploiement d'institutions culturelles sur tout le territoire, de battre en brèche la centralisation politique et notamment de la culture.

Cette décentralisation peut paraître aujourd'hui encore inaboutie. D'une part, le territoire est largement parcouru par des lieux culturels : il existe 74 « scènes nationales », 1300 lieux d'exposition sur le territoire ou des cinémas dans 1600 communes<sup>52</sup>. Et les bibliothèques représentent le plus riche réseau culturel de France avec plus de 15 700 établissements présents sur tout le territoire. D'autre part, une très grande part du budget du ministère de la Culture est aujourd'hui consacrée à Paris, où se situent, entre autres, la plupart des grands opérateurs du ministère, à commencer par la Bibliothèque Nationale de France.

---

<sup>50</sup> Ibid. p.34.

<sup>51</sup> *La politique culturelle initiée par Malraux.* | Espacestems.net [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : [https://www.espacestems.net/articles/politique-culturelle-malraux/?utm\\_](https://www.espacestems.net/articles/politique-culturelle-malraux/?utm_).

<sup>52</sup> LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ? 2020. p.112.



Cet effort de desserte se traduit par des chiffres de fréquentation qui sont les mêmes pour les personnes diplômées quel que soit le territoire. Ainsi, 40% de celles-ci ont visité une bibliothèque en 2018 en milieu rural, contre 41% en milieu urbain. A l'inverse, le différentiel est plus fort pour les personnes moins diplômées : « taux de pratique en milieu rural sont plus faibles que partout ailleurs : les titulaires d'un brevet ou d'un CAP sont 6% de moins et les bacheliers 12% de moins à fréquenter les bibliothèques dans le rural dispersé que les membres des mêmes catégories socio-professionnelles sur l'ensemble du territoire<sup>53</sup>.

Au fil de la construction de la politique culturelle, une spécificité rurale s'est développée, en s'appuyant d'abord sur ce que Claire Delfosse appelle « l'évidence patrimoniale »<sup>54</sup>. Le patrimoine est mis au service du développement local, notamment économique et touristique, dans une logique de mise en avant de ces territoires via les héritages matériels et immatériels dont ils disposent. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour concrétiser cette reconnaissance. Dès les années 1990 sont adoptés des dispositifs spécifiques, tels que l'extension des conventions de Ville d'art et d'histoire aux zones rurales, sous la forme des « Pays d'art et d'histoire » au moment où sont créés ces nouvelles formes de collectivités. En 1994, apparaissent aussi les Pôles d'économie du patrimoine sous l'impulsion du Comité interministériel d'aménagement du territoire. Cela permet de réfléchir à nouveaux frais à la nature de ce patrimoine rural. Élargi et repensé, il occupe une place centrale dans des initiatives comme les Pôles d'excellence rurale, et permet de redynamiser ces territoires.

Dans le même temps, le ministère de l'Agriculture prend part au développement de la culture en milieu rural. Les lycées agricoles ont joué un rôle précurseur puisque, dès 1965, ils recrutent des enseignants d'éducation socio-culturelle<sup>55</sup>. Ces lycées sont mobilisés dans le cadre de la convention agri-culture, signée entre le ministère de la Culture et celui de l'Agriculture en 1990 qui a vocation à « promouvoir et valoriser la création, la diffusion et la pratique culturelle et artistique selon les modalités adaptées au milieu rural »<sup>56</sup>.

Récemment, une nouvelle impulsion est donnée à la politique culturelle en milieu rural avec le lancement du « Printemps de la ruralité » en janvier 2024. Moment de réflexion mené avec le concours des DRAC, elle aussi nées dans les années 1970 de la volonté de décentraliser les politiques culturelles, cette vaste concertation permet de faire ressortir les problématiques actuelles de la politique culturelle dans les territoires ruraux.

Cette concertation nationale dégage quatre principales thématiques qui sont rapportés dans le dossier de presse publié en juillet 2024 : l'accès à l'offre culturelle, la richesse et le dynamisme des territoires, la mobilité des œuvres, des artistes et des publics, et, enfin les besoins de moyens humains et financiers. Ces problématiques

<sup>53</sup> *Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels – France, portrait social | Insee* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535293?sommaire=6535307>.

<sup>54</sup> DELFOSSE, Claire. Culture, inégalités spatiales en milieu rural et politiques. Dans : CHAUVAUD, Frédéric, JEAN, Yves et WILLEMEZ, Laurent (dir.), *Justice et sociétés rurales : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours – Approches pluridisciplinaires* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 103-117. [Consulté le 4 février 2025]. ISBN 978-2-7535-6802-0. DOI 10.4000/books.pur.107640. Container-title: Justice et sociétés rurales : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours – Approches pluridisciplinaires.

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/culture-et-territoires/culture-et-ruralites/>

reflètent la complexité des enjeux culturels dans les zones rurales, où l'isolement géographique et les spécificités locales donnent à voir des situations contrastées.

La difficulté d'accès aux infrastructures culturelles constitue un obstacle majeur pour les populations isolées. Les populations interrogées pendant les concertations ont évoqué ce problème en avançant qu'il est amplifié par le fait que l'offre culturelle est parfois perçue comme déconnectée des attentes locales. Pour y remédier, la participation des habitants est envisagée dans la conception des événements et des projets. Est aussi soulignée la nécessité d'améliorer la visibilité de l'offre culturelle, en repensant les modes de communication. Les personnes concertées ont par exemple remarqué que les initiatives locales manquent de relais pour atteindre leur public, créant un sentiment d'éloignement culturel même là où des propositions existent.

Les résultats de la concertation mettent néanmoins en avant la vitalité culturelle des territoires ruraux. Le patrimoine demeure un puissant ferment de vie culturelle, tandis que les initiatives locales (portées par des artistes ou des associations) favorisent la création de lien social à travers des pratiques intergénérationnelles. Cependant, les acteurs interrogés réaffirment l'idée d'une domination de la culture urbaine qui aurait tendance à éclipser les spécificités du monde rural et les initiatives qui en émergent.

Par ailleurs, la question des ressources financières et humaines reste cruciale. Les associations, souvent moteur des projets culturels, font face à des contraintes administratives lourdes et à des budgets insuffisants. Ce manque de moyens s'accompagne d'une raréfaction des bénévoles, alors que ceux-ci occupent un rôle primordial dans l'activité culturelle des territoires, et dans les bibliothèques. Une solution déjà appliquée et vantée lors des concertations est la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des compétences et des outils. Dans ce contexte, le rôle des collectivités locales est très important puisqu'elles financent, plus que l'État, une grande part du budget concentré à la culture dans ces territoires. Interrogés eux aussi, les élus ont évoqué un besoin d'accompagnement et de formation pour répondre aux attentes de leurs territoires.

Autre atout spécifique au monde rural, la mobilité culturelle apparaît comme l'un des meilleurs moyens de répondre aux besoins des zones enclavées. Les bibliobus et les cinémas itinérants sont un modèle à suivre pour penser l'accès à la culture à travers une logique d'« aller vers » qui permet de toucher de nouveaux publics.

Si la notion de « droits culturels » est notablement absente de ce dossier de presse, il semble cependant qu'elle soit sous-jacente dans l'affirmation que la culture doit émaner directement des territoires ruraux. Enfin, le rôle social de l'offre culturelle apparaît lui aussi comme un enjeu de premier plan dans les milieux ruraux.



## Les bibliothèques rurales au service de la diversité culturelle et de la sociabilité

### *Une politique de desserte des territoires ruraux par les bibliothèques.*

La mise en place d'une politique de lecture publique territoriale, notamment à l'attention de territoires ruraux plus densément peuplés à cette époque, peut être datée de 1945 avec l'ordonnance du 2 novembre qui crée les premières Bibliothèques Centrales de Prêt. Leur vocation est alors de desservir les communes de moins de 15 000 habitants.

La création de ces bibliothèques « trouve sa source directe dans les mouvements des bibliothèques populaires »<sup>57</sup>, comme l'explique Bertrand Calenge en montrant qu'elle a été préfigurée par expériences du XIXe siècle, impulsée par la Ligue de l'Enseignement de Jean Macé. Tout au long du XIXe siècle, un mouvement de construction de bibliothèques associatives et privées s'est déployé qui accompagnait l'expansion de l'instruction publique.

Cette proximité avec l'éducation populaire est d'autant plus forte que la lecture publique est alors rattachée à l'Éducation Nationale et non aux Affaires culturelles. Les partenariats sont forts entre ces nouvelles bibliothèques et les écoles primaires, puisque le prêt effectué par les bibliobus se fait par voie indirecte jusqu'aux années 1970, notamment par voie de dépôt dans ces écoles<sup>58</sup>. La diffusion des livres se fait donc via les instituteurs et les institutrices qui pallient l'absence de moyens d'équipements encore en développement. Une culture partenariale des bibliothèques se développe, aussi bien avec les associations d'éducation populaire et les institutions publiques qui prennent le relais des associations.

Non ouvertes au public, ces bibliothèques constituent des collections qu'elles font circuler sur les territoires dépourvus de bibliothèques, notamment à l'aide de bibliobus<sup>59</sup>. Les débuts sont balbutiants et la desserte du territoire se fait très progressivement jusqu'aux années 1980, marquées par les premières grandes lois de décentralisation. D'une part, l'État transfère cette compétence aux départements au 1<sup>er</sup> janvier 1986, les BCP devenant Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP) en 1992. D'autre part, une accélération de la construction a lieu qui permet une desserte totale du territoire au 31 décembre 1991<sup>60</sup>.

La ruralité est pour les BDP un « terrain prioritaire »<sup>61</sup> et celui où elles sont les plus dynamiques. Dans ces zones moins desservies, les BDP sont souvent les seuls équipements de lecture publique capable d'offrir une véritable ingénierie. C'est ce qui est souligné dans le dossier de presse issu du Printemps de la ruralité. Il est constaté que les missions des BDP, devenues Bibliothèques Départementales (BD), se sont diversifiées. Elles accompagnent les bibliothèques locales dans l'identification de leur public, la construction de budgets, le contact avec des artistes

---

<sup>57</sup> POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises*. Nouvelle éd. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2009, p.297.

<sup>58</sup> Ibid. p.309.

<sup>59</sup> CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques centrales de prêt* [en ligne]. 1 janvier 1992. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004>.

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> GAUTIER-JENTÈS, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle, et al. *Les Bibliothèques départementales de prêt, indispensables autrement*. [S. l.] : Inspection Générale des Bibliothèques, 2013. p.72.

ou des prestataires, et la formation des acteurs impliqués, qu'ils soient bibliothécaires ou professionnels issus d'autres secteurs, comme la petite enfance. Parmi les propositions issues du Printemps de la ruralité, se trouve un objectif de « développement des missions d'ingénierie des bibliothèques territoriales », avec un projet de création d'artothèques, qui témoignent de la diversification et du renouvellement des services apportés par les établissements dans les territoires.

La Dotation Générale de Décentralisation est créée en 1986, parallèlement à la décentralisation des BDP. Cette dotation est une aide apportée par l'État aux communes et départements qui construisent ou équiper une bibliothèque. Cette aide prend la forme d'un soutien à des projets immobiliers, d'achat de mobilier et de collections, mais aussi, à la faveur du développement numérique, de différentes opérations d'informatisation des bibliothèques. Depuis 2018, à la suite de la parution du rapport « Voyage au pays des bibliothèques » dirigé par Erik Orsenna, les extensions d'horaires se sont affirmées comme l'une des priorités de la DGD. Dans les territoires ruraux, cela souligne la faible amplitude horaires de nombreuses bibliothèques qui n'ont pas les moyens humains et financiers nécessaires pour ouvrir plus d'une poignée d'heures par semaine.

Si l'attribution de la DGD est un droit pour toutes les collectivités qui construisent une bibliothèque, nous avons pu constater, dans le cadre d'un stage au service livre et lecture de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, que de nombreuses DRAC attribuaient une aide supérieure aux projets de bibliothèques situées dans les milieux ruraux<sup>62</sup>. Ceux-ci, caractérisés par un besoin plus fort en ressources financières et en ingénierie, s'appuient sur tous les étages de la puissance publique pour développer leurs bibliothèques.

En 2021, la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, dite « loi Robert » a inscrit ce rôle des bibliothèques dans le cadre législatif. Elle a clarifié les missions des bibliothèques territoriales en soulignant leur rôle fondamental dans l'accès universel à la culture, à l'éducation, à la recherche et à l'information. Cette loi affirme le rôle de médiation des bibliothèques et le devoir de diversification des publics à travers l'ouverture des lieux et l'adaptation des services. Elle appuie aussi le développement de la lecture publique intercommunale en inscrivant dans la loi le droit aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de se saisir de la compétence de lecture publique.

C'est dans cette logique de subsidiarité que sont apparues les bibliothèques intercommunales dans les années 2010. Les lois Chevènement et Voynet de 1999, renforcées par la loi NOTRe de 2015 accompagnent ce développement des bibliothèques intercommunales. Le développement intercommunal de la lecture publique comprend deux formes, éventuellement superposables, sur lesquelles nous reviendrons : la mise en réseau et la construction de grandes bibliothèques intercommunales.

La décentralisation place donc les bibliothèques rurales au croisement de toutes les échelles de l'action publique, faisant de celles-ci le fruit d'une coopération de tous les acteurs publics.

---

<sup>62</sup> FILLOLS, Ludovic. *Évaluation de la politique régionale de construction d'équipements de lecture publique*. 2025.

## *Les bibliothèques rurales, au carrefour des pratiques culturelles rurales*

Cette dimension coopérative des bibliothèques s'incarne pleinement dans leur insertion au cœur de la vie culturelle des territoires ruraux, jouant un rôle clé dans le lien social et l'accès à la culture. Bien que la culture en milieu rural partage un contenu similaire à celui de la culture urbaine, elle se distingue nettement par les formes qu'elle adopte et les modalités spécifiques de son déploiement.

Emmanuel Négrier souligne qu'il n'existe pas à proprement parler de « culture rurale »<sup>63</sup>, dans le sens où les exigences et les pratiques culturelles des habitants des campagnes ne diffèrent pas fondamentalement de celles des citadins. Dans son enquête, Emmanuel Négrier montre que ces pratiques sont marquées, comme celles des villes, par un grand éclectisme et une forte prégnance des pratiques culturelles amateur. Les distinctions socio-éducatives apparaissent même moins puissantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cependant, la ruralité impose un cadre particulier, marqué par des contraintes territoriales et des dynamiques collectives propres. Emmanuel Négrier relève un point nodal : l'accessibilité. Il écrit à ce sujet que la culture rurale se caractérise par de « moindres barrières sociales, mais [par une] pesanteur des distances physiques. »<sup>64</sup>. Les lieux de culture en milieux ruraux doivent donc répondre aux défis de mettre à disposition des équipements pour permettre un rassemblement des populations plus enclines à se mêler.

À cela s'ajoute la plus faible densité de professionnels de la culture dans ces territoires, qui a pour corollaire la puissance des réseaux de bénévoles. A ce titre, les bibliothèques sont un modèle pour les établissements ruraux puisqu'elles sont portées par 70 000 bénévoles à l'échelle du territoire français<sup>65</sup>. Dans ce contexte, les bibliothèques se donnent comme des lieux portés, *de facto*, par leurs usagers, les plaçant au cœur du fonctionnement de la vie culturelle de ces territoires. Les bibliothèques disposent d'une position privilégiée pour offrir aux usagers les moyens de pratiquer et de créer leur vie culturelle.

Pour venir à la rencontre des publics, et pallier la faible densité des territoires ruraux et l'absence fréquente d'établissements offrant une complétude de services, l'itinérance devient une réponse pragmatique et inventive aux besoins culturels des populations rurales. Dans ce contexte, l'existence ancienne des bibliobus constitue un modèle emblématique. Comme le souligne Claire Delfosse : « La pratique ancienne de l'itinérance, illustrée par les bibliobus, les circuits de cinémas et les troupes itinérantes, est toujours vivace. »<sup>66</sup> Les bibliothèques s'avèrent un modèle de déploiement de la politique culturelle sur l'intégralité du territoire. Ces initiatives nomades incarnent une tradition profondément ancrée dans les territoires ruraux, où la mobilité culturelle permet de pallier les contraintes géographiques tout en favorisant une diffusion équitable des ressources culturelles.

---

<sup>63</sup> *Cultures et ruralités : le laboratoire des possibles action culturelle, arts, artistes-habitants, cultures, démocratie*. Toulouse [Lyon] : Éditions de l'Attribut Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant, 2019. p.43.

<sup>64</sup> Ibid p.45.

<sup>65</sup> MARCEROU, Philippe. *La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales*. [s. d.], n° 2022-034.

<sup>66</sup> DELFOSSE, Claire. *La culture à la campagne. Pour* [en ligne]. GREP, 2011, Vol. 208, n° 1, p. 43-48. DOI 10.3917/pour.208.0043.

Enfin, les bibliothèques jouent un rôle dans la sociabilité rurale. Ces territoires connaissent, sur le long terme, une décroissance des lieux réunissant les personnes, à commencer par les cafés. Alors qu'en 1960, on dénombrait 600 000 cafés en France, ce chiffre est de 40 000 aujourd'hui, laissant 26 000 communes sans café<sup>67</sup>.

Parmi les missions des bibliothèques de lecture publique, assurer le rôle de lieu social est largement mis en avant aujourd'hui, principalement à travers l'essor des bibliothèques tiers-lieux, dont le modèle trouve une incarnation dans les milieux ruraux. Ainsi, dans l'introduction de l'ouvrage qu'elle dirige, *Concevoir une bibliothèque rurale*, Amandine Jacquet utilise la formule de « café du village réinventé »<sup>68</sup> pour montrer comment les bibliothèques se sont placées dans la lignée des tiers-lieux, des lieux polyvalents où les personnes peuvent pratiquer et partager des activités multiples dans des espaces spacieux et modulables qui invitent les publics à séjourner. En milieu rural, les tiers-lieux participent de la redynamisation des territoires en proposant de larges espaces ouverts à des usages multiples où les usagers peuvent se retrouver pour partager une activité culturelle, au-delà de l'usage historique de ces lieux au service de la lecture. La mise en réseau de ces tiers-lieux permet la mise en commun et les échanges de compétences et de pratiques. C'est le cas en Creuse, à travers le réseau Tela qui cartographie et met en contact les tiers-lieux du département<sup>69</sup>. Cette nouvelle conception des bibliothèques, offrant des espaces propices au séjour et aux échanges tout autant qu'une grande variété de services, interroge sur la taille et les moyens dont doivent disposer les bibliothèques rurales pour y répondre.

---

<sup>67</sup> La France a perdu 92% de ses cafés et débits de boissons depuis un siècle. Dans : *L'Hôtellerie Restauration* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lhotellerie-restauration.fr/actualite/la-france-a-perdu-92-de-ses-cafes-et-debits-de-boissons-depuis-un-siecle>.

<sup>68</sup> JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : ABF, 2018. p15.

<sup>69</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

# **L'ÉCHELLE DES BIBLIOTHÈQUES RURALES : ENTRE ÉTABLISSEMENTS RAYONNANTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ À RÉINVENTER**

---

## **UN RÉSEAU RURAL CONSTRUIT AUTOUR D'ÉQUIPEMENTS MÊLANT INGÉNIERIE ET CENTRALISATION DES SERVICES**

La lecture publique en milieu rural s'appuie sur la mise en place d'un réseau d'établissements soutenus par les Bibliothèques départementales. Celles-ci apportent un support particulièrement important dans ces territoires où elles mettent à disposition des communes leurs ressources en termes de finances et d'ingénierie. Elles portent une culture de la mutualisation dont se sont emparées à leur tour les intercommunalités. Celles-ci portent la création de bibliothèques de bourgs-centres rayonnant sur tout leur territoire.

### **Les Bibliothèques départementales, pilotes de la lecture publique en milieu rural**

*Les Bibliothèques départementales, garantes de la qualité de la  
lecture publique sur tout le territoire*

Pour appréhender la question de la lecture publique en milieu rural, la première entrée que nous avons choisie est celle des bibliothèques départementales. D'un point de vue technique, ces interlocutrices nous semblaient les plus à même de nous fournir une vision large des territoires qu'elles desservent.

Le rôle des bibliothèques départementales a été réaffirmé par la loi Robert de 2021. Son article 10 énonce le devoir pour ces bibliothèques de veiller à un accès égal aux services de lecture publique pour tous, que ce soit par la desserte et la mise en réseau des bibliothèques ou par la formation des agents. Une nouvelle obligation apparaît aussi pour les BD : rédiger un schéma départemental de lecture publique, qui permet de comprendre la logique de déploiement de son action sur tout le territoire. À travers des entretiens et à la lecture de ces schémas départementaux, nous avons tenté de comprendre le rôle des BD dans le maillage territorial.

Pour comprendre la variété des bibliothèques soutenues par les BD, la nouvelle typologie des bibliothèques, élaborée par l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD), offre un éclairage sur les nouveaux standards de qualité qui sont attendus d'une bibliothèque et sur l'adéquation, ou non, des bibliothèques à ces standards. Cette classification repose sur neuf critères répartis en quatre dimensions : offre de services (dépenses documentaires, diversité des collections, accès au numérique, types d'actions culturelles), bâtiment et accueil des publics (heures d'ouverture, surface), équipe (nombre de personnels qualifiés) et publics (nombre d'emprunteurs actifs et de prêts pour 1 000 habitants). Chaque critère est noté de 1 (très défavorable) à 5 (très favorable), permettant de calculer un score global qui

classe les bibliothèques en cinq catégories, de A (très favorable) à E (très défavorable)<sup>70</sup>.

Nous avons sélectionné des départements qui présentent des réalités différentes. Notre premier entretien nous a porté vers la Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor, qui dessert un territoire rural dans une région dans laquelle l'identité culturelle est marquée par la recrudescence d'une langue régionale, le Breton, est qui présentait la caractéristique de disposer d'une antenne « langue bretonne ». Néanmoins, cet entretien a été l'occasion de balayer divers sujets, à commencer par les partenariats avec des structures publiques et associatives. Notre second entretien s'est déroulé avec le directeur de la Bibliothèque départementale de Mayenne, entre autres parce que ce département se distingue par la présence de réseaux intercommunaux de lecture publique constitués de longue date. Le troisième entretien concernait la Creuse, l'un des territoires les plus ruraux de France. Enfin, deux bibliothèques départementales de la région Provence Alpes Côte d'Azur ont été sollicitées dans le cadre de ce mémoire. Toutes deux situées en zone de montagne, elles permettaient de se concentrer sur cette singularité particulière des milieux ruraux. Le département des Alpes-Maritimes présentait en sus la caractéristique de présenter des territoires à la fois très urbanisés et très ruraux, avec, entre eux, des zones périurbaines, offrant l'occasion de comparer l'action de ces bibliothèques suivant la nature du territoire visé.

Dans les milieux ruraux, Les bibliothèques départementales se placent au confluent de toutes les politiques de lecture publique. Ce rôle d'acteur nodal apparaît dès la constitution du Schéma Départemental de la Lecture publique, document cadre exigé par la Loi Robert de 2021.

En étudiant le schéma départemental de la BD des Côtes d'Armor, on constate que ce travail de définition de la politique de lecture publique rassemble de nombreux acteurs : conseillers départementaux, conseillers livre et lecture, bibliothécaires départementaux des établissements de la région et bibliothécaires de tout le département<sup>71</sup>.

Les BD travaillent en étroite partenariat avec les DRAC. Présentes au côté des collectivités qui sollicitent la DGD, les BD sont aussi les relais de certaines actions promues par l'État, notamment via des contrats départementaux lecture (anciennement contrat départemental lecture itinérance) qui offrent des moyens financiers aux BD pour les soutenir dans leur action au service du développement de la lecture publique, notamment dans les territoires ruraux.

Les BD, quoique financées pour la majeure partie par les départements, sont des partenaires de l'État. Ils permettent le déploiement opérationnel des grandes politiques de lecture publique. Par exemple, le dispositif « Premières pages » est porté par les BD dans leurs territoires. Ce dispositif qui vise le public des tout-petits est co-financé par l'État et déployé de manière opérationnelle par les BD sur tout le territoire. Le directeur de la BD des Hautes-Alpes explique comment « un dispositif a été mis en place avec des crédits supplémentaires pour inciter les bibliothèques à intensifier leurs actions en direction des professionnels de l'enfance. Cela inclut des

---

<sup>70</sup> Une nouvelle typologie pour les bibliothèques ! Dans : ABD [en ligne]. 2 juin 2021. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/actualite/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>.

<sup>71</sup> BIBLIOTHÈQUE DES CÔTES D'ARMOR. *Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Bibliothèque des Côtes d'Armor 2022-2027*. [s. d.].



formations, ainsi que des dépôts supplémentaires de livres et d'albums »<sup>72</sup>. L'action des BD consiste en un soutien logistique aux bibliothèques des départements.

### ***Une action plus forte des Bibliothèques départementales dans les territoires ruraux***

Les bibliothécaires départementaux nous ont permis d'appréhender la question du maillage du territoire. Sur cette question, un consensus émerge de la littérature professionnelle sur l'importance de permettre à tous les citoyens d'accéder en quinze minutes à une bibliothèque<sup>73</sup>. En milieu rural, 89% des personnes accèderaient à une bibliothèque en moins de 15 minutes selon les dernières enquêtes du ministère de la Culture et l'objectif affichée par les BD est de généraliser un tel accès aux services de lecture publique.

Cette exigence est reprise par nos interlocuteurs, à commencer par le directeur de la BD des Hautes-Alpes qui évoque cette nécessité en remarquant que « les bibliothèques sont vécues comme des « équipements de proximité »<sup>74</sup>. Les bibliothèques apparaissent comme des lieux que l'on fréquente à intervalles très réguliers et auxquelles il doit être facile d'accéder rapidement pour maintenir une bonne fréquence de visite. Il est donc nécessaire de mettre en place une desserte équitable sur tout le territoire pour éviter que des parties du territoire se retrouvent éloignées des bibliothèques.

Les zones rurales se caractérisent avant tout par leur faible densité. Un département comme la Creuse présente par exemple une densité de 21 habitants au kilomètre carré. Cela induit des situations particulières pour ces territoires où il faut un nombre d'équipements plus fort pour offrir un service de proximité à tous les usagers.

Les responsables de bibliothèques départementales que nous avons interrogés ont insisté sur le fait que leur rôle est plus fort dans les territoires ruraux. De fait, la circulaire de 1985 énonçait que les bibliothèques départementales desserviraient prioritairement les communes de moins de 10 000 habitants<sup>75</sup>. Néanmoins, de nombreuses BD travaillent avec toutes les communes de leurs territoires, en modulant leur action en fonction de la situation des communes. Par exemple, dans un département comme la Creuse, la BD apporte son aide à toutes les communes, y compris celle de Guéret, préfecture du département, avec la bibliothèque de laquelle la BD a noué « un partenariat très étroit »<sup>76</sup> (un animateur de réseau a par exemple été recruté avec l'aide du Conseil Départemental) sans qu'elle soit, à proprement parler, desservie par la BD via des prêts de documents. L'action de la Bibliothèque départementale s'intensifie à mesure que les territoires perdent en densité.

Le cas de la BD des Alpes-Maritimes est exemplaire sur ce point. Ses actions varient en fonction de la structuration de son territoire que notre interlocutrice,

---

<sup>72</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>73</sup> JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : ABF, 2018. p.35.

<sup>74</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>75</sup> GATTÉGNO, Jean. *Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt* [en ligne]. 1 janvier 1985. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001>.

<sup>76</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

Mathilde Cailliet, définit, à grands traits, en trois grands ensembles qui peuvent être représentatifs d'une ligne qui mène de l'urbain vers ce que la typologie de l'INSEE appelle le « rural à très faible densité ».

Sur le littoral, où se concentre la majorité de la population et des équipements culturels, les réseaux de lecture publique disposent de nombreuses ressources, à la fois matérielles et humaines. Ces grands réseaux, comme ceux de Nice, Cannes ou Antibes ne sont pas pour autant hors du champ d'action de la BD. Notre interlocutrice décrit le rapport entretenu entre ces réseaux et la BD comme un rapport « d'égal à égal »<sup>77</sup>, avec une aide apportée par la BD sur les volets de formation et d'action culturelle.

Dans ce département, les zones périurbaines sont en essor démographique car elles attirent des populations quittant le littoral pour des raisons économiques (hausse des prix de l'immobilier en ville) et de qualité de vie, des motifs rattachant ces populations à la dynamique de l'exode urbain. A l'inverse, ces zones attirent aussi des populations venues des zones plus rurales du territoire, en quête d'un rapprochement de la ville et des pôles d'emploi.

Les moyens des bibliothèques sont moindres que dans les grandes villes et le rôle de la Bibliothèque départementale y est plus prégnant. Le modèle des bibliothèques y est décrit comme proche du « premier niveau » (2€ de crédits d'acquisition par habitant, 12 heures d'ouverture hebdomadaires, 0,07 m<sup>2</sup> de surfaces utiles par habitant, un personnel de catégorie B pour 2000 habitants, selon la typologie proposée dans leur schéma départemental de la lecture publique<sup>78</sup>). Dans ces zones, l'aide apportée par la bibliothèque départementale se fait plutôt sur des questions d'ingénierie, d'aide à « la construction ou rénovation de bibliothèques », ou sur des missions comme la réalisation d'un diagnostic culturel, l'aide à la petite enfance ou l'achat de bouquets de service numérique, pour lesquelles l'échelon départemental est plus adéquat car plus large.

Enfin, dans les zones rurales et montagneuses, marquées par une faible densité de population et un isolement géographique, le rôle de la BD des Alpes-Maritimes est plus large.

### ***Des territoires ruraux isolés dépendants des Bibliothèques départementales ?***

Comparant les trois types de territoire, la directrice de la BD des Alpes-Maritimes évoque une différence de nature entre les services qui leur sont rendus. Dans les deux premiers cités, le rôle de la BD tend à se concentrer sur la « médiation », l'accompagnement au développement et à la structuration. Dans les territoires les plus isolés, la BD joue encore un rôle de l'ordre de la « fourniture » de services, puisque ces territoires peuvent être dépourvus d'établissements culturels, et les bibliothèques manquer de ressources pour offrir des services suffisants.

Dans les territoires ruraux, les BD ont encore largement des missions de support, à travers le prêt de document, la formation de bénévoles, la mise à

---

<sup>77</sup> Mathilde Cailliet, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.

<sup>78</sup> CAILLIET, Mathilde. *Schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025*. [s. d.].



disposition d'une offre d'action culturelle, le nouage de partenariats à l'attention de publics-cibles. Le numérique est aussi d'une grande importance dans ces territoires où la couverture est plus faible (dans certaines vallées des Alpes-Maritimes, l'accès à la 5G n'est pas assuré).

Pour desservir ces territoires, la BD des Alpes-Maritimes s'organise autour d'annexes. Cependant, contrairement à la vocation habituelle de ces annexes, de jouer le rôle des relais pour l'établissement principal dans la mission de desserte du territoire, ces annexes sont ouvertes au public, en accès direct. Ce choix d'ouvrir les bibliothèques départementales au public dans des zones peu desservies a aussi été fait dans le département de la Drôme où des bibliothèques desservent des bourgs-centres du département (Die, Crest) où elles jouent le rôle de tête de réseau.

Dans les Alpes-Maritimes, ces annexes jouent le rôle de « bibliothèques de zones blanches »<sup>79</sup> dans des territoires qui ont peu d'équipements culturels, et connaissent une faible mobilité. S'affirme, néanmoins, la nécessité de faire « rayonner sur le territoire » ces bibliothèques au-delà de la commune sur laquelle elles sont implantées, en développant des partenariats, avec les institutions scolaires par exemple, et un programme d'action culturelle.

Ces exemples singuliers témoignent du rôle des BD dans les milieux ruraux, particulièrement dans les territoires les moins pourvus en service. Plutôt que d'utiliser le terme de « zone blanche », le directeur de la BD des Hautes-Alpes utilise celui de « zone grise ». Ce terme renvoie à l'idée qu'il n'y a pas de zones blanches à proprement parler, mais des bibliothèques « qui offrent très peu de services et n'ouvrent pas suffisamment »<sup>80</sup>.

Ainsi, il existe des départements qui disposent de nombreuses bibliothèques mais où très peu d'entre elles offrent en réalité des services satisfaisants et auxquels les habitants recourent. L'exemple du Cantal est à ce titre intéressant puisque les cartes tirées de l'*Atlas territorial des bibliothèques* montrent un nombre fort de bibliothèques dans le département, mais une part très grande de « points d'accès au livre »<sup>81</sup>.

Cette disparité de qualité des bibliothèques déployées sur le territoire interroge sur les standards de qualité promus par les Bibliothèques départementales. Comme nous l'avons remarqué plus haut, l'accompagnement à la construction et la rénovation de bibliothèques font partie des missions des BD. Sur ce volet, elles sont les partenaires directs des Directions Régionales des Affaires Culturelles qui soutiennent les projets immobiliers à travers la Dotation Générale de Décentralisation.

La DGD est versée aux collectivités qui en font la demande dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation de bibliothèques. La contrainte principale à respecter porte sur la question de la superficie. Les surfaces utiles du bâtiment doivent faire au moins 100 m<sup>2</sup> et 0,07 m<sup>2</sup> par habitant de la commune concernée. Les dimensions préconisées par la circulaire DGD sont cependant à mettre en perspective avec la grille de l'ABD que nous avons évoquée au début de cette partie. Les critères de surface vont, dans cette grille, de 1 à 5, 5 étant le meilleur, les

---

<sup>79</sup> Mathilde Cailliet, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.

<sup>80</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>81</sup> LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola, COUILLET, Armelle, et al. *Atlas des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Direction de l'information légale et administrative (DILA), 2024. [Consulté le 28 juin 2024]. p.41.

surfaces supérieures à 100 m<sup>2</sup> représentent le critère 3. Autrement dit, il existe des bibliothèques dont la surface est largement inférieure à 100 m<sup>2</sup>.

Les BD sont amenées à travailler avec des bibliothèques de petite taille. Au cours de notre entretien, la directrice de la BD des Alpes-Maritimes, nous explique que son établissement conventionne avec des bibliothèques dont la taille minimale est de 25 m<sup>282</sup>. Lors d'un travail que nous avons effectué au sein du Service Livre et Lecture de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, nous avons pu constater dans plusieurs départements un décalage entre les critères des conventionnements des BD et les critères énoncés par la circulaire DGD. De nombreuses BD offrent leurs services à des bibliothèques de 25 ou 50 m<sup>2</sup>, à travers une desserte documentaire, un soutien à la formation et des prêts de matériel d'action culturelle<sup>83</sup>.

Cela peut créer un hiatus entre ces petites bibliothèques de proximité et une dynamique de promotion de bibliothèques répondant aux plus hauts standards de qualité promues par l'ABD et les DRAC. Les Bibliothèques départementales mettent de plus en plus leur compétence au service de l'ingénierie territoriale pour accompagner la mise en réseau des établissements de lecture publique et le développement de médiathèques têtes de réseau.

Lors de notre travail à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons pu constater que la DGD est bonifiée lorsque le projet concerne un établissement en zone rurale, mais aussi quand cet établissement peut jouer le rôle d'une médiathèque tête de réseau<sup>84</sup>. À ce titre, l'exemple de la Bibliothèque départementale de la Mayenne est particulièrement intéressant. Tout le département est maillé de réseaux intercommunaux de lecture publique qui offrent des services complets dans des médiathèques têtes de réseau. Damien Grelier, le directeur de la BD, nous a expliqué, lors de notre entretien, comment la Mayenne s'était emparée de la question de la décentralisation pour constituer des bibliothèques professionnalisées et largement ouvertes qui ont attiré une population plus large dans les bibliothèques, faisant de l'échelon intercommunal un nouvel horizon pour la réussite de la lecture publique en milieu rural.

## **Une montée en puissance des intercommunalités**

### ***Des bibliothèques intercommunales soutenues par les échelons national et départemental***

La notion de communauté de communes est introduite dans la loi française dans les années 1990. Ce n'est que dans les années 2010 que l'adhésion à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est rendue obligatoire pour toutes les communes. La compétence de lecture publique n'est pas obligatoire pour ces EPCI. Néanmoins, au-delà de la constitution de réseaux intercommunaux, il nous est apparu que l'échelon intercommunal était souvent celui qui était privilégié pour la desserte des territoires ruraux.

---

<sup>82</sup> Mathilde Cailliet, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.

<sup>83</sup> FILLOLS, Ludovic. *Évaluation de la politique régionale de construction d'équipements de lecture publique*. 2025.

<sup>84</sup> Ibid.

Notre expérience au sein de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes nous a permis de constater que les projets soutenus prioritairement par les conseillers livre et lecture dans les milieux ruraux étaient des projets intercommunaux mais aussi des projets dits « à vocation intercommunale », autrement dit des projets à portage municipal mais à même d’offrir un service aux habitants de plusieurs communes alentour.

Lors de notre entretien avec le directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, il nous est apparu que la même option était prise : il s’agit d’accompagner le développement dans les bourgs-centres de « bibliothèques modernes avec les services les plus larges possibles »<sup>85</sup>, notamment en matière de services numériques et d’action culturelle. L’élargissement des services offerts par les bibliothèques, matérialisé par le développement de bibliothèques tiers-lieux, a porté la construction de bibliothèques de ce type dans les milieux ruraux. Dans une logique de desserte équitable du territoire, les bibliothèques départementales veillent à une répartition des bibliothèques de premier niveau pour offrir à chaque usager un accès rapide à une bibliothèque de ce type. Le directeur de la BD des Hautes-Alpes nous a ainsi expliqué comment il tentait, dans un travail de discussion avec les élus, puisque ceux-ci disposent du pouvoir de décision, de développer un maillage rationalisé du territoire à travers la construction de bibliothèques de premier niveau dans des espaces répondant à la logique du « quart d’heure » de distance, en évitant, dans le même temps, quand la situation se présente, de construire deux grands équipements trop proches l’un de l’autre<sup>86</sup>.

Dans une logique de subsidiarité nouvelle, les départements accompagnent la construction de bibliothèques occupant une fonction de centralité au cœur des territoires ruraux. L’intercommunalité devient le nouvel échelon rayonnant au sein de ces territoires. L’aide des bibliothèques départementales est de l’ordre de l’ingénierie, avec par exemple un accompagnement à la rédaction du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) comme cela a été le cas à la bibliothèque de Briançon<sup>87</sup>.

De plus, les différentes intercommunalités que nous avons étudiées ont signé des contrats territoires lecture, que ce soit l’agglomération de Foix, la communauté de communes de Briançon ou celle de Figeac. Ces contrats, financés par la DRAC ont pour priorité de développer les réseaux et d’aider à la leur intégration. C’est le cas dans la communauté de communes du Grand Figeac où le Contrat-Territoire Lecture (CTL) 2021-2023 énonçait trois objectifs : « faciliter l’accès à l’ensemble des ressources et des activités des médiathèques du réseau ; proposer une offre cohérente et de qualité sur l’ensemble du territoire ; construire une programmation culturelle d’intérêt communautaire »<sup>88</sup>.

Derrière ces énoncés, se dit la volonté pour l’État de s’appuyer sur les intercommunalités, et notamment sur des bourgs-centres, pour déployer, à partir de structures centrales, des réseaux de partenaires à même de faire circuler des ressources, que ce soit des collections ou des actions culturelles, sur tout un territoire. Les moyens financiers apportés par l’État ont vocation à faire effet de levier pour améliorer le rayonnement de ces établissements. L’action culturelle

---

<sup>85</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>86</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>87</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>88</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

itinérante est la première entrée de ce CTL, faisant de ce volet de l'action des bibliothèques, une mission primordiale pour assurer l'animation des territoires ruraux dans une logique d'ouverture à de nouveaux publics.

### *Des bibliothèques intercommunales rayonnant dans les territoires ruraux*

Les intercommunalités que nous avons interrogées disposent toutes d'une bibliothèque de bourg-centre, de statut intercommunal. Mais celle-ci n'est pas toujours intégrées de la même manière dans un réseau. Toutes les intercommunalités ne se sont pas emparées de la compétence de lecture publique selon les mêmes modalités. La constitution de réseaux intercommunaux est très variable. C'est ce dont témoignent les différentes bibliothèques intercommunales que nous avons rencontrées au cours de notre enquête.

La communauté de communes de Briançon ne dessert pas les bibliothèques de la communauté de communes du Briançonnais, tandis que le réseau de lecture publique de la communauté de communes du Grand Figeac s'est construit, au-delà de la grande bibliothèque de l'Astrolabe situé à Figeac, autour de six bibliothèques intercommunales.

Notre premier entretien s'est donc fait avec la directrice de la médiathèque de Briançon, bibliothèque intercommunale non intégrée dans un réseau plus large mais où un Contrat-territoire-lecture était en place jusqu'en 2024 pour promouvoir une politique d'action culturelle commune aux huit médiathèques de l'EPCI<sup>89</sup>. Parmi ces huit autres médiathèques, deux disposent d'un agent et les autres disposent d'un quart-temps : les bénévoles exercent une grande partie des fonctions au sein de ces établissements. Il existe un assez fort différentiel de développement entre la médiathèque intercommunale et les autres bibliothèques du territoire.

La situation de Briançon fait d'elle le cœur d'un large territoire puisque les grandes villes en sont éloignées. Elle concentre une grande partie des services culturels de la région des Écrins, avec théâtre, cinéma, conservatoire et librairies. Elle réunit des services de grande qualité à un terreau fertile pour développer une logique partenariale au niveau de la médiathèque<sup>90</sup>. La pluralité de ses services et sa forte fréquentation ont fait d'elle un modèle de réussite en milieu rural<sup>91</sup>, néanmoins le travail d'intégration intercommunal n'est pas encore achevé et la question demeure de la construction d'une « identité de communication commune » et de mise en place d'une « navette documentaire »<sup>92</sup>.

La communauté de communes Entre Dore et Allier a elle aussi développé une grande bibliothèque intercommunale dans la commune de Lezoux. L'isolement de cette communauté de communes est moindre que celui de Briançon puisqu'elle est proche de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Néanmoins, la vocation intercommunale du projet a porté les acteurs (État, département, intercommunalité)

---

<sup>89</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>90</sup> Ibid.

<sup>91</sup> *La Médiathèque de Briançon, à la croisée des chemins* [en ligne]. 4 avril 2024. [Consulté le 11 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/culture-et-ruralite-en-provence-alpes-cote-d-azur/la-mediathèque-de-briancon-a-la-croisee-des-chemins>.

<sup>92</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

à financer la construction d'un bâtiment de 1400 m<sup>2</sup>, bien au-delà de la norme des 0,07 m<sup>2</sup> par habitants, du fait de la nécessité de pallier le maillage incomplet du département du Puy de Dôme<sup>93</sup>. Ici, la réunion des acteurs de l'intercommunalité a permis de porter un projet ambitieux, avec la constitution de la première résidence de design de service pour la constitution d'un équipement culturel en France, résidence menée par la Vingt-septième région afin de construire avec le public l'offre culturelle.

Dans la Communauté de communes de Loire-Forez, l'échelon intercommunal a permis de déployer l'offre culturelle dans cette même dynamique de co-construction et de réflexion autour de la participation et de ce que nous pourrions rattacher à la problématique des droits culturels. Cette communauté de communes a mis en place en 2023, à l'issue d'un long travail de consultation et de préparation un « projet culturel de territoire ».

Ce travail au long cours, entamé dès 2018 avec l'organisation d'une enquête menée par l'Agence de Psychanalyse Urbaine, cabinet développant des pratiques pluridisciplinaires que l'on peut rapprocher de l'assistance à maîtrise d'usage, a permis d'articuler les différentes pratiques culturelles du territoire et ses différentes composantes pour construire une vision globale du territoire. Les réseaux intercommunaux peuvent donc développer une certaine force d'ingénierie qui permet d'articuler les équipements culturels des bourgs-centres avec l'action des acteurs disséminés sur le territoire.

Dans cette dynamique, l'agglomération Loire-Forez a constitué un réseau de médiathèque, nommé Copernic, autour de trois bibliothèques, deux d'environ 1800 m<sup>2</sup> chacune à Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, et une troisième de 600 m<sup>2</sup> à Noirétable<sup>94</sup>. Ces trois bibliothèques offrent des services élargis sur plusieurs points de l'agglomération. Cependant, le réseau compte 56 bibliothèques à portage communal qui sont soutenues par l'agglomération.

Le réseau des bibliothèques de la communauté de communes regroupe 28 000 habitants inscrits, soit 24 à 25 % des 110 000 habitants que compte le territoire, des chiffres qui sont supérieurs à la moyenne nationale, qui se placerait, selon les chiffres entre 8 et 16%<sup>95</sup> (la pandémie de covid-19 ayant pu causer une forte baisse au tournant des années 2020). L'existence des bibliothèques têtes de réseau semble donc permettre une activité importante puisque 800 000 prêts sont réalisés chaque année, avec 150 000 réservations de livres qui circulent via la navette mis à place à partir du site de Saint-Just-Saint-Rambert, principal centre logistique du réseau. La navette, qui dessert l'ensemble des bibliothèques du territoire, permet aux usagers de recevoir ou de retourner des documents indifféremment dans n'importe quel établissement. Cette activité, en constante progression, représente un volume exponentiel de transactions, difficile à contenir<sup>96</sup>.

L'intercommunalité conventionne avec les bibliothèques communales qui s'engagent à disposer d'un local dédié, de personnel (bénévole ou rémunéré) et d'outils informatiques. La communauté de communes prend en charge le financement du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), un budget

---

<sup>93</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>94</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>95</sup> *Taux d'inscrits en bibliothèque municipale | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/taux-dinscrits-en-bibliotheque-municipale>.

<sup>96</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

d'acquisition ainsi qu'une partie de l'action culturelle, via des appels à projets. Elle assure également le suivi administratif des commandes, trois ou quatre fois par an pour chaque bibliothèque.

Pour accompagner ce vaste réseau, cinq animatrices de secteur, deux coordinateurs et un agent dédié à la navette se partagent les missions. Ce rôle de soutien de l'intercommunalité est comparable à celui que peut jouer une médiathèque départementale, puisque la navette et les animatrices de secteur jouent un rôle qui rappelle celui des bibliobus et l'organigramme de certaines BD qui s'organisent autour de référents territoires<sup>97</sup>. A ce sujet, Gildas Carrillo, responsable de la bibliothèque Philéas Fogg à Châteaugiron, remarque que l'existence d'un réseau permet de libérer un peu de place dans sa bibliothèque de 160 m<sup>2</sup>, puisque les collections circulent, et de développer d'autres usages dans l'espace ouvert par cette rotation des collections<sup>98</sup>.

Les intercommunalités peuvent donc construire une politique de lecture publique qui s'articule autour de plusieurs bibliothèques intercommunales. C'est le cas de la communauté de communes du Grand Figeac, qui gère huit médiathèques intercommunales<sup>99</sup> constituées en réseau.

La constitution de ce réseau s'est faite progressivement à partir de la fin des années 2000. Le choix a été fait de structurer un réseau de lieux essentiels pour le territoire, en complément de bibliothèques de proximité. Ces dernières, souvent de petites bibliothèques communales, sont pour certaines desservies par le département. Les relations du réseau avec ces bibliothèques restent assez distantes. En matière d'action culturelle, un dispositif a été mis en place : l'Astromobile, une bibliothèque itinérante montée sur remorque qui sillonne le Grand Figeac pendant l'été. Il s'inscrit dans un programme global d'action culturelle en partenariat avec les cinémas, les spectacles et le patrimoine.

En principe, une réunion annuelle est organisée en collaboration avec le département, regroupant bibliothèques intercommunales et communales par secteur. Ces rencontres permettent d'aborder divers sujets et de favoriser la concertation.

Le développement de la lecture publique dans cette intercommunalité s'appuie donc sur un partenariat fort avec la Bibliothèque départementale qui continue de desservir les petites bibliothèques.

### ***Des établissements structurants qui concentrent les services***

Cependant, il est notable que la bibliothèque de Figeac connaisse un fort succès, avec une forte hausse de la fréquentation après l'ouverture de la bibliothèque de l'Astrolabe en 2016<sup>100</sup> alors que certaines petites bibliothèques hors du réseau peinent à maintenir une fréquentation et un nombre de documents suffisants, au point que la bibliothèque départementale tende à se désengager de ces lieux<sup>101</sup>.

---

<sup>97</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

<sup>98</sup> Gildas Carrillo, entretien en visioconférence le 23 octobre 2024.

<sup>99</sup> TISON, Mélanie et CARCEL, Damien. *Projet de lecture publique du Grand Figeac*. 2019.p.37.

<sup>100</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>101</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.



Une certaine disparité entre ces équipements de grande qualité et les bibliothèques de proximité tend à se retrouver dans les intercommunalités des territoires ruraux. A ce titre, l'exemple de la bibliothèque de Briançon, attirant des populations habitant à trente minutes de la ville, montre bien le caractère centralisateur de ces équipements.

À cela s'ajoute l'accroissement des intercommunalités du fait des fusions découlant de la réforme territoriale entraînée par la Loi NOTRe à partir de 2017. Les communautés de communes de Loire-Forez, du Grand Figeac et de Foix-Varilhes ont toutes connu un élargissement à partir de cette période, amenant de nouveaux défis pour celles-ci.

Au cours du travail de construction du PCT de Loire-Forez Agglomération, le LUCAS (Laboratoire d'Usage Culture(s), Art, Société), émanation du ministère de la Culture et de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), a noté que dans son rapport que l'échelle de l'intercommunalité [...] demeure encore abstraite pour les habitants »<sup>102</sup>.

Une intercommunalité réunit un ensemble de communes qui peuvent se distinguer par leur sociologie mais aussi par leurs héritages administratifs. L'agglomération du Grand Figeac contient des communes aux populations diverses. En son sein, la commune de Cajarc se distingue par une population constituée de catégories socio-professionnelles supérieures et par un fort héritage culturel centré autour de figures historiques comme Françoise Sagan et Georges Pompidou, lui conférant une forte légitimité culturelle. A l'opposé, la commune de Bagnac, économiquement plus défavorisée, ne présente pas les mêmes attentes en termes de politique culturelle<sup>103</sup>.

À ces disparités, s'ajoute au moment des fusions, la mission de l'uniformisation des équipements de lecture publique déjà présents sur les territoires. Ainsi, nos interlocuteurs ont souvent insisté sur les différences de structuration entre différentes pratiques dans les bibliothèques des milieux ruraux. Le réseau de lecture publique du Grand Figeac se définit par exemple comme « un réseau éclaté » pour lequel une stratégie commune demeure en cours de définition<sup>104</sup>.

Les faibles densités des territoires ruraux sont souvent la source de cette complexité car elles induisent la fusion de territoires éloignés spatialement. L'effort de mutualisation et de maillage territorial est d'autant plus difficile que les intercommunalités s'agrandissent.

Dans l'intercommunalité Ouche et Montagne, situé en Côte d'or, la fusion de deux réseaux de bibliothèques a demandé un long travail d'uniformisation pour harmoniser les pratiques entre un réseau structuré autour d'une médiathèque de niveau 1 à Sombornon et un réseau de petites bibliothèques gérées majoritairement par des bénévoles. Un travail de formation a été nécessaire pour mettre en place un logiciel commun de gestion des collections, entraînant des difficultés pour les bénévoles<sup>105</sup>.

---

<sup>102</sup> LABORATOIRE D'USAGE CULTURE(S), ART, SOCIÉTÉ. *Synthèse de l'étude du LUCAS pour le projet culturel de territoire de Loire-Forez agglomération*. 2022.

<sup>103</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>104</sup> TISON, Mélanie et CARCEL, Damien. *Projet de lecture publique du Grand Figeac*. 2019.p.4.

<sup>105</sup> Julie Galley, entretien en visioconférence du 20 septembre 2024.

La disparité des ressources et des moyens entre les bibliothèques a rendu difficile l'harmonisation des services offerts aux usagers. La bibliothèque de Sombornon, située dans une commune plus centrale, connaît un grand dynamisme tandis que les petites bibliothèques peinent à attirer de nouveaux publics<sup>106</sup>.

La construction d'établissements structurants permet donc de faire bénéficier les milieux ruraux de service d'une grande qualité mais met aussi en lumière les failles des petites bibliothèques de proximité.

## LES PETITES BIBLIOTHÈQUES RURALES EN CRISE MAIS PORTEUSES D'UNE OFFRE D'HYPERPROXIMITÉ PROPICE À LA PARTICIPATION DES PUBLICS

Le développement de bibliothèques intercommunales de grande taille et offrant une multiplicité de services met en lumière la fragilité du réseau des bibliothèques communales, très souvent en deçà des standards prônés par l'État et même de ceux, moins exigeants, des Bibliothèques départementales. Néanmoins, ces petites bibliothèques sont le symbole d'un maillage fin du territoire, essentiel pour assurer à tous les usagers l'accès aux lieux culturels. Ainsi, l'hybridation des services, la mutualisation des moyens et la circulation des ressources sont des outils pour une équité d'accès aux services de lecture publique.

### Les petites bibliothèques : un modèle en crise ?

#### *Des petites bibliothèques nombreuses qui n'offrent pas des services suffisants*

Selon l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) : « les bibliothèques sont partout »<sup>107</sup> :

C'est le premier réseau culturel français avec 16 700 sites : 7700 bibliothèques et 9000 points-lecture (micro-bibliothèques ne remplissant pas les conditions minimales de l'État pour être appelées bibliothèques). Elles sont souvent le dernier service public ouvert gratuitement pour tous<sup>108</sup>.

Les bibliothèques ont acquis un statut de premiers équipements de proximité qui a pris la force de slogan politique, repris par la profession. Néanmoins, une disparité se dessine entre les équipements offrant des services complets et ceux ne méritant pas l'appellation de bibliothèques, en raison de l'incomplétude de leurs services en termes de crédits d'acquisition, d'amplitude des horaires d'ouverture et de professionnalisation.

Une bipartition a donc lieu entre ces deux types d'établissements. Cette première coupure a lieu entre les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 selon la typologie de l'ABD, et celles de niveau 4 et 5 (les bibliothèques de niveau 4 étant appelées points-lecture et les bibliothèques de niveau 5 étant souvent appelées des « dépôts »,

---

<sup>106</sup> Julie Galley, entretien en visioconférence du 20 septembre 2024.

<sup>107</sup> MAIRES RURAUX DE FRANCE - HAUTE-SAÔNE. *Comment développer la lecture publique en milieu rural ?* [S. l.] : [s. n.], 2015.

<sup>108</sup> Ibid.



dans les schémas départementaux de la lecture publique que nous avons pu consulter).

Parmi ces équipements, ce sont ceux de niveau 5 qui sont les plus dévalués à l'heure actuelle. Pour les désigner, le terme de « placard » a souvent été utilisé lors de nos entretiens et semble faire partie du jargon officieux des bibliothécaires. De fait, ce terme décrit des lieux dont les surfaces utiles sont inférieures à 25 m<sup>2</sup> et les horaires d'ouverture sont parfois inférieurs à quatre heures par semaine<sup>109</sup>.

La BD de la Creuse a engagé un travail de fermeture de ces dépôts de livres. Entre 2011 et 2020, le nombre global de bibliothèques dans le département de la Creuse est passé de 123 à 104<sup>110</sup>.

Il s'agissait d'arrêter de desservir des lieux où les livres ne sont pas réellement mis à disposition du public. Ceux-ci peuvent avoir un effet « repoussoir »<sup>111</sup> pour le public, dans la mesure où ils apparaissent comme des services trop fortement dégradés. Néanmoins, ces fermetures s'accompagnent d'une amélioration globale du niveau des services. Ainsi, le nombre de bibliothèques de type 1 à 3 est passé de d'environ 25 à environ 30, et le nombre de points-lecture (niveau 4) est passé de 25 à une quarantaine<sup>112</sup>. On constate à travers le territoire une hausse générale de la qualité des bibliothèques.

De fait, comme l'écrivent Erik Orsenna et Noël Corbin, dans leur rapport *Voyage au pays des bibliothèques*, « il serait illusoire de penser qu'il est possible de transformer les 8.700 points lectures en autant de médiathèques publiques. »<sup>113</sup> Il semble donc qu'un mouvement de densification des équipements de lecture publique se produise. D'une part, dans ce département, le nombre d'heures d'ouverture minimum est passé de 2 à 4 heures hebdomadaires, 28 bibliothèques ouvrent plus de 12 heures par semaine et 15 plus de 20, contre respectivement 12 et 6 bibliothèques en 2005<sup>114</sup>.

Ainsi, la quantité de bibliothèques, souvent mise en avant dans la communication politique, ne serait pas forcément le critère le plus pertinent pour évaluer la qualité du maillage du territoire.

Le défi qui se pose pour les bibliothèques rurales est celui d'une montée en qualité des services offert par les bibliothèques de ce vaste réseau, dans le cadre duquel les petites bibliothèques apparaissent comme un modèle en crise.

Cette crise se remarque dans la fréquentation plus basse de ces bibliothèques. Lors de notre entretien avec la directrice du réseau des bibliothèques du Pays de Foix, celle-ci a souligné le fait que le taux de fréquentation des deux médiathèques intercommunales de Foix et Varilhes (médiathèques de 1200 et 380 m<sup>2</sup>) est nettement plus élevé que celui des petites bibliothèques de la communauté de communes (parmi lesquelles, 5 ont une surface inférieure à 100 m<sup>2</sup>). Celles-ci

---

<sup>109</sup> Une nouvelle typologie pour les bibliothèques ! Dans : ABD [en ligne]. 2 juin 2021. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/actualite/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>.

<sup>110</sup> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE. *Schéma départemental de la lecture publique de la Creuse 2021-2025*. [s. d.], p.11.

<sup>111</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

<sup>112</sup> Ibid.

<sup>113</sup> ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. 2018.p.62.

<sup>114</sup> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE. *Schéma départemental de la lecture publique de la Creuse 2021-2025*. [s. d.].

touchent principalement la population de leur commune sans réellement rayonner aux alentours<sup>115</sup>.

Dans certaines médiathèques, le noyau dur des adhérents semble se composer en grande partie de l'équipe des bénévoles et de leurs familles tandis que les autres usagers de la commune se tournent davantage vers les médiathèques de Foix et de Varilhes, qui drainent un public bien plus large à l'échelle du territoire<sup>116</sup>. Pourtant, parmi les bibliothèques de ce réseau, aucune ne dispose d'une surface inférieure à 30 m<sup>2</sup>.

La qualité supérieure des bibliothèques intercommunales peut donc venir souligner la faiblesse des petites bibliothèques, qui nous semble être de deux ordres : manque de diversité des services offerts, manque de professionnalisation des équipes, ces deux caractéristiques étant largement corrélées.

Lors de notre entretien avec le directeur de la Bibliothèque départementale de la Mayenne, celui-ci a souligné la contradiction qui existe entre une logique d'hyperproximité et le caractère limité des services que peut offrir une petite bibliothèque. Il interroge aussi l'exemple fictif d'une bibliothèque de 50 m<sup>2</sup> avec de faibles horaires d'ouverture, une faible diversité documentaire et l'absence d'action culturelle. Ce type de service, selon lui, est plus propice à nourrir un sentiment de délaissement pour les populations rurales, en symbolisant une offre de services peu fonctionnelle<sup>117</sup>.

Les petites bibliothèques (de niveau 4 et 5), largement concentrées dans les milieux ruraux<sup>118</sup>, semblent symboliser une offre de lecture publique à deux vitesses. Cela, d'autant plus au regard de la qualité des services offerts dans les bibliothèques des bourgs-centres dans les milieux ruraux. Il est intéressant à ce sujet de constater que le nombre de m<sup>2</sup> de surfaces utiles des bibliothèques pour 100 habitants est de 8,2 dans les communes de moins de 5000 habitants, représentant la meilleure moyenne à l'échelle nationale puisque les communes de 5 000 à 100 000 habitants oscillent entre 5,9 et 6,6, dans une logique qui veut, selon les mots de Jean-Luc Gautier-Jentès et Joëlle Claud, que « plus une commune est grande, plus elle peine à mettre en service des surfaces proportionnées à sa population »<sup>119</sup>. Les « points d'accès au livre » ne fournissent eux que 5,7 m<sup>2</sup> pour 100 habitants. Si la question des surfaces ne permet pas d'appréhender la diversité des services, elle permet au moins ici de mesurer que l'échelon du bourg rural semble le plus efficace pour desservir une population suffisamment mais non trop dense.

La réussite de la construction de bibliothèques intercommunales éclaire ici, par contraste, la difficulté qu'ont ces bibliothèques pour se plier aux standards de qualité fixés par le ministère. Au-delà de la partition entre « bibliothèques » et « points-lecture », une seconde existe entre les bibliothèques de niveau 1 et les autres. Seules ces premières « correspondent aux normes de l'État »<sup>120</sup> et sont, à ce titre, soutenus par la Dotation Générale de Décentralisation.

---

<sup>115</sup> Charlotte Cazaubon, entretien en visioconférence du 13 août 2024.

<sup>116</sup> Ibid.

<sup>117</sup> Damien Grelier, entretien en visioconférence du 19 juillet 2024.

<sup>118</sup> ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. 2018.p.62.

<sup>119</sup> GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc et CLAUD, Joëlle. *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*. 2015.

<sup>120</sup> Ibid.p26.

Notre travail sur la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes nous a permis de constater que la granularité de l'action de l'État s'arrête le plus souvent à l'échelle des bourgs ruraux, où les deux tiers des projets sont mieux soutenus financièrement (le taux de soutien moyen s'élève à 44 contre 36%)<sup>121</sup> que dans le tiers de projets qui concerne l'habitat rural dispersé, pour des dépenses par mètre carré trois fois moindres. Aucun projet ne concerne l'habitat rural très dispersé. Les ressources pour construire des équipements structurants sont souvent manquantes à cette échelle du territoire.

### *Un modèle du bénévolat à repenser ?*

À la question de la qualité des services offerts, s'ajoute la question de la professionnalisation des petites bibliothèques rurales. L'élargissement des missions des bibliothèques, dans le sillage du développement du concept de la médiathèque tiers-lieu, a rendu nécessaire de nouvelles compétences au sein des bibliothèques.

Or, dans les bibliothèques rurales, les bénévoles forment souvent la majorité ou l'intégralité des équipes, comme en témoignent les différentes bibliothèques sur lesquelles nous nous sommes penchées. Il nous est apparu que de nombreuses bibliothèques n'ont pas d'agent salariés.

De fait, le bénévolat est reconnu comme une des forces des bibliothèques rurales. Selon un rapport de 2019, 70 000 bénévoles font fonctionner les bibliothèques françaises, une grande partie d'entre eux se trouvant dans les milieux ruraux. Leur présence est jugée « essentielle » au fonctionnement de ces bibliothèques<sup>122</sup>. Cette activité bénévole, si elle constitue une grande force pour le réseau des bibliothèques, pose aussi des questions en termes de qualité du service public. Par définition, une activité bénévole ne peut être marquée par les mêmes exigences en termes de temps de travail et de qualification qu'un emploi rémunéré. La répartition géographique du bénévolat, par exemple, n'est pas homogène, celui-ci étant plus dynamique à l'ouest de la France que dans le sud-est<sup>123</sup>.

Lors de notre entretien avec la directrice de la Bibliothèque départementale de la Creuse, la discussion autour du bénévolat a recoupé certains constats produits dans le rapport cité ci-dessus. Il apparaît d'abord que les bénévoles sont très souvent des retraités. Cela s'explique par le fait que la population rurale est elle-même marquée par le vieillissement et que les personnes retraitées disposent de temps libre. Néanmoins, comme le remarque la directrice de la BD de la Creuse, cela peut créer une image unigénérationnelle<sup>124</sup> de la bibliothèque peu propice au brassage des générations que recherchent les bibliothèques. La BD de la Creuse incite donc les bibliothèques à recruter des bénévoles parmi les jeunes actifs et les adolescents, parfois avec difficulté.

Ce vieillissement des équipes de bénévoles peut aussi être le reflet d'un modèle lui-même vieillissant. De ce point de vue, ce n'est pas tant l'âge des bénévoles que

---

<sup>121</sup> FILLOLS, Ludovic. *Évaluation de la politique régionale de construction d'équipements de lecture publique*. 2025.

<sup>122</sup> MARCEROU, Philippe. *La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales*. [s. d.], n° 2022-034.p.4.

<sup>123</sup> Ibid. p.1.

<sup>124</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

leur ancienneté, qui peut attendre jusqu'à 25 ans dans les Bouches-du-Rhône<sup>125</sup>, qui témoigne de pratiques fortement ancrées et d'une difficulté à renouveler les équipes.

Le directeur de la BD de la Mayenne mettait en avant que ce bénévolat, très fort dans son département, décline depuis quelques temps, inquiétant de nombreux acteurs, du fait de l'importance des bénévoles dans la structuration sociale du territoire<sup>126</sup>. Le même constat est fait dans la Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor :

Les bénévoles constituent 81,5% des équipes des bibliothèques costarmoricaines. 60 % des bibliothèques costarmoricaines n'existent que par cet engagement citoyen. Toutefois, le temps disponible, le vieillissement et le non-renouvellement des personnes bénévoles ne permet pas d'assurer la continuité du service public, le développement des services, notamment numériques, et l'amplitude d'ouverture que la population est en droit d'attendre d'une bibliothèque aujourd'hui<sup>127</sup>.

Parmi les difficultés que connaît ce modèle, le manque de variété des tâches qu'ont à remplir les bénévoles. La responsable de la Bibliothèque départementale de la Creuse remarque que les attentes et les pratiques des bénévoles évoluent, pouvant expliquer la baisse du nombre de bénévoles. Autrefois centré sur des tâches traditionnelles comme la gestion des prêts et le classement des documents, l'engagement bénévole tend désormais à se diversifier. De plus en plus, les bénévoles ne souhaitent plus pallier le manque de professionnels mais souhaitent effectuer des tâches associées à la transmission et à l'animation culturelle. Selon elle, il est nécessaire de mieux penser l'association de bénévoles et de professionnels pour permettre à ces bénévoles de varier leurs activités au sein de la bibliothèque tout en permettant d'élargir les horaires d'ouverture des équipements<sup>128</sup>.

Ainsi, le modèle des bibliothèques entièrement tenues par des bénévoles nous a semblé parfois être en perte de vitesse<sup>129</sup> à côté de la dynamique qui se développe dans des établissements structurants à l'échelle intercommunale. Pour autant, il est notable que ces réseaux de petites bibliothèques permettent un maillage beaucoup plus serré du territoire, avec parfois « des bibliothèques tous les trois kilomètres »<sup>130</sup> qui assurent une présence des services publics dans de très nombreuses communes. Cette proximité reste un des atouts de la lecture et mérite que l'on pousse la réflexion autour de la redynamisation des réseaux de petites bibliothèques.

---

<sup>125</sup> MARCEROU, Philippe. *La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales*. [s. d.], n° 2022-034.p.24.

<sup>126</sup> Damien Grelier, entretien en visioconférence du 19 juillet 2024.

<sup>127</sup> BIBLIOTHÈQUE DES CÔTES D'ARMOR. *Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Bibliothèque des Côtes d'Armor 2022-2027*. [s. d.].p.6.

<sup>128</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

<sup>129</sup> Julie Galley, entretien en visioconférence du 20 septembre 2024.

<sup>130</sup> Julie Galley, entretien en visioconférence du 20 septembre 2024.

## La mise en réseau en soutien des bibliothèques de proximité

### *Les petites bibliothèques, relais de l'action des médiathèques départementales*

Les petites bibliothèques demeurent un élément primordial de la desserte des territoires ruraux. Dans un article de 2012, Louis Burle évoque le cas de ces petites bibliothèques en prenant soin de préciser que « ces bibliothèques ne sont pas de simples placards à livres, mais [...] des lieux de petites dimensions, accueillant un public nombreux et souvent très demandeur. »<sup>131</sup>. Ces bibliothèques correspondent à la réalité de territoires qui sont dépourvus de moyens financiers et qui ne peuvent pas répondre aux standards énoncés par la circulaire DGD. Dans cet article, Louis Burle montre que ces lieux peuvent offrir un espace social même s'il est compliqué de multiplier les services, surtout les animations, dans ces bibliothèques où les étagères de livres occupent une bonne partie des espaces disponibles. Il note néanmoins que les bibliothèques départementales soutiennent ces lieux et participent à leur maintien grâce au prêt de livres.

De la même manière, lors de notre échange avec le directeur de la médiathèque de Lezoux, celui-ci a rappelé, qu'au-delà des exigences professionnelles, ces petites bibliothèques restent signifiantes dans l'espace des villages et offrent un lieu que les usagers peuvent s'approprier<sup>132</sup>.

Avec la multiplication des services offerts par les bibliothèques, les missions de desserte des bibliothèques départementales, ainsi que des bibliothèques têtes de réseau, doivent s'adapter pour permettre à ces petits lieux de suivre ce mouvement de diversification des services.

C'est la direction que semblent avoir prise plusieurs bibliothèques, dont celles que nous avons interrogées. Le défi est multiple : il s'agit de garantir une ouverture hebdomadaire plus forte dans ces lieux et de développer des services variés.

Une des nouvelles missions dont se sont emparées les bibliothèques dans cette optique est la mise à disposition d'une offre d'action culturelle à l'attention des petites bibliothèques de leurs territoire.

La Bibliothèque des Côtes d'Armor met par exemple un catalogue d'action culturelle à disposition des bibliothèques de son réseau. Ce catalogue, mis à jour annuellement, propose des projets clé-en main destinés aux bibliothèques et aux réseaux du territoire<sup>133</sup>.

Ces projets s'appuient sur des ressources dont la BD dispose et qu'elle souhaite valoriser. La Bibliothèque départementale met à disposition d'une bibliothèque une « valise » qui contient les éléments nécessaires à la mise en place et à l'installation d'une exposition. Dans le même temps, la BD prend en charge les frais d'animation et l'organisation d'une activité ou d'une animation culturelle en lien avec le matériel mis à disposition.

---

<sup>131</sup> BURLE, Louis. La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire. *Bulletin des bibliothèques de France*. 2012, Vol. 57, n° 2, p. 28-31.p.29.

<sup>132</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>133</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

La Bibliothèque des Côtes d'Armor propose, dans le même registre, un catalogue de médiation numérique pour accompagner les petites bibliothèques qui n'ont pas les moyens de développer ce type d'action.

Grâce au soutien des bibliothèques départementales, des petites bibliothèques peuvent offrir un service plus varié à leurs usagers. Elles servent aussi de relais pour des politiques de plus grande ampleur que celle de la commune. Notamment sur enjeux comme le numérique, le département joue un rôle de pilote et peut avoir une portée au plus près des usagers grâce au maillage territorial des bibliothèques. Par exemple, la médiathèque des Hautes-Alpes fait circuler dans toutes les bibliothèques de son département un conseiller numérique qui forme les publics et les bibliothécaires<sup>134</sup>.

Ainsi, le département s'appuie sur les petites bibliothèques de son territoire comme relais de son action auprès des publics, dans une relation de réciprocité avec les communes qui peuvent mettre un service plus complet à disposition de leurs usagers grâce à ce soutien.

Le déploiement du numérique est représentatif de cette situation puisque les départements jouent un rôle de chef de file dans ce domaine. La feuille de route numérique de la BD des Hautes-Alpes en témoigne. On y rappelle que les bibliothèques et médiathèques sont identifiées par le public comme l'un des principaux lieux d'accompagnement au numérique (32%), aux côtés de la mairie (33%) et devant les espaces France Services (19%)<sup>135</sup>. Le rôle de la BD est d'apporter des moyens financiers à ces bibliothèques, notamment via le financement d'acquisition de matériel, via le financement de la réinformatisation des bibliothèques et la mise à disposition de tous les usagers de ces bibliothèques à un catalogue d'offre numérique mis à disposition par le département.

À travers leur bibliothèque de proximité, les usagers accèdent à une offre culturelle plus large. Au niveau intercommunal, le modèle de la carte unique peut avoir la même destination, comme c'est le cas dans le réseau intercommunal de Foix-Varilhes<sup>136</sup>. Dans cette optique, le fait que les usagers de ce réseau fréquentent plusieurs bibliothèques, comme nous l'avons évoqué plus haut, montre que la petite bibliothèque peut aussi être une porte d'entrée qui familiarise les usagers et leur donne aussi le sentiment d'avoir leur place au sein des bibliothèques, la porte d'une petite bibliothèque étant parfois plus facile à pousser pour une personne mal à l'aise avec la portée symbolique de ces lieux.

### ***La mutualisation des espaces pour renforcer les services de proximité***

Pour cette même raison, le modèle, qui se développe actuellement, des établissements hybrides peut aussi jouer un rôle d'ouverture des bibliothèques à des publics moins habitués à se rendre dans les bibliothèques. L'enjeu de cette hybridation des équipements est aussi de mutualiser les coûts et les espaces, comme l'explique Amandine Jacquet dans un article sur les bibliothèques rurales :

---

<sup>134</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>135</sup> DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. *Feuille de route France Numérique Ensemble*, « Vers un avenir plus accessible pour tous les haut-alpins ».

<sup>136</sup> Charlotte Cazaubon, entretien en visioconférence du 13 août 2024.



Mutualisation interservices (poste, épicerie, crèche, école de musique) :  
« L'intérêt est de maximiser l'utilisation de locaux multifonctionnels, parfois avec du personnel polyvalent, pour une réduction efficace des coûts (mutualisation des moyens et économies d'échelle). Enfin, cela donne une meilleure visibilité aux services offerts (dans la mesure où ils sont rassemblés) et permet des fréquentations d'opportunité »<sup>137</sup>.

Ce modèle a été mis en avant dans le cadre de petites communes. C'est par exemple le cas dans la commune de Landujan, dont nous avons interrogé la responsable de la bibliothèque dans le cadre de ce travail. Cette bibliothèque s'inscrit dans des locaux de 200 mètres carrés qui regroupent, outre la bibliothèque, un espace d'exposition, un café associatif et une ludothèque<sup>138</sup>. Ici, le partenariat tourne autour de la vie culturelle, mais la mise en commun avec une ludothèque est favorable à la proximité avec les tout-petits et avec leurs familles.

Lors de notre entretien, le directeur de la BD des Hautes-Alpes a évoqué l'importance de cette logique de mutualisation en expliquant que le travail de maillage territorial fin, complétant le travail de construction de médiathèques rayonnantes dans les bourgs-centres, pourrait s'appuyer sur des lieux de ce type, qui sont à même de constituer des espaces plus grands et plus ouverts que des petites bibliothèques. Il soulignait cependant la nécessité que cette mutualisation soit pensée en amont, au moment de la signature de la convention avec l'organisation partenaire, afin d'éviter les effets de juxtaposition de services avec la non-formation des agents aux problématiques d'un service de bibliothèques<sup>139</sup>.

Le degré d'intégration de ces équipements demeure variable. Les responsables du réseau de médiathèques de la communauté de communes d'Aubrac-Carladez-Viadène (en Aveyron) nous ont décrit le modèle qu'elles avaient adopté pour les équipements multi-services de ce réseau. La médiathèque de Laguiole est intégrée à un pôle multiservices qui accueille également une micro-crèche, le service France Services de Laguiole et les salles du conservatoire départemental. Ainsi, enfants et adultes viennent y suivre des cours de musique, ce qui favorise le croisement des publics et l'optimisation de l'utilisation des espaces, un enjeu majeur en milieu rural où les ressources sont limitées. Néanmoins, les agents de la médiathèque ne sont pas affectés à d'autres missions et l'accueil de la bibliothèque reste séparé de celui des autres services<sup>140</sup>.

La question de ces mutualisations pose des difficultés pour les agents qui ne sont pas forcément formés pour assumer de nombreux rôles de représentation des services publics.

Une autre forme de mutualisation est celle de la mise en commun d'un agent pour toutes les bibliothèques d'un réseau. Dans la communauté de communes de Champagne-Picarde, un système de conventionnement entre l'intercommunalité et les bibliothèques communales a été adopté, rappelant le modèle des conventions signées par les BD avec les établissements de leur département. Les médiathèques du réseau doivent ouvrir au moins trois heures par semaines pour conventionner avec l'intercommunalité qui, face à l'essoufflement des bénévoles, a choisi de mettre à

---

<sup>137</sup> JACQUET, Amandine. Les bibliothèques rurales, un enjeu pour la vitalité des territoires. *L'Observatoire* [en ligne]. Grenoble : Observatoire des politiques culturelles, 2018, Vol. 52, n° 2, p. 83-85.

<sup>138</sup> Sara Mammad de Beauregard, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

<sup>139</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>140</sup> Delphine Barrié et Awa Diatta-Andrieu, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> aout 2024.



disposition des bibliothèques un agent qui assure l'accueil dans différentes bibliothèques certains jours de la semaine<sup>141</sup>.

Néanmoins, pour cet agent qui effectue aussi le travail de conduite de la navette documentaire entre les bibliothèques, le temps passé sur les routes est important et le risque d'épuisement a été souligné par nos interlocutrices<sup>142</sup>, signe supplémentaire des limites financières que connaissent les services publics en milieu rural. Cette initiative a néanmoins prouvé son efficacité en fidélisant de nouveau le public des plus petites bibliothèques.

À travers ces modèles de mutualisation et d'hybridation des bibliothèques, c'est une nouvelle culture des bibliothèques qui apparaît en filigrane. Celles-ci s'inscrivent dans un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs et deviennent partie prenante de leur territoire. Dans les milieux ruraux, cela permet aux bibliothèques d'être plus en accord avec les besoins des usagers et de se développer comme outils entre les mains de la population.

---

<sup>141</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

<sup>142</sup> Ibid.

# **FAVORISER L'APPROPRIATION DES BIBLIOTHÈQUES PAR LES POPULATIONS RURALES**

---

## **S'ASSOCIER AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR ÉLARGIR LES PUBLICS DE LA MÉDIATHÈQUE**

La culture partenariale des bibliothèques rurales prend sa source dans la subsidiarité grâce à laquelle se construit leur réseau. Les multiples institutions qui agissent sur le territoire, aux niveaux central, départemental et intercommunal, peuvent travailler avec les bibliothèques et élargir aussi bien leurs publics que leurs capacités. En nouant des partenariats, les bibliothèques acquièrent une position centrale dans leur territoire en tant que lieux de sociabilité. Elles se déploient aussi hors de leurs murs pour aller vers de nouveaux publics et de nouvelles pratiques culturelles.

### **Un maillage territorial fondé sur l'intégration dans un réseau d'acteurs institutionnels**

#### ***Des partenariats avec des auteurs institutionnels pour toucher de nouveaux publics***

La forte coopération entre structures étatiques et territoriales caractérise le réseau des bibliothèques rurales. Cette coopération se prolonge par l'inscription de ces bibliothèques dans un réseau d'acteurs publics et privés qui placent ces médiathèques au confluent des dynamiques sociales du territoire.

Lors de nos entretiens avec les bibliothèques départementales, il est apparu que la logique partenariale s'inscrivait dans la dimension sociale des missions des départements. Ces collectivités jouent le rôle de chef de file dans ce domaine, notamment via le versement du Revenu de Solidarité Active et du l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées<sup>143</sup>. Les bibliothèques départementales se placent dans cette dynamique d'action sociale.

La directrice de la Bibliothèque des Côtes d'Armor nous a expliqué que, si l'action de la bibliothèque est généraliste et vise tous les publics, certains sont néanmoins prioritairement ciblés, du fait de ce caractère social du travail des départements. Dès lors, les bibliothèques soutenues sur le territoire sont encouragées à se tourner vers ces publics, particulièrement les personnes âgées et la petite enfance<sup>144</sup>.

Dans les milieux ruraux, les personnes âgées, notamment celles qui résident en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), sont soumises à un plus fort risque d'isolement que dans les zones urbaines ou

---

<sup>143</sup> *Quel est le rôle du département en matière d'aide sociale ?* | [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/fiches/20135-quel-est-le-role-du-departement-en-matiere-daide-sociale) [en ligne]. 15 mars 2024. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20135-quel-est-le-role-du-departement-en-matiere-daide-sociale>.

<sup>144</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

périurbaines, comme le note la directrice de la BD des Alpes-Maritimes<sup>145</sup>. Les bibliothèques doivent donc aller vers ces lieux et nouer avec eux des partenariats.

La Bibliothèque des Côtes d'Armor cherche justement à encourager ces partenariats en les posant comme condition des services qu'elles offrent aux bibliothèques qu'elles soutiennent. Dans le cadre de sa politique de médiation et d'animation culturelle, elle met à disposition un catalogue de services et l'une des missions pour les bibliothèques qui y recourent est de « concevoir et organiser des actions de médiation en partenariat avec une structure du champ médico-social ou du champ scolaire »<sup>146</sup>.

Concernant le public des seniors, les partenariats encouragés par la BCA ne sont pas prescriptifs en termes d'institutions visés. Chaque territoire a ses propres structures pour la prise en charge de ces publics. Les bibliothèques sont donc appelées à entrer en contact avec les institutions qui travaillent avec ces publics<sup>147</sup>. L'important, dans les territoires ruraux, est donc de savoir composer avec toutes les ressources du territoire, en mutualisant les compétences et les espaces.

Le rôle de la Bibliothèque départementale est aussi de développer cette culture partenariale. Comme l'explique Luce Perez-Tejedor, directrice de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, ce travail passe par la formation. Les bénévoles ne sont pas forcément habitués au travail en partenariat et des formations sont mises en place pour leur expliquer comment travailler dans ce contexte. Mais la Bibliothèque des Côtes d'Armor cherche aussi à favoriser les partenariats en mettant ensemble des acteurs des bibliothèques et d'autres structures. Citons, par exemple, l'organisation formation spécifiques, telles que l'animation de séances de musique pour des publics fragiles. Ces formations se font en présence de bénévoles des bibliothèques mais aussi avec des travailleurs sociaux, permettant à ces deux univers de se rencontrer et de se comprendre<sup>148</sup>. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance entre les professionnels. En se rencontrant et en échangeant durant la formation, les bibliothécaires et les travailleurs sociaux peuvent briser les barrières, partager des conseils et des idées, et mieux se connaître. Cela facilite la collaboration future et l'entraide, pour mieux répondre aux besoins des publics cibles.

Cette culture du partenariat en cours de développement prend racine dans la tradition de collaboration entre les écoles primaires et les bibliothèques rurales que nous évoquions dans la première partie de ce mémoire. A ce propos, Luce Perez-Tejedor remarque que tous les bénévoles des bibliothèques sont habitués à travailler avec les écoles primaires, à organiser des accueils de classe<sup>149</sup>. Le partenariat historique entre écoles primaires et bibliothèques s'explique par la tutelle municipale qui s'exerce sur ces deux types d'équipements publics. L'accueil de classe représente la principale activité que déploient ces petites bibliothèques rurales, en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, parfois sur des horaires plus larges que ceux d'ouverture de la bibliothèque au public.

<sup>145</sup> Mathilde Cailliet, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.

<sup>146</sup> Un outil, une animation. Dans : *BCA - Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bca.cotesdarmor.fr/nos-services/action-culturelle-et-publics/nos-dispositifs-de-mediation-numerique/523-un-outil-une-animation>.

<sup>147</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

<sup>148</sup> Ibid.

<sup>149</sup> Ibid.

Dans un article du livre *Concevoir une bibliothèque rurale*, Amandine Jacquet pointe les problèmes que peut engendrer la trop forte prégnance des partenariats avec les écoles primaires : « cela contribue à façonner une image particulière de la bibliothèque rurale. Celle-ci sera étroitement associée à l'école et à l'enfance. »<sup>150</sup> Les enfants représentent un public captif pour les bibliothèques rurales et forment le plus gros de leurs usagers. En corollaire, les autres publics fréquentent peu la bibliothèque, à commencer par les adolescents.

Pour cette raison, de nouveaux partenariats avec les collèges sont encouragés par les bibliothèques départementales<sup>151</sup> et dans les bourgs-centres concernés. Dans la ville de Montbrison, dans l'agglomération Loire-Forez, où se trouvent le plus grand collège de France<sup>152</sup> et deux lycées professionnels, des services sont construits pour les publics de ces établissements, avec le développement de collections de jeux vidéo et de bandes dessinées. L'enjeu est de diversifier les collections afin de diversifier les publics. Au-delà des collections, c'est la diversification des services qui est le corollaire des partenariats noués avec les autres établissements publics du territoire. À Briançon, afin de faire venir un public adolescent, la bibliothèque s'appuie sur la référente culture du lycée ainsi que sur des moyens de communication susceptibles de toucher sa cible, à savoir les réseaux sociaux. L'offre mise en avant ne tourne pas autour des collections mais autour d'animations liées à l'écriture : création d'un journal, atelier d'écriture avec restitution.<sup>153</sup> Ces ateliers, tenus par un artiste et par un bibliothécaire ayant une expérience de journalisme, ont lieu lors de nocturnes organisées pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Cela souligne l'importance de construire l'offre en fonction des publics, que ce soit en termes de services ou d'horaires.

La souplesse des horaires est primordiale pour toucher de nouveaux publics. Lors de notre entretien avec la bibliothèque du Grain de sel, dans la communauté de communes de Champagne-Picarde, l'importance de cibler des plages horaires adaptées à tous les publics a été soulignée. Au moment de la conception du bâtiment et de l'offre de service, une étude a été réalisée afin de comprendre les habitudes des futurs usagers de la bibliothèque et adapter les horaires en fonction de leurs besoins. Une nocturne a été mise en place le jour où l'école de musique de l'intercommunalité reçoit ses élèves. La conception et l'organisation de la bibliothèque se font donc en concertation avec les autres structures éducatives et artistiques du territoire pour toucher un plus vaste public<sup>154</sup>.

### ***Des partenariats qui élargissent le rôle social des bibliothèques***

D'autres partenaires institutionnels peuvent être associés aux bibliothèques. L'État est ainsi présent à travers le Centre National du Livre ou avec le dispositif Premières Pages, initiative du ministère de la Culture à l'attention des 0-3 ans et de leurs familles, consistant en un appel à projets autour de ces publics avec un financement de ces projets à hauteur de 50% par le ministère. La bibliothèque départementale des Hautes-Alpes s'appuie sur ce dernier dispositif pour encourager le développement de partenariats avec des structures de la petite enfance sur son territoire. Pour promouvoir la lecture et les

---

<sup>150</sup> JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : ABF, 2018. p157.

<sup>151</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

<sup>152</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>153</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>154</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

activités culturelles auprès des 0-3 ans, la BD des Hautes-Alpes s'appuie sur la formation et son offre de documents. Des formations ont été organisées, et des dépôts supplémentaires de livres et d'albums ont été installés. Un kit de communication a également été développé pour soutenir ces efforts. Des salons de lecture ont été aménagés dans les salles d'attente des Maisons des Solidarités (MDS), qui accueillent les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui sont des organismes départementaux. Au niveau municipal, des dons d'ouvrage ont été faits aux Relais Petite Enfance (RPE). Cette politique de promotion de la lecture auprès des tout-petits et de leurs parents s'appuie donc sur une logique de complémentarité des institutions étatiques, départementales et municipales, prolongeant le modèle qui permet le déploiement de bibliothèques dans les territoires ruraux. Les partenariats sont donc le corollaire de la structure de ce maillage organisé par subsidiarité<sup>155</sup>.

La question de la lutte contre l'illettrisme est un autre bon exemple du déploiement en territoire rural d'une action au niveau national. Dans la bibliothèque de Briançon, des ateliers de travail ont lieu avec une formatrice experte sur ces questions, dans le cadre des Journées nationales de lutte contre l'illettrisme, portées par une agence gouvernementale : l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, un partenariat avec le Centre National du Livre (CNL) est aussi envisagé, à travers une demande de subvention pour financer des collections « Facile à Lire »<sup>156</sup>.

Ce travail social des bibliothèques s'inscrit dans le cadre de contrats territoriaux, qui dépassent le seul cadre de la lecture. Si les contrats-territoires lecture demeurent un outil efficace de l'État pour accompagner et financer le déploiement de la lecture publique, des contrats plus globaux peuvent être signés pour déployer plus largement l'action sociale de la bibliothèque. C'est le cas dans la bibliothèque de Sissonne, dans l'Aisne. Dans un département marqué par un taux d'illettrisme plus fort que la moyenne nationale, la bibliothèque départementale a fait de la lutte contre l'illettrisme une des priorités de son schéma départemental de la lecture publique. Ici aussi le dispositif Premières Pages est utilisé pour promouvoir la lecture auprès des tout-petits. Le travail avec les Relais Petite enfance (RPE) se fait au titre de la compétence intercommunale mais le soutien départemental permet de travailler avec la Caisse d'Allocations Familiales qui relève de la responsabilité du département. Le travail de la bibliothèque, qui passe par l'apport de livres dans les RPE mais aussi par la tenue d'événements culturels à l'attention des familles, se déroule dans le cadre d'une « convention globale de territoire » qui implique la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)<sup>157</sup>.

Cette capacité à se placer au confluent des institutions publiques est primordiale en milieu rural où celles-ci sont moins nombreux. Le modèle de l'hybridation des services publics s'avère un atout pour mettre à disposition des usagers plusieurs services en même temps et donner plus de lisibilité à l'offre de services publics. Ainsi, nous avons évoqué, dans la partie précédente, la localisation d'un « France Services » dans les locaux des bibliothèques de l'intercommunalité Aubrac-Carladez-Viadène. Les France Services sont des établissements symboliques de la nouvelle politique de services publics dans les milieux ruraux, en ce qu'ils contiennent d'une part un service et d'autre part une médiation pour l'usage

<sup>155</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>156</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>157</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

de ce service, dans un contexte de dématérialisation croissante des procédures administratives et de prise d'importance du numérique.

Or, le numérique, s'il peut être une réponse aux problèmes d'accessibilité des services publics, peut aussi être un facteur aggravant des inégalités sociales et d'accès. Cela recoupe plusieurs problèmes qui se posent pour les populations rurales : premièrement, la couverture réseau n'est pas aussi avancée dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains. Deuxièmement, un certain illettrisme touche les campagnes, du fait de la fragilité des personnes âgées dans ce domaine. Troisièmement, l'équipement informatique, du fait de son coût, n'est pas toujours suffisamment complet chez les personnes les plus précaires financièrement, qui sont plus nombreuses dans certaines zones rurales.

Dans la bibliothèque départementale de la Creuse, des conseillers numériques ont été formés avec le soutien financier de l'État et en partenariat avec la direction de la solidarité du département. Les agents de la bibliothèque départementale effectuent ensuite un travail de suivi et de soutien auprès de ces conseillers numériques<sup>158</sup>. Les départements s'appuient donc sur les bibliothèques pour déployer une politique d'inclusion numérique. Lors de notre entretien avec le directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, celui-ci a souligné que le département étant appelé à se placer en chef de file sur les questions de l'inclusion numérique, les bibliothèques sont de plus en plus amenées à offrir un accès à des postes informatiques de même qu'à jouer un rôle de médiatrice du numérique<sup>159</sup>. Ainsi, la médiathèque de Briançon, qui dispose d'un espace de travail numérique, reçoit régulièrement un agent de France Services qui vient faire une permanence au sein de cet espace<sup>160</sup>.

D'autres institutions peuvent participer à la vie de la bibliothèque et permettre des croisements de publics. A Sissonne, au Grain de Sel, les bibliothécaires convient les gendarmes à la bibliothèque pour faire de la prévention autour des cambriolages<sup>161</sup>. La bibliothèque travaille avec tous les services publics pour animer le territoire.

### ***Les bibliothèques, relais de la politique de valorisation du territoire***

Si le rôle social des bibliothèques est élargi par les partenariats institutionnels qu'elles nouent, leur rôle premier, dans le champ culturel, les amènent aussi à développer des collaborations avec des institutions de leur territoire, dans une logique de promotion du patrimoine local, qu'il soit naturel ou historique, matériel ou immatériel. L'enjeu est de faciliter l'appropriation de ce patrimoine par les habitants des territoires ruraux.

Ainsi, dans la Communauté de communes de Loire-Foréz Agglomération, la bibliothèque travaille en collaboration étroite avec les musées et les autres institutions patrimoniales du territoire. L'agglomération gère plusieurs lieux culturels, dont trois musées de France et un centre culturel situé dans le Château de

---

<sup>158</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

<sup>159</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>160</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>161</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

Goutelas, avec lesquels les médiathèques du territoire travaillent facilement du fait de leur tutelle commune<sup>162</sup>. Les médiathèques travaillent aussi avec le Pays d'Art et d'Histoire qui fait partie de la direction culture de l'agglomération. Des séances de lectures de paysages sont organisées conjointement avec la bibliothèque. Organisées en plein air, sur un promontoire, ces séances convient le public à observer les diverses parties du paysage, tant urbanistiques que naturelles.

Ce type d'initiatives montre qu'il y a une rencontre possible entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, a fortiori dans les espaces ruraux, marqués par une plus faible artificialisation des espaces. Les nombreux espaces naturels classés des territoires ruraux sont gérés par des administrations qui peuvent travailler en commun avec les médiathèques. C'est le cas dans l'agglomération Loire-Forez, qui gère un espace Natura 2000 mais a aussi sur son territoire un Parc Naturel régional (PNR), celui du Livradois-Forez, avec lequel les médiathèques travaillent de manière ponctuelle<sup>163</sup>.

Dans la communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène, Le PNR de l'Aubrac joue également un rôle dans la programmation culturelle, au côté des bibliothèques. Le PNR organise par exemple la Nuit des Burons (du nom des maisons en pierre situées au milieu des pâturages, où vivaient et travaillaient les anciens paysans), une série de rendez-vous estivaux mêlant patrimoine et spectacle vivant. Dans ce cadre, une collaboration avec le réseau de lecture publique a permis d'organiser une Nuit des Burons dédiée à la lecture, renforçant la présence du livre et de la médiation culturelle en dehors des bibliothèques<sup>164</sup>.

Dans la communauté de communes du Grand Figeac, le PNR développe aussi progressivement un programme de valorisation des espaces naturels en collaboration avec différents partenaires du territoire. Une équipe se constitue en son sein pour structurer l'action culturelle et travailler avec les médiathèques. Ce travail déjà commencé a, pour le moment, pris la forme de balades botaniques et d'un travail autour des plantes sauvages de la région<sup>165</sup>. La bibliothèque s'exporte en dehors de ses murs et fait converser la lecture avec le patrimoine architectural et naturel de son territoire.

Les bibliothèques apparaissent comme un maillon d'une chaîne d'acteurs institutionnels qui font vivre les territoires ruraux. Cependant, des initiatives privées, notamment dans le tissu associatif, complètent le maillage territorial par la culture. Les bibliothèques trouvent aussi de nombreux partenaires dans ce domaine.

## Une inscription au sein du réseau associatif du territoire

### *Les bibliothèques rurales, centres de la vie sociale*

Pour s'inscrire dans le territoire, la bibliothèque rurale ne peut agir seule. En milieu rural comme urbain, elle prend place au sein d'un tissu d'acteurs avec lesquels elle peut nouer des partenariats multiples. Au cours des entretiens que nous avons menés, nous avons pu remarquer que les bibliothèques rurales nouent de

---

<sup>162</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>163</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

<sup>164</sup> Delphine Barrié et Awa Diatta-Andrieu, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> août 2024.

<sup>165</sup> Mélanie Tison, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.



nombreux partenariats en combinant toutes les ressources de leur territoire. Il s'agit pour les bibliothèques d'offrir un espace nouveau pour utiliser différemment ces ressources. Lors de notre entretien avec la directrice de la médiathèque de Briançon, celle-ci a noté que la bibliothèque accueille plus qu'elle n'est accueillie<sup>166</sup>. Avec le déploiement du modèle des bibliothèques tiers-lieux, les bibliothèques ont vocation à jouer le rôle de catalyseur de la vie culturelle du territoire, ce qui n'empêche pas, par ailleurs, la bibliothèque de déployer son action sur tout le territoire.

Les premiers partenaires des bibliothèques sont les structures culturelles. En territoires ruraux, les cinémas sont les deuxièmes établissements culturels les plus présents après les bibliothèques ; un travail conjoint peut être mené entre ces deux structures. C'est le cas à Briançon où des partenariats sont noués avec les deux cinémas de la ville. Un travail est aussi mené avec les librairies du territoire, à travers des commandes de livres ou autour d'interventions d'artistes. Les quatre librairies de Briançon, qui ont chacune des spécialités différentes, s'associent régulièrement à la bibliothèque pour organiser des venues d'auteurs, en fonction de leur domaine de prédilection<sup>167</sup>.

Les conservatoires, dans les bourgs-centres, ou les écoles de musique, dans les communes de plus petite taille, peuvent aussi conclure des partenariats avec les bibliothèques des milieux ruraux. C'est le cas dans la commune de Briançon où plusieurs actions sont organisées en lien avec le conservatoire de la ville. La bibliothèque accueille dans ses locaux, des manifestations de pratiques d'amateurs et des spectacles de fin d'année de musiciens. La bibliothèque offre un espace pour diffuser les pratiques culturelles du territoire. La bibliothèque peut aussi devenir ponctuellement un lieu d'enseignement avec des cours de danse classique qui se donnent à l'intérieur de la médiathèque ou des séances d'initiation à instrument de musique à l'attention des enfants<sup>168</sup>. Ces partenariats entre établissements permettent de croiser les publics entre des établissements qui n'attirent pas forcément les mêmes personnes.

La présente conjointe de différentes structures culturelles bénéficie à la vitalité artistique d'un territoire. Dans un territoire enclavé comme celui de Briançon, situé en zone de montagne, le réseau culturel local est d'une grande importance car il permet de déployer une politique d'action culturelle avec des artistes locaux. Des considérations financières entrent en ligne de compte, puisqu'il est coûteux de défrayer un artiste venant d'un autre point du territoire, mais cette valorisation des artistes locaux participe aussi d'une affirmation culturelle de ces territoires. Certains territoires ruraux attirent les artistes, c'est le cas de la Creuse où la bibliothécaire départementale a souligné la présence d'artistes attirés par la qualité de vie mais aussi la vitalité associative du territoire. La Bibliothèque départementale encourage les partenariats avec ces artistes et constate que de nombreuses bibliothèques font ce travail<sup>169</sup>.

Les partenariats se tournent majoritairement vers les artistes liés aux livres et aux formes écrites ; ils prennent la forme d'animation culturelle comme des lectures ponctuelles, des représentations théâtrales ou des festivals. La Bibliothèque départementale organise elle-même le festival « [Coquelicot](#) », et ce

---

<sup>166</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>167</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>168</sup> Ibid.

<sup>169</sup> Viviane Olivier, entretien en visioconférence le 1er août 2024.

conjointement avec la BD de la Corrèze. Deux autres festivals de contes existent sur le département, l'un organisé par la communauté de communes de Guéret et l'autre, d'audience nationale, « Paroles de conteurs ». Dans tous les cas, ces festivals s'appuient sur le réseau des artistes locaux, y compris pour la création de l'affiche du festival « Coquelicones », réalisé par un illustrateur du territoire<sup>170</sup>.

De plus petites bibliothèques peuvent aussi trouver leur place dans des festivals pour toucher de nouveaux publics. Ainsi, la bibliothèque de Saint-Aubin-du-Pavail s'est associée avec un festival de cirque contemporain de son intercommunalité, qui touche un très large public (15 000 personnes environ). La bibliothèque a d'abord noué des partenariats avec ce festival, est allée à la rencontre des artistes. Et depuis quelques éditions, la bibliothèque est devenue une compagne à part entière de ce festival. Artistes, bénévoles et usagers de la bibliothèque proposent chaque année une performance dans le cadre de ce festival, permettant à la bibliothèque de toucher, le temps de la manifestation, un public quasi équivalent à son audience annuelle<sup>171</sup>. Le travail avec les partenaires est ici un moyen de faire participer largement les usagers du territoire en leur donnant les moyens de produire collectivement une forme artistique.

Les territoires ruraux ne sont pas tous également pourvus en artistes professionnels. Lors de notre entretien avec les bibliothécaires du Grain de Sel, celles-ci ont remarqué le département de l'Aisne ne disposait d'un riche vivier d'artistes. Dans ce contexte, le travail en partenariat avec les autres structures culturelles est d'autant plus important. Plusieurs structures culturelles travaillent conjointement avec la bibliothèque pour mutualiser les ressources et les interventions d'artistes. Le Grain de sel travaille avec la Maison de la Poésie de la Marne, avec Ciné Jeune et avec la [Fête du Livre de Merlieux](#). Ces institutions drainent des artistes sur le territoire et la bibliothèque peut servir d'intermédiaire pour les publics ou de lieu d'accueil pour des événements<sup>172</sup>. La bibliothèque du Grain de sel dispose d'un espace pour accueillir les initiatives associatives. Pensé pour offrir de la modularité, avec des meubles sur roulettes et une cloison amovible, le lieu est mis à disposition d'autres institutions. Cette salle, souvent sollicitée, permet de déployer de nombreuses activités. A titre d'exemple, l'association Familles rurales y organisent des séances de sport à destination des seniors<sup>173</sup>.

Les bibliothèques offrent un espace incontournable pour la vie associative en milieu rural. Elles constituent des lieux de vie où se déroulent des activités très diverses.

Le tissu associatif reflète aussi l'histoire d'un territoire et le travail des bibliothèques peut être d'en valoriser les ressources. Le territoire de Briançon se caractérise par exemple par son rôle historique de lieu de soin et par sa culture thermale. Historiquement, la région comptait beaucoup de sanatoriums qui ont été transformés en bâtiments médico-sociaux par la Fondation Edith Seltzer, organisme privé à but non-lucratif qui prend en charge la gestion des EHPAD, de centre de soins pour personnes souffrant de maladies respiratoires, mais aussi du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile).

<sup>170</sup> Ibid.

<sup>171</sup> Gildas Carrillo, entretien en visioconférence le 23 octobre 2024.

<sup>172</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

<sup>173</sup> Ibid.

La bibliothèque de Briançon noue des liens avec cette structure pour déployer son action sur le plan social. La bibliothèque accueille par exemple le café des aidants de la Fondation, disposant de locaux spacieux et modernes. Elle propose aussi des actions à l'encontre des publics en situation de handicap, du fait de cet héritage médico-social du territoire. La bibliothèque organise une journée autour du handicap une fois par an avec des ateliers qui regroupent tous les acteurs qui travaillent sur cette question<sup>174</sup>. Cet exemple montre comment une bibliothèque moderne peut devenir le carrefour de la vie sociale et culturelle dans les milieux ruraux.

### *Les acteurs associatifs élargissent l'horizon des bibliothèques*

Dans les milieux ruraux, où la zone de desserte des bibliothèques est beaucoup plus large, nouer des liens avec des acteurs associatifs permet de travailler le territoire pour y déployer le plus largement possible son action. Si le tissu associatif n'est pas forcément développé dans tous les territoires, nous avons remarqué, au cours de notre travail, que certaines bibliothèques rurales s'appuyaient sur un fort dynamisme associatif.

Ces partenariats associatifs permettent aux bibliothèques de toucher des publics qu'elles peuvent peiner à attirer dans les milieux ruraux, cela pour diverses raisons : manque d'accessibilité, précarité économique ou barrière symbolique. À la médiathèque de Briançon, le portage à domicile, à l'attention des seniors, s'est mis en place grâce au relai d'une bibliothèque associative dont les bénévoles assurent cette mission, alors que la médiathèque se charge de la communication autour de ce service<sup>175</sup>. Ce partenariat permet de porter l'offre documentaire de la bibliothèque à des personnes qui ne peuvent pas y accéder.

À Landujan, la bibliothèque organise une action d'inclusion numérique à destination des seniors en s'appuyant sur le jeu vidéo. Les personnes âgées sont initiées au bowling virtuel sur des consoles de jeu, dans des séances organisées dans la bibliothèque mais aussi dans des résidences pour seniors. Cette action permet à la bibliothèque de rayonner largement au-delà de sa commune, par exemple lors de l'organisation annuelle d'un tournoi de bowling numérique dans un cinéma, en partenariat avec diverses structures pour fournir des lots aux équipes gagnantes<sup>176</sup>. Cela permet, à travers une activité ludique, de familiariser les seniors avec le format numérique tout en créant de la sociabilité.

Lors de notre entretien avec la directrice du réseau des bibliothèques du Grand Figeac, il nous est apparu que toutes les initiatives portées par le réseau étaient fondées sur des partenariats avec des acteurs associatifs, et notamment pour la programmation culturelle<sup>177</sup>. Par exemple, la médiathèque organise des manifestations comme « [Graines de Moutards](#) » à destination des jeunes publics ou « [Féminin pluriel.le](#) », une quinzaine consacrée aux droits des femmes. Parmi les partenaires investis dans la co-construction de la programmation, citons l'association « L'Arrosoir », structure qui se revendique de l'économie sociale et

---

<sup>174</sup> Corinne Parmentier, entretien téléphonique le 11 juillet 2024.

<sup>175</sup> Corinne Parmentier, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

<sup>176</sup> Sara Mammad de Beauregard, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

<sup>177</sup> Mélanie Tison, entretien téléphonique le 15 juillet 2024.

solidaire et qui met à disposition de ses adhérents un espace de type tiers-lieu. Celle-ci est partenaire du festival « Féminin pluriel-le ».

Dans ce cadre, ce n'est plus la bibliothèque qui accueille des événements mais ce lieu qui sert de relai à l'action de la bibliothèque. Plusieurs événements du festival sont organisés dans leurs locaux. On peut noter par exemple une rencontre organisée par un collectif, « Tout en co » avec des discussions et des témoignages autour de l'inclusivité et des rôles genrés<sup>178</sup>. Ce type de partenariat permet donc d'élargir l'action de la bibliothèque en la mettant en relation avec des acteurs de la vie sociale qui ont un domaine d'action différent de celui des bibliothécaires.

Lors de notre entretien avec le directeur de la BD des Hautes-Alpes, celui-ci est revenu sur cette culture du partenariat associatif qui se développe progressivement dans les milieux ruraux. Cette dynamique est vue comme un atout pour toucher de nouveaux publics, à commencer par les plus précaires. Ainsi, sa bibliothèque a organisé des rencontres avec les bibliothécaires et les acteurs associatifs du territoire pour réfléchir autour de ces questions. L'objectif était à la fois de montrer des exemples d'actions concrètes et de co-construire des projets. Parmi les associations présentes lors de ces rencontres, se trouvaient l'entreprise Histoire de Biscuits, qui fait travailler exclusivement des femmes, exilées, vulnérables et/ou victimes de violences. Cette entreprise a noué un partenariat avec la médiathèque de Chorges et co-construit avec elle des événements ponctuels autour de thématiques liées à son activité<sup>179</sup>.

Les partenariats associatifs permettent aux bibliothèques de jouer un rôle dans l'insertion des personnes en situation de précarité. Dans le petit bourg de Sissonne, un partenariat avec l'association Accueil et Promotion permet d'accueillir des réfugiés et de les aider à s'insérer dans le tissu social de la commune<sup>180</sup>. La question du livre est l'outil préférentiel des bibliothèques pour accompagner ces personnes et c'est à travers la question de l'allophonie que les bibliothécaires construisent une offre à leur attention. Un fonds Français Langue Étrangère a donc été créé, ainsi que des collections Facile à lire, aussi destiné aux adultes éloignés de la lecture.

La variété des espaces de la bibliothèque a permis de développer d'autres activités avec populations réfugiées pour favoriser leur intégration. Une fois par mois, un « repas du monde » est organisé, lors duquel ce sont les réfugiés qui cuisinent les plats de leur choix pour faire découvrir leur culture. Ces soirées s'organisent dans un contexte plus large puisqu'ils sont ensuite invités à des repas cuisinés par d'autres usagers mais aussi des événements autour de la cuisine. Un cycle de repas mais aussi de conférences autour des pratiques culinaires a lieu, avec la venue de professionnels des questions de nutrition invités par la bibliothèque<sup>181</sup>. Le travail autour de la thématique culinaire permet de combiner inclusion sociale, ouverture culturelle et connaissances scientifiques. Les bibliothèques se constituent en lieux d'échanges de savoirs et de pratiques pour mieux favoriser la constitution de groupes de sociabilité nouveaux.

<sup>178</sup> Programme du Festival Féminin Pluriel-le. 2025.

<sup>179</sup> Blaise Mijoule, entretien en visioconférence le 31 octobre 2024.

<sup>180</sup> Charlotte Arnold et Aurore Frérotte, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

<sup>181</sup> Ibid.

## **DES BIBLIOTHÈQUES RURALES EN INTERACTION DIRECTE AVEC LEURS USAGERS**

Les bibliothèques rurales tendent aujourd'hui à se faire au plus près de leurs usagers. Les quelques exemples que nous réunissons dans cette dernière partie témoignent que des initiatives s'inscrivant dans la logique des droits culturels permettent de construire une offre de lecture publique qui donne aux habitants des territoires ruraux les moyens de valoriser et développer leurs pratiques culturelles. Dans ce contexte, les bibliothèques jouent un rôle de médiatrices, encourageant le partage des savoirs et des compétences et la reconfiguration des identités au service d'une ouverture sur l'extérieur.

### **Des bibliothèques rurales construites à l'image de leurs territoires**

#### ***Intégrer les publics à la conception de la bibliothèque***

Au fil de nos entretiens et de notre travail de recherche, nous avons pris conscience que les bibliothèques des milieux ruraux étaient très diverses, du fait de la grande variété géographique et économique des territoires sur lesquels elles se trouvent. Néanmoins, nous avons voulu dégager des méthodes de travail qui permettent, ou ont permis, de concevoir certaines bibliothèques en les adaptant aux réalités et aux demandes de ces territoires. Dans cette optique, il nous est paru intéressant de nous pencher sur les méthodes participatives et sur la co-construction des services. Cette dynamique, en cours de développement, est particulièrement importante en milieu rural, puisqu'elle favorise un travail ascendant, partant de la demande des publics, plutôt que de calquer des structures inventées pour les grandes métropoles.

Pour cette raison, nous avons souhaité nous entretenir avec des personnes extérieures à la profession de bibliothécaires mais qui ont participé à la construction de bibliothèques. Nous avons interrogé deux organisations qui font de l'assistance à maîtrise d'usage, et cela dans deux bibliothèques rurales : Prima Terra à Lorrez-Le-Bocage-Préaux (Seine-et-Marne) et la Vingt-septième Région à Lezoux (Puy-de-Dôme).

Lors de notre entretien avec Alexis Durand, co-fondateur de Prima Terra, celui-ci est revenu sur ce qu'est l'assistance à maîtrise d'usage et ce qu'elle apporte dans les projets ruraux. Il ne s'agit pas d'appliquer des recettes déjà existantes, mais de mettre en place les conditions de l'émergence d'un lieu communautaire construit avec ses futurs usagers, un cahier des charges s'élabore ensuite à partir des réalités locales. Pour constituer un collectif d'acteurs du territoire et d'usagers, plusieurs solutions sont possibles, en fonction de la configuration du territoire : passer par un tissu associatif fort, s'appuyer sur les employeurs ou sur les institutions locales comme les écoles. Des approches directes sont aussi privilégiées, dans une logique d'aller-vers les publics, en se rendant dans les marchés et les supermarchés, lieux de grande diversité sociale<sup>182</sup>. Le but de ce travail est donc de recueillir auprès des usagers leurs besoins pour ne pas construire le projet de bibliothèque à partir de représentation déjà existantes et déjà utilisées ailleurs.

---

<sup>182</sup> Alexis Durand, entretien en visioconférence le 17 octobre 2024.

Un travail d'enquête permet aussi d'ouvrir aux non-professionnels la compréhension de ce qu'est une bibliothèque. Lors de notre entretien avec Stéphane Vincent, délégué général de la 27<sup>e</sup> Région, celui-ci a noté que les élus, exceptés ceux concernés directement par les affaires culturelles, n'étaient pas toujours au fait du rôle actuel des médiathèques et de la multiplicité des services qu'elles peuvent rendre. Le travail d'enquête permettait donc de mettre au jour l'étendue des usages culturels sur le territoire, en relevant auprès des habitants les traces de leurs pratiques culturelles, mais en prenant aussi en compte les non-pratiques ou les personnes se sentant éloignées de la culture. Pour cela, les personnes qui ne fréquentent pas les lieux culturels étaient elles aussi interrogées dans le cadre de travail<sup>183</sup>.

Jean-Christophe Lacas, le directeur de la médiathèque de Lezoux, nous a expliqué ce travail d'enquête qui a pris la forme d'une résidence de la 27<sup>e</sup> Région dans la communauté de communes Entre Dore et Allier. Cette résidence a duré six mois. L'équipe en résidence sur le territoire était composée de professionnels divers : deux designers de services, une sociologue, et une animatrice culturelle. A cette équipe s'ajoutait une « collecteuse d'histoires » qui recueillait la parole de la population<sup>184</sup>. La résidence se matérialisait donc par un espace physique (une chaise et des tables sur le trottoir) qui symbolisaient la volonté d'aller à la rencontre de la population et d'interroger la façon dont la bibliothèque pourrait s'inscrire dans leur quotidien. Il s'agissait d'aller directement au contact de la population, avant de se tourner vers les acteurs institutions publiques ou privées du territoire<sup>185</sup>. Le travail direct avec les populations permet de toucher la plus grande variété sociologique possible.

Ce travail, a donc permis d'élargir la connaissance des pratiques des habitants de Lezoux. La résidence a permis de mettre en récit les pratiques culturelles telles que les personnes les décrivaient et les vivaient. Les personnes interrogées faisaient ressortir l'idée que la culture était imbriquée avec d'autres enjeux, notamment économiques et sociaux. Cette conception élargie de la culture et de son rôle pouvait aussi permettre de dépasser le public type de la bibliothèque et de toucher des profils divers<sup>186</sup>. En recueillant de cette manière les besoins des usagers, on leur a permis de s'investir dans le projet de la médiathèque et de se sentir partie prenante avant même la construction du bâtiment. Le recrutement du directeur de la bibliothèque largement en amont de sa construction a permis d'accentuer cette appropriation de la bibliothèque par les publics avant même sa création.

### *La bibliothèque à la l'écoute de son territoire*

Pour aller à la conquête de leurs territoires, les équipes qui conçoivent des bibliothèques peuvent s'appuyer sur le hors-les-murs. Du fait même que la bibliothèque vivait longtemps avant d'être construite, le projet de Lezoux s'est largement caractérisé par cette volonté de travailler en hors-les-murs. Le directeur du futur établissement a fait vivre pendant trois ans le projet de bibliothèque en s'appuyant sur les futurs usagers et sur les petites bibliothèques de la communauté

---

<sup>183</sup> Stéphane Vincent, entretien le 16 septembre 2024.

<sup>184</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>185</sup> Ibid.

<sup>186</sup> Stéphane Vincent, entretien le 16 septembre 2024.



de communes<sup>187</sup>. Le travail de la résidence de territoire a permis de repérer les pratiques culturelles qui s’y trouvaient et les communautés qui faisaient déjà vivre le territoire, le projet se développant dans leur sillage. Après la fin de la résidence, les équipes ont donc mis en place un projet « en attendant la médiathèque » qui a permis de construire, par anticipation, les collectifs appelés à la faire vivre. C’est au cours de ces trois années que se sont constituées les premières communautés d’usagers de la médiathèque<sup>188</sup>. Cette inscription du projet culturel dans la vie des usagers avant même sa concrétisation architecturale montre que le temps passé à construire le projet n’est pas un temps perdu pour les usagers. Au contraire, la dynamique de développement de la vie culturelle englobe l’existence du lieu. C’est cela que soulignait Stéphane Vincent lors de notre entretien, en avançant que les projets de tiers-lieu sont aussi une démarche d’expérimentation au service de la construction d’un collectif<sup>189</sup>.

Le projet de la médiathèque de Lezoux demeure cependant une exception dans le domaine des bibliothèques. Lors de notre entretien, Stéphane Vincent a remarqué que des projets de ce type, qui déployaient des dispositifs de recherche-action, peinaient à être financés. Les projets financés aujourd’hui dans le cadre de la politique rurale ont tendance à être plus normés, notamment ceux financés par l’ANCT, dans le cadre des projets « Action cœur de ville » ou « Villages d’avenir »<sup>190</sup>. Les projets cherchant à explorer en profondeur en territoire pour en faire émerger des approches politiques et pratiques nouvelles sont peut-être coûteuses pour les territoires ruraux. Néanmoins, on peut imaginer des modèles de mutualisation des dépenses permettant de maintenir des actions de cet ordre dans les territoires ruraux. À ce sujet, le programmiste Pierre Franqueville note qu’il est possible de trouver des solutions innovantes pour mettre à disposition des territoires ruraux des services de ce type :

Lors d’une mission, on m’avait signalé que les petites bourgades n’avaient pas les moyens de se payer un programmiste. En retour j’avais proposé de créer un bureau ambulant, un atelier de programmation très souple qui viendrait, dans le cadre d’un circuit départemental, s’installer un temps très court au centre du village. Il offrirait à ces territoires les mêmes compétences de programmation que celles déployées pour des villes plus grandes. Du sur-mesure instantané à l’échelle rurale. Cette idée d’atelier mobile de programmation est en train de faire son chemin<sup>191</sup>.

Encore une fois, c’est la mutualisation et le hors-les-murs qui semblent la solution adaptée à ces territoires pour atteindre cet objectif. Dans cette logique de mutualisation d’un service d’assistance à maîtrise d’usage, les bibliothèques départementales peuvent jouer un rôle. C’est ainsi que la bibliothèque départementale de la Loire a inclus, dans son Schéma départemental de la lecture

---

<sup>187</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>188</sup> Ibid.

<sup>189</sup> Stéphane Vincent, entretien le 16 septembre 2024.

<sup>190</sup> Ibid.

<sup>191</sup> *ABCD Culture – Ingénierie culturelle et artistique* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l’adresse : <http://www.abcd-culture.com/>.



publique une ligne budgétaire consacrée au design de service pour accompagner l'innovation dans la construction des politiques publiques<sup>192</sup>.

De la même manière, la directrice de la Bibliothèque des Côtes d'Armor est revenue lors de notre entretien sur la manière dont l'intelligence collective était favorisée et soutenue par la BCA lors du montage d'un projet de bibliothèque. À l'occasion de la rédaction du PCSES, moment clé de réflexion sur le rôle et l'utilité de la bibliothèque sur le territoire, la BCA accompagne la commune en organisant des « ateliers d'intelligence collective » et en l'accompagnant dans la phase de consultation de la population<sup>193</sup>. Le rôle des BD est aussi d'acculturer les bibliothécaires à ces méthodes à travers des formations à ces pratiques participatives.

La ruralité implique une manière différente de travailler le territoire, en allant à la rencontre des espaces et des populations qui le constituent et qui sont éloignées géographiquement les unes des autres. La notion de « sur-mesure » ici évoqué par le programmiste renvoie à la logique des droits culturels, telle qu'est développée par Fabienne Corteel dans un article intitulé « Brodeuse pour faire du cousu main »<sup>194</sup>. Elle y explique comment l'offre culturelle s'est construite dans la communauté de communes du Pays de Massiac dans le Cantal. Ici aussi, un travail a été mené avec l'agence SOAP qui a recueilli la parole des habitants et mené des expérimentations sur le territoire pour mieux en évaluer les spécificités et les besoins.

Les territoires ruraux ont besoin d'un travail de construction de la politique publique à l'instar des territoires urbains et des formes doivent être inventées pour répondre à ce besoin. Lors de notre entretien avec Matthieu Warin, formateur sur la question des droits culturels, celui-ci a mis en avant la nécessité de penser la finalité de la politique culturelle. Lui, comme Alexis Durand<sup>195</sup>, sont amenés à intervenir dans des communautés de communes qui construisent un projet culturel de territoire, qui permet de donner un sens à la politique culturelle en lui donnant une dynamique d'ensemble.

Le projet culturel de territoire (PCT) est une action de travail autour du territoire visant à structurer et dynamiser la politique culturelle d'une zone géographique spécifique. Il rassemble divers acteurs locaux, artistes, élus, techniciens et citoyens, pour élaborer une vision culturelle partagée et adaptée aux réalités du territoire. L'intercommunalité est l'échelon le plus souvent privilégiée pour le développement d'un PCT car elle permet de mettre en coopération des acteurs issus de territoires éloignés tout en créant une dynamique d'entraide entre ces acteurs<sup>196</sup>.

L'idée d'un travail de parcours du territoire renvoie à celui qui a eu lieu dans la communauté de communes de Loire-Foréz pour concevoir le Projet Culturel de Territoire. En 2019, la communauté de communes a fait appel à l'Agence Nationale

<sup>192</sup> *Le Schéma départemental de lecture publique 2021-2027 | Médiathèque départementale de la Loire* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheque.loire.fr/schema-departemental>.

<sup>193</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

<sup>194</sup> *Cultures et ruralités : le laboratoire des possibles action culturelle, arts, artistes-habitants, cultures, démocratie*. Toulouse [Lyon] : Éditions de l'Attribut Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant, 2019. ISBN 978-2-916002-64-4. 306.094 458.

<sup>195</sup> Alexis Durand, entretien en visioconférence le 17 octobre 2024.

<sup>196</sup> CULTURES. Qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ? - Cultures. Dans : *Qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ? - Cultures* [en ligne]. 24 décembre 2024. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://cultures.fr/post/articles/quest-ce-quun-projet-culturel-de-territoire>.

de Psychanalyse Urbaine, dont on peut rapprocher l'activité d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'usage. Leur travail a consisté en un rallye tout au long du territoire avec un camping-car pour rencontrer les habitants de la communauté de communes. Les interventions ont pris des formes diverses, avec l'objectif d'aller directement à la rencontre des habitants, à travers des formes interactives, notamment un « questionnaire chinois », sur les villes de l'agglomération, soumis aux habitants rencontrés sur les routes. Ce travail a donné lieu à la publication d'un « atlas psychanalytique » de la communauté de communes, imprimé et mis à disposition du public dans toutes les médiathèques<sup>197</sup>.

Ce travail d'enquête sur le territoire a fait partie, avec d'autres opérations de recueil de témoignages des habitants menés par d'autres collectifs d'artistes qui mêlent pratiques artistiques et recherche-action, d'un processus de construction d'un projet culturel de territoire qui a permis de construire une politique culturelle adaptée au territoire dans laquelle les bibliothèques trouvent leur place. En milieu rural, les bibliothèques peuvent donc s'appuyer sur la dynamique des droits culturels pour mettre en place des activités qui offrent aux usagers un moyen de s'approprier les bibliothèques et les services qu'elles offrent, en allant au plus près des usagers.

Cette proximité avec les usagers nous semble très importante. Le directeur de la médiathèque de Lezoux a noté, lors de notre entretien, que le lien direct avec les habitants du territoire avait été recherché, avant même d'aller à la rencontre des acteurs associatifs et institutionnels<sup>198</sup>. Cette volonté de limiter les médiations, qui peuvent parfois constituer un biais entre la bibliothèque et ses usagers, permet de découvrir sans *a priori* la réalité des pratiques et des identités qui composent un territoire sans poser un regard surplombant sur celles-ci.

## **Les usagers et leur culture, au cœur de l'action de la bibliothèque**

### ***Les usagers, animateurs de la bibliothèque***

La logique de co-construction des services, dans les bibliothèques rurales, amène à donner une plus grande place aux usagers dans l'organisation de la vie de la bibliothèque. Si le concept de droits culturels est encore peu utilisé dans le domaine des bibliothèques, des méthodes issues de cette conception de la culture se développent dans les bibliothèques, à travers l'idée de participation des publics. En de nombreux endroits, ces pratiques, bien qu'encore balbutiantes, apparaissent dans les schémas départementaux de la lecture publique ou dans les PCSES. Lorsque nous avons interrogé la directrice du réseau Copernic de Loire-Foréz Agglomération, celle-ci nous a fait part d'un début de dynamique participative à travers la mise en place de cartes blanches pour les usagers. Il s'agit de progressivement confier les rênes de la bibliothèque à des usagers, en créant des clubs autour de certaines thématiques (musique, cinéma, etc.), clubs d'abord gérés par des animateurs qui laisseront le relais aux participants progressivement autonomisés<sup>199</sup>.

---

<sup>197</sup> QUÉMENEUR, Fabienne. LOREZ EN FOIRE. Dans : *ANPU* [en ligne]. 11 mai 2020. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.anpu.fr/LOREZ-EN-FOIRE.html>.

<sup>198</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>199</sup> Anne Cizeron, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

Ce modèle, c'est celui qu'a adopté la bibliothèque de Lezoux dès sa création. Les communautés qui s'étaient créées dès avant la naissance de la bibliothèque ont constitué une structure embryonnaire fondant le fonctionnement de la bibliothèque sur les initiatives bénévoles. C'est ainsi que la bibliothèque a créé un réseau de « héros » de la bibliothèque, des bénévoles qui animent des ateliers autour de multiples activités. Un système est mis en place pour permettre à tous les usagers de la bibliothèque de proposer des ateliers. Une fiche est mise à leur disposition, la « fiche dont vous êtes le héros » où l'utilisateur indique la pratique qu'il souhaite partager<sup>200</sup>.

Pour le reste, de nombreuses activités différentes peuvent avoir lieu : tricot, broderie mais aussi affûtage de couteaux, et fabrication d'alcool avec l'entrée d'un alambic dans les murs de la bibliothèque. Dans ce contexte, les bibliothécaires n'ayant pas la compétence et le savoir nécessaire pour gérer de telles animations, c'est au volontaire de définir son atelier. Néanmoins le bibliothécaire peut être présent aux côtés de la personne qui propose l'activité<sup>201</sup>. L'éventail des propositions culturelles s'élargit donc en prenant la couleur des savoirs présents sur le territoire et les bibliothécaires assument un rôle d'expert de la médiation.

Donner le pouvoir aux usagers pour organiser des actions au sein de la bibliothèque peut donner un nouveau sens au métier de bibliothécaire. Dans une logique où la transmission et l'apprentissage sont favorisés, le bibliothécaire peut accompagner les usagers dans cette démarche. Par exemple, quand Jean-Christophe Lacas évoque l'activité de tricot qui se développe dans la bibliothèque, il remarque qu'elle se différencie d'une association classique du tricot, en ce que l'accueil de débutants est primordial<sup>202</sup>. La bibliothèque vient proposer un espace où les groupes affinitaires sont à la fois accueillis et encouragés à s'ouvrir.

Car la bibliothèque garde cette vocation d'être un lieu de vie qui favorise les échanges. Dans la bibliothèque de Landujan, l'accueil est au cœur de la démarche de la bibliothèque. Alors que l'offre documentaire est plus faible que dans les autres médiathèques de l'intercommunalité, l'accent a été mis sur un large développement de l'animation culturelle avec une importance forte donnée aux ateliers organisés avec les usagers<sup>203</sup>. Ce choix favorise les échanges entre les personnes dans le sein de la bibliothèque et permet de multiplier le temps de séjour des personnes qui viennent à la bibliothèque. Les personnes sont invitées à venir boire le café à la bibliothèque, afin de favoriser les échanges. La bibliothèque devient un lieu de vie et de sociabilité.

Dans la bibliothèque Philéas Fogg de Saint-Aubin-du-Pavail (commune aujourd'hui englobée dans la commune nouvelle de Châteaugiron), la bibliothèque a tout de suite été pensée dans une logique de redynamisation du village, pour éviter, du fait d'un positionnement périurbain, de devenir une dépendance de la ville dépourvue d'animation. Lors de notre échange avec le responsable de cette bibliothèque (qui a porté son développement depuis la construction du bâtiment à la fin des années 2000), celui-ci a indiqué que la réussite du projet de bibliothèque pouvait s'expliquer par une volonté politique et par le fait que la population dispose

<sup>200</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>201</sup> Jean-Christophe Lacas, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

<sup>202</sup> Ibid.

<sup>203</sup> Sara Mammad de Beauregard, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

d'un certain capital économique et culturel. Le choix a été fait de construire une bibliothèque de 160 m<sup>2</sup> dans un village de 800 habitants<sup>204</sup>.

La construction de cette bibliothèque s'est accompagnée d'un renouvellement de la conception du bénévolat. Un travail a été fait pour diversifier le bénévolat, en attirant des profils variés et en proposant des tâches nouvelles, autres que le traitement des documents. Ainsi s'est constituée une équipe intergénérationnelle qui compte autant de retraités que d'actifs. La liberté laissée aux bénévoles est de deux ordres. Premièrement, les bénévoles peuvent choisir leurs tâches et proposer des animations. Deuxièmement, ils peuvent avoir une fréquence de participation très variable : certains bénévoles ne viennent que deux heures par mois<sup>205</sup>.

Surtout, les bénévoles ont été encouragés à participer à la programmation du lieu qui revendiquait une grande variété d'activités. Le fait d'avoir créé une équipe de bénévoles à l'image de la population a permis de construire une programmation adaptée au public et de permettre ensuite aux usagers de faire à leur tour des propositions d'animations de la bibliothèque. Le renouvellement du bénévolat peut être vu comme la première pierre d'un renouvellement du rapport au public. Dans les milieux ruraux, cela passe par un mouvement vers la population et par une occupation de l'espace public. L'une des ressources des territoires ruraux est l'existence de larges espaces non-artificialisés qui offrent une occasion de sortir des frontières de la bibliothèque.

C'est ainsi que les premières animations collectives portées par la bibliothèque Philéas Fogg, intitulées « Des Livres dans mon casse-croûte » se sont déployées en plein air. Cette animation a pris la forme d'une randonnée littéraire avec un parcours, ponctué de lectures pour adultes et enfants, ainsi que de jeux culturels, avec un pique-nique en milieu de journée. Une bénévole, propriétaire d'un âne et d'une carriole, transportait les enfants, créant un moment convivial et accessible. Au fil des éditions, de nouveaux participants se sont joints spontanément à l'initiative, qui a continué de se développer autour des questions de la nature et du bien-être, du fait de la présence dans le village de personnes intéressés par ces enjeux. Ces moments sont aussi des temps où des personnes disposant de connaissances en naturopathie ou en botanique peuvent partager leurs savoirs<sup>206</sup>.

Plus globalement, la participation des publics permet de faire émerger les ressources dont disposent les habitants et qui sont d'une grande variété. Adopter une posture participative, qui se rapproche ici des enjeux des droits culturels, permet de faire émerger des pratiques qui ne sont pas de l'ordre de la culture légitime, ni de l'ordre de l'identité territoriale. Les individus amènent leurs propres pratiques qui ne sont pas forcément marquées par l'identité du territoire telle qu'on peut la concevoir par les représentations symboliques qui lui sont associées.

### *Les pratiques rurales au cœur de l'action des bibliothèques*

Au cours de notre travail, nous avons souvent interrogé nos interlocuteurs sur la présence des cultures régionales dans les bibliothèques. Le premier volet de cette valorisation dans les bibliothèques concerne les langues régionales. La Bibliothèque

---

<sup>204</sup> Gildas Carrillo, entretien en visioconférence le 23 octobre 2024.

<sup>205</sup> Ibid.

<sup>206</sup> Gildas Carrillo, entretien en visioconférence le 23 octobre 2024.

des Côtes d'Armor dispose d'une antenne dédiée à la langue bretonne, ouverte directement au public, contrairement aux autres locaux de la BCA, et qui met à disposition des collections en langue bretonne sur plusieurs types de support<sup>207</sup>. D'autres bibliothèques rurales, parmi celles que nous avons interrogées, disposent de fonds dans ces langues. C'est le cas à Figeac où la bibliothèque de l'Astrolabe dispose d'un fonds occitan. Néanmoins, ce fonds n'intéresse pas forcément le grand public et répond surtout aux attentes d'érudits locaux. La poésie occitane peut être ponctuellement valorisée lors d'animations culturelles, avec, par exemple la mise en avant d'un poète occitan lors du Printemps des Poètes.

Un travail hors-les-murs de la bibliothèque peut favoriser la mise en avant du patrimoine local. C'est ainsi que la médiathèque d'Aubrac va à la rencontre du public sur des événements comme la transhumance, où elle déploie un stand de livres portant sur ce sujet<sup>208</sup>. Ce type d'actions permet de faire se rencontrer une pratique agricole ancienne, qui a progressivement acquis un statut patrimonial et touristique, avec l'action de la bibliothèque. C'est une manière de valoriser les pratiques agricoles, encore prégnantes dans ce territoire, et que les bibliothèques peinent encore à faire entrer dans leur champ.

Les publics agricoles restent éloignés des bibliothèques. Cela reste complexe à objectiver car les bibliothèques que nous avons interrogées, qu'elles soient départementales ou communales, n'établissent pas de statistiques relatives aux catégories socio-professionnelles de leurs usagers. Néanmoins, nos interlocuteurs ont souvent remarqué, par observation, que les agriculteurs faisaient partie des catégories éloignées des bibliothèques. Le PCSES du réseau des bibliothèques du Grand Figeac contient d'ailleurs une note à ce sujet : « les agriculteurs et les ouvriers sont moins présents, ce qui correspond à une tendance nationale »<sup>209</sup>. Cependant, nos interlocuteurs, y compris la directrice du réseau des bibliothèques du Grand Figeac, ont reconnu que ce public restait non-prioritaires pour les bibliothèques, à l'opposé de publics cibles rattachées aux questions sociales comme les seniors ou les jeunes, plus faciles à toucher aussi du fait de partenariats que l'on peut nouer avec des institutions.

C'est d'ailleurs dans le contexte d'un partenariat entre une bibliothèque et un lycée agricole que nous avons pu noter un exemple de réussite d'une action à l'encontre du public agricole. À la bibliothèque de Landujan en Bretagne, dans le cadre d'un prix autour du Facile à Lire, un ouvrage traitant du monde agricole a été repérée par la bibliothécaire et l'auteur a été invité. Dans ce contexte, des élèves du lycée agricole ont été invité à lire son livre et se lancer dans un projet qui résonnait avec leur quotidien : un portrait de l'exploitation dans laquelle ils travaillaient. Sur le mode de l'investigation, les élèves ont réalisé une enquête avec photographies et *interviews* des exploitants pour construire ces textes de présentation de leur travail<sup>210</sup>. Le rôle des bibliothèques peut être d'accompagner la mise en récit, la mise en culture des histoires rurales. C'est un moyen pour les habitants du territoire de s'approprier et de construire eux-mêmes la représentation de leur quotidien.

La mise en récit de l'histoire des territoires peut aussi être l'occasion d'une ouverture sur des problématiques plus globales. La mise en valeur du local peut

<sup>207</sup> Luce Perez-Tejedor, entretien du 19 juillet 2024.

<sup>208</sup> Delphine Barrié et Awa Diatta-Andrieu, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> août 2024.

<sup>209</sup> TISON, Mélanie et CARCEL, Damien. *Projet de lecture publique du Grand Figeac*. 2019.

<sup>210</sup> Sara Mammad de Beauregard, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

permettre de toucher une forme d'universel à travers le singulier. C'est ainsi que la Médiathèque Départementale de l'Aveyron construit avec les bibliothèques de son territoire et avec les associations d'aveyronnais de Paris une exposition autour de l'exil. L'histoire locale de l'émigration des « bougnats », les aveyronnais montés ouvrir des cafés et des restaurants à Paris au milieu du XXème siècle, est l'occasion de mener une réflexion plus globale sur l'expérience de l'exil et de la migration<sup>211</sup>. En racontant l'histoire locale, on peut créer des passerelles entre le passé d'un territoire rural et les réalités du monde contemporain.

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle central dans les milieux ruraux. En mettant à disposition de leurs habitants un lieu et des compétences de médiation, elles permettent de rendre conscientes les ressources de ce territoire et à les mettre en perspective pour mieux les partager et les valoriser.

---

<sup>211</sup> Delphine Barrié et Awa Diatta-Andrieu, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> aout 2024.



## CONCLUSION

---

Les bibliothèques rurales sont un objet singulier dont les traits peuvent parfois être insaisissables. Dans un territoire français juridiquement indivisible, les milieux ruraux ont cependant toujours été l'objet d'une considération particulière, entre imaginaire et réalité. Dans les faits, une politique d'aménagement propre aux territoires ruraux s'est imposée du fait de leur faible densité de population et de la part importante des classes populaires et des personnes âgées qui les caractérisent. Dès lors, les bibliothèques rurales ont-elles aussi été l'objet de politiques particulières, via la création des Bibliothèques Centrales de Prêt, avant même la création du ministère de la Culture.

Nous avons voulu montrer dans ce travail que les bibliothèques représentent des équipements culturels à part car elles possèdent une nature particulièrement propice aux échanges et aux partages citoyens, du fait de leurs liens avec l'éducation populaire. Pour cette raison, nous avons souhaité développer la question des droits culturels et la mettre en rapport avec les bibliothèques rurales. Sans trop mettre en avant ce terme, dont les professionnels des bibliothèques comme les élus se sont encore très inégalement emparés, il nous est apparu qu'il permettait de lier la question de la desserte purement géographique et celle de la mise en adéquation des bibliothèques avec les aspirations et les pratiques des habitants de leurs territoires.

Aujourd'hui, se pose la question de l'équité entre les territoires ruraux et urbains. Le rôle historique des bibliothèques départementales s'est transformé avec le développement de l'intercommunalité. Celles-ci demeurent des actrices de premier plan en structurant l'offre de lecture publique dans les territoires ruraux à travers la formation, la mise à disposition de documents et un soutien en termes d'ingénierie et de finances. Néanmoins, elles portent aussi, aux côtés de l'État, une politique de déploiement des bibliothèques intercommunales qui deviennent les nouveaux équipements structurants des territoires ruraux. Celles-ci se sont imposées comme le nouvel échelon offrant des services complets aux habitants des territoires ruraux.

Néanmoins, cette mise en avant des bibliothèques intercommunales nous semble à double-tranchant : elle assure, en de nombreux bourgs-centres, la présence d'établissements largement dotés en professionnels et en services, mais peut contraster avec la fragilité des petites bibliothèques, très nombreuses sur le territoire mais dont les surfaces et les services sont trop souvent insuffisants. Les bibliothèques intercommunales peuvent cependant pallier ce problème en jouant un rôle fort de support de leurs réseaux de bibliothèques, ce qui est encore inégalement pratiqué dans les territoires ruraux. Il nous semble que les intercommunalités doivent mêler centralisation des services et large desserte de leurs territoires, à travers des navettes documentaires, une politique d'action culturelle ou encore le soutien au recrutement.

Cette capacité des bibliothèques intercommunales à rayonner sur leur territoire, comme le font aussi les bibliothèques départementales, nous semble une clé pour le bon développement de la lecture publique des territoires ruraux. L'inscription des bibliothèques dans une logique de subsidiarité constitue un atout pour nouer d'autres partenariats plus horizontaux avec d'autres structures institutionnelles. Nous avons remarqué, dans la dernière partie de ce travail, que la culture partenariale prenait racine dans le rôle social des départements sur lesquels



s'appuient les bibliothèques. En nouant des partenariats, en hybridant leurs services, les bibliothèques élargissent à la fois leurs publics et les services qu'elles peuvent offrir. Au-delà de ces partenariats institutionnels, ce sont tous les acteurs associatifs du territoire qui peuvent travailler avec la bibliothèque et permettre à celle-ci de s'inscrire au mieux dans des territoires ruraux où de nombreuses initiatives sont disséminées.

C'est la capacité des bibliothèques à travailler leur territoire que nous avons interrogée dans ce travail. Dans la perspective des droits culturels, nous avons cherché des exemples de bibliothèques qui se sont conçues en s'appuyant sur les ressources de leurs territoires et en déployant des méthodes pour faire émerger ces ressources. Les méthodes issues du design de service et de l'anthropologie sociale mises au service de l'assistance à la maîtrise d'usage ont permis de faire émerger des tiers-lieux coconstruits avec les usagers et dont ceux-ci s'emparent au quotidien. Plus récemment, la construction de projets culturels de territoire permet de faire émerger des réseaux d'acteurs et de citoyens dans lesquelles les bibliothèques peuvent prendre place au niveau intercommunal.

Mais certains exemples communaux nous montrent qu'il est possible, à toutes les échelles de construire une offre complète et au plus près des habitants. Pour cette raison, les bibliothèques communales doivent continuer d'être soutenues à même hauteur que les bibliothèques intercommunales, à condition qu'elles offrent des services de qualité, une amplitude horaire et des dimensions suffisantes, comme c'est le cas pour les bibliothèques de Landujan ou de Châteaugiron.

Finalement, ce qui nous semble le plus important demeure la volonté politique de travailler, par le prisme de la culture, les territoires ruraux dans toute leur étendue et leur diversité pour construire une offre qui corresponde à leurs habitants et prenne en compte leurs pratiques.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Études sur la ruralité

AGULHON, Maurice, DÉSSERT, Gabriel, SPECKLIN, Robert, DUBY, Georges et WALLON, Armand. *Histoire de la France rurale : de 1789 à 1914*. Paris : Éd. du Seuil, 1992. Points, 168.

BERTRAND, Georges, DUBY, Georges et WALLON, Armand. *La formation des campagnes françaises : des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éd. du Seuil, 1987. Histoire de la France rurale, 1.

BLOCH, Marc, BLOCH, Étienne et LE GOFF, Jacques. *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*. Paris : A. Colin, 1997.

CORNU, Pierre. La géographie rurale française en perspective historique. Dans : *Géoconfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-geographie-rurale>.

CORNU, Pierre. La géographie rurale française en perspective historique. Dans : *Géoconfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-geographie-rurale>.

ELISSALDE, Bernard. Polycentrisme. Dans : *HyperGeo* [en ligne]. 28 janvier 2016. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://hypergeo.eu/polycentrisme/>

GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel, TAVERNIER, Yves, DUBY, Georges et WALLON, Armand. *Histoire de la France rurale: depuis 1914*. Paris : Éd. du Seuil, 1992. Points, 169.

HÉRAULT, Bruno. La population paysanne : repères historiques. *Les publications du service de la statistique et de la prospective - Centre d'Études et de la Prospective*. 2016, n° 11, p. 24

LABARONNE, Daniel, JOLY, Patrice, JARLIER, Pierre, GALLIEN, Cécile et DHUMEAUX, Dominique. *Ruralités, une ambition à partager, 200 propositions pour un agenda rural*. juillet 2019

LAURICHESSE, Jean-Yves. Le monde rural au passé et au présent. *Revue critique de fixxion française contemporaine* [en ligne]. Ghent University, Décembre 2019, n° 19. [Consulté le 3 février 2025]. DOI [10.4000/fixxion.838](https://doi.org/10.4000/fixxion.838)

MENDRAS, Henri. *La fin des paysans suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Le Paradou : Actes Sud, 1992. Babel, 38.

MOLINIER, Jean. L'évolution de la population agricole du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours. *Economie et Statistique* [en ligne]. 1977, Vol. 91, n° 1, p. 79-84. DOI [10.3406/estat.1977.3127](https://doi.org/10.3406/estat.1977.3127). Company: Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Distributor: Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Institution: Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Label: Persée - Portail des revues

scientifiques en SHS publisher: Institut national de la statistique et des études économiques

PISTRE, Pierre et RICHARD, Frédéric. Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines. Dans : *Géoconfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, avril 2018. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>.

REPORTERRE. Accord UE-Mercosur : 5 points pour comprendre la colère des agriculteurs. Dans : *Reporterre, le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre* [en ligne]. 15 novembre 2024. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Accord-UE-Mercosur-5-points-pour-comprendre-la-colere-des-agriculteurs>

ANCT (anciennement DATAR, DIACT, CGET...). Dans : *Géoconfluences* [en ligne]. École normale supérieure de Lyon, juillet 2024. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/cget-datar>

L'Agenda rural, qu'est-ce c'est ? 36 000 communes. Août 2020, n° 376

*RURALITÉ : Définition de RURALITÉ* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/ruralit%C3%A9>

*Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires | Insee* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#onglet-2>

*Une nouvelle définition du rural... | Insee* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/5360126>

*Zones de revitalisation rurale (ZRR) et zones France ruralités revitalisation (FRR) : exonérations fiscales* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31139>

## Culture et ruralité

DELFOSSÉ, Claire. Culture, inégalités spatiales en milieu rural et politiques. Dans : CHAUVAUD, Frédéric, JEAN, Yves et WILLEMEZ, Laurent (dir.), *Justice et sociétés rurales : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours – Approches pluridisciplinaires* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 103-117.

DELFOSSÉ, Claire. La culture à la campagne. *Pour* [en ligne]. GREP, 2011, Vol. 208, n° 1, p. 43-48.

LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ?, 2020. Que-sais-je ?, n°4195.

MAUROT, Élodie. Quand la culture fleurit dans le monde rural. *La Croix (site web)* [en ligne]. Mars 2024. Disponible à l'adresse : [https://nouveau-europresse.com.docelec.enssib.fr/Link/ENSSIBT\\_1/news-20240305-LCB-033](https://nouveau-europresse.com.docelec.enssib.fr/Link/ENSSIBT_1/news-20240305-LCB-033)

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Printemps de la ruralité : résultats de la concertation et annonce du Plan culture et ruralité*. 2024

*Cultures et ruralités : le laboratoire des possibles action culturelle, arts, artistes-habitants, cultures, démocratie*. Toulouse [Lyon] : Éditions de l'Attribut Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant, 2019. Culture & société.

Fabrice Raffin, sociologue : « Les politiques culturelles correspondent toujours peu aux attentes de la majorité des Français » [en ligne]. 24 juillet 2024. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais\\_6256776\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais_6256776_3246.html)

*Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels – France, portrait social* | Insee [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535293?sommaire=6535307>

## Études sur les bibliothèques

CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques centrales de prêt* [en ligne]. 1 janvier 1992. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004>

FILLOLS, Ludovic. *Évaluation de la politique régionale de construction d'équipements de lecture publique*. 2025

GATTÉGNO, Jean. *Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt* [en ligne]. 1 janvier 1985. Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001>

GAUTIER-JENTÈS, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle et GROGNET, Thierry. *Les Bibliothèques départementales de prêt, indispensables autrement*. [S. l.] : Inspection Générale des Bibliothèques, 2013. 2013–007

LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola, COUILLET, Armelle, GEORGES, Nicolas, BELMON, Jérôme, CLAERR, Thierry, TRAVIER, Valérie, MILLER, Wilfried, CAPELLE, Élisabeth et CROIZÉ, Thimothée. *Atlas des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Direction de l'information légale et administrative (DILA), 2024. [Consulté le 4 février 2025]. DOI [10.48390/T15T-KF51](https://doi.org/10.48390/T15T-KF51)

MARCEROU, Philippe. *La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales*. [s. d.], n° 2022-034. Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. 2018

POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises*. Nouvelle éd. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2009.

RÉAULT, Publié par Mickaël. *Jean-Christophe Lacas, Médiathèque Intercommunale entre Dore et Allier | Le Grand Rebond* [en ligne]. 17 novembre 2022. [Consulté le 11 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.le-grand-rebond.fr/acteurs-du-changement/jean-christophe-lacas/>

*ABCD Culture – Ingénierie culturelle et artistique* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <http://www.abcd-culture.com/>

*La Médiathèque de Briançon, à la croisée des chemins* [en ligne]. 4 avril 2024. [Consulté le 11 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/culture-et-ruralite-en-provence-alpes-cote-d-azur/la-mediathèque-de-briançon-a-la-croisée-des-chemins>

Lecture et bibliothèques : entre démocratisation culturelle et cohésion sociale. Dans : *ActuaLitté.com* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 30 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/20922/bibliotheque/lecture-et-bibliotheques-entre-democratisation-culturelle-et-cohesion-sociale>

*Nos partenaires | L'astrolabe* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.astrolabe-grand-figeac.fr/nos-partenaires.html>

*Taux d'inscrits en bibliothèque municipale | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/taux-dinscrits-en-bibliotheque-municipale>

Une nouvelle typologie pour les bibliothèques ! Dans : *ABD* [en ligne]. 2 juin 2021. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/actualite/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>

## Études sur les bibliothèques rurales

BURLE, Louis. La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire. *Bulletin des bibliothèques de France*. 2012, Vol. 57, n° 2, p. 28-31

CULTURECO\_ADMIN. Webinaire : La force d'une médiathèque « troisième lieu » en milieu rural. Dans : *Lucas* [en ligne]. 27 juin 2023. [Consulté le 24 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lucasrecherche.fr/2023/06/27/la-force-dune-mediathèque-troisième-lieu-en-milieu-rural/>

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc et CLAUD, Joëlle. *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*. 2015

JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : ABF, 2018. Médiathèmes, 20.

MAIRES RURAUX DE FRANCE - HAUTE-SAÔNE. *Comment développer la lecture publique en milieu rural ?* [S. l.] : [s. n.], 2015. 2015–033

*Observatoire de la Lecture Publique - Rapports et portraits de territoires* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 3 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://olp.culture.fr/#c=report&chapter=p35&report=r08&selgeo1=epci2017.200070647&selgeo2=fra.99>

## Étude sur les droits culturels

CULTURES. Qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ? - Cultures. Dans : *Qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ? - Cultures* [en ligne]. 24 décembre 2024. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://cultures.fr/post/articles/quest-ce-quun-projet-culturel-de-territoire>

D'INFORMATION, Bibliothèque publique et BPI. *Comment inscrire les droits culturels dans nos territoires ? Partage d'enjeux, de questions, de doutes* [en ligne]. Bpi, 15 décembre 2022. [Consulté le 18 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://replay.bpi.fr/ark:/34201/tx10045736t>

DUDONNÉ, Sébastien. *Journée d'étude « Les droits culturels, quelles (r)évolutions pour les bibliothèques ? »* [en ligne]. 13 décembre 2022. [Consulté le 24 juin 2024]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-d-etude-les-droits-culturels-queelles-revolutions-pour-les-bibliotheques\\_70902](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-d-etude-les-droits-culturels-queelles-revolutions-pour-les-bibliotheques_70902)

JAULIN, Yannick. Ces cultures méprisées restées dans l'ombre... : *NECTART* [en ligne]. Mars 2023, Vol. N° Hors-série, n° HS1, p. 28-35.

## Documentation des bibliothèques

BIBLIOTHÈQUE DES CÔTES D'ARMOR. *Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Bibliothèque des Côtes d'Armor 2022-2027*. [s. d.]

CAILLIET, Mathilde. *Schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025*. [s. d.]

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE. *Schéma départemental de la lecture publique de la Creuse 2021-2025*. [s. d.]

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. *Feuille de route France Numérique Ensemble, « Vers un avenir plus accessible pour tous les haut-alpins »*. [s. d.]

LABORATOIRE D'USAGE CULTURE(S), ART, SOCIÉTÉ. *Synthèse de l'étude du LUCAS pour le projet culturel de territoire de Loire-Foréz agglomération*. 2022

QUÉMENEUR, Fabienne. LOREZ EN FOIRE. Dans : *ANPU* [en ligne]. 11 mai 2020. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.anpu.fr/LOREZ-EN-FOIRE.html>

TISON, Mélanie et CARCEL, Damien. *Projet de lecture publique du Grand Figeac*. 2019

*Le Schéma départemental de lecture publique 2021-2027 | Médiathèque départementale de la Loire* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheque.loire.fr/schema-departemental>

*Programme du Festival Féminin Pluriel*.le. 2025

Un outil, une animation. Dans : *BCA - Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bca.cotesdarmor.fr/nos-services/action-culturelle-et-publics/nos-dispositifs-de-mediation-numerique/523-un-outil-une-animation>



## Généralités

LE CONSEIL D'ÉTAT. L'utilisateur, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique. Dans : *Conseil d'État* [en ligne]. 6 septembre 2023. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/l-usager-du-premier-au-dernier-kilometre-un-enjeu-d-efficacite-de-l-action-publique-et-une-exigence-democratique>

LOMBARD, Alain. *Le ministère de la Culture*. Paris : Que sais-je ?, 2020. Que-sais-je ?, n°4195. ISBN 978-2-7154-0390-1. 353.709 44

[https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais\\_6256776\\_3246.html?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais_6256776_3246.html?utm_source=chatgpt.com) [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais\\_6256776\\_3246.html?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais_6256776_3246.html?utm_source=chatgpt.com)

La France a perdu 92% de ses cafés et débits de boissons depuis un siècle. Dans : *L'Hôtellerie Restauration* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lhotellerie-restauration.fr/actualite/la-france-a-perdu-92-de-ses-cafes-et-debits-de-boissons-depuis-un-siecle>

*La politique culturelle initiée par Malraux*. | *Espace temps.net* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 4 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.espacetemps.net/articles/politique-culturelle-malraux/?utm>

*Quel est le rôle du département en matière d'aide sociale ?* | *vie-publique.fr* [en ligne]. 15 mars 2024. [Consulté le 21 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20135-quel-est-le-role-du-departement-en-matiere-daide-sociale>

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| <b>LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS .....</b>   | <b>87</b> |
| <b>GRILLES D'ENTRETIEN INDICATIVES .....</b> | <b>88</b> |



## LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Corinne Parmentier, Directrice de la médiathèque de Briançon, entretien en visioconférence le 11 juillet 2024.

Jean-Christophe Lacas, Directeur de la Médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux, entretien en visioconférence le 12 juillet 2024.

Anne Cizeron, Responsable du Réseau de lecture publique Loire-Foréz-Agglomération, entretien en visioconférence le lundi 15 juillet 2024.

Mélanie Tison, Directrice-adjointe aux affaires culturelles de la Communauté de Communes du Grand Figeac, entretien en visioconférence le 15 juillet 2024.

Damien Grelier, Directeur de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, entretien en visioconférence le 19 juillet 2024.

Luce Perez-Tejedor, Directrice de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, entretien en visioconférence le 19 juillet 2024.

Delphine Barrié, Responsable du Service aux Habitants, et Awa Diatta-Andrieu, Chargée de la lecture publique, Coordinatrice des médiathèques dans la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> août 2024.

Viviane Olivier, Directrice de la Bibliothèque Départementale de la Creuse, entretien en visioconférence le 1<sup>er</sup> août 2024.

Charlotte Cazaubon, Responsable des Médiathèques et Ludothèques de l'Agglomération Foix-Varilhes, entretien en visioconférence le 13 août 2024.

Stéphane Vincent, Délégué général de la 27<sup>e</sup> Région, entretien en visioconférence le 16 septembre 2024.

Julie Galley, Animatrice culture de la Communauté de Communes Entre Ouche et Montagne, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

Sara Mammad de Beauregard, Responsable de la Bibliothèque l'Arc-en-Ciel à Landujan, entretien en visioconférence le 20 septembre 2024.

Charlotte Arnold, Coordinatrice Lecture et Culture, et Aurore Frérotte, Directrice de la Médiathèque du Grain de sel dans la Communauté de Communes Champagne Picarde, entretien en visioconférence le 27 septembre 2024.

Mathilde Cailliet, Directrice de la Médiathèque Départementale des Alpes-Maritimes, entretien en visioconférence le 30 septembre 2024.

Matthieu Warin, Formateur, consultant, intervenant spécialiste des droits culturels, entretien en visioconférence le 11 octobre 2024.

Alexis Durand, co-fondateur de Prima Terra, entretien en visioconférence le 17 octobre 2024.

Blaise Mijoule, Directeur de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, entretiens en visioconférence les 18 et 31 octobre 2024.

Gildas Carrillo, Responsable de la Médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin-du-Pavail, entretien en visioconférence le 23 octobre 2024.

## GRILLES D'ENTRETIEN INDICATIVES

### ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

#### 1) Évaluation du territoire

Quel est la situation géographique de votre territoire ?  
Avez-vous réalisé un diagnostic de territoire ?  
Quels acteurs y ont participé ?  
Quels critères avez-vous cherché à mesurer ?  
Quelle prise en compte des structures déjà présentes sur le territoire ?  
Quelle prise en compte du patrimoine culturel du territoire ?  
Quels enseignements peut-on tirer des résultats du diagnostic en termes de prospective ?

#### 2) Soutien politique et administratif

Quel soutien vous est apporté par des structures déconcentrées ou décentralisées ?  
Sous quelle forme ce soutien se manifeste-t-il ?  
Quelles spécificités liées à la ruralité influencent ce soutien ?  
Existe-t-il un fort portage intercommunal de la lecture publique ?

#### 3) Services offerts

Quels sont les publics actuels ? Qui sont les publics potentiels ?  
Existe-t-il des offres spécifiques pour certains publics ?  
Quels services offre votre bibliothèque (offre documentaire, numérique, action culturelle) ?  
Quels sont vos modes de communication ?  
Comment favoriser la sociabilité au sein de la bibliothèque ?  
Quelles actions hors-les-murs développez-vous ?

#### 4) Partenariats et collaborations

Pourquoi adopter une logique partenariale ?  
Quels partenariats avez-vous établis au niveau local ?  
Quelles formes prennent ces partenariats ?  
Quel rôle jouent les bénévoles dans ces collaborations ?

## ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

### 1) Structuration du territoire et rôle des bibliothèques :

Comment est structuré votre territoire en matière de :

- Densité de population ?
- Distribution des catégories sociales ?
- Fréquentation des bibliothèques ?

Comment les accompagnements varient-ils en fonction de la taille des équipements ?

Quel rôle jouent les bibliothèques têtes de réseau en zones rurales ?

Quelle est votre position vis-à-vis des petites bibliothèques ? Quelle taille minimale préconisez-vous pour conventionner avec une bibliothèque ?

### 2) Partenariats et coopération territoriale

Quels structures nationales et départementales soutiennent votre action ?

Quels partenariats nouent les bibliothèques de votre département ?

Comment les Bibliothèques Départementales peuvent-elles aider à nouer ces partenariats ?

Comment encouragez-vous les démarches participatives ?

### 3) Développement des bibliothèques et offre de service

Quels services offrez-vous aux bibliothèques rurales (médiation numérique, action culturelle) ?

Comment mesurez-vous les besoins du public ?

Quelles préconisations formulez-vous lors de la construction de nouvelles bibliothèques ?

Quelle démarche encourage-t-on dans ces constructions ?

Quelle est la situation du bénévolat dans les bibliothèques rurales ?

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>                                                                                                     | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                | <b>11</b> |
| <b>MÉTHODOLOGIE .....</b>                                                                                                               | <b>15</b> |
| <b>LES BIBLIOTHÈQUES, ACTRICES DE LA REVITALISATION DES MILIEUX RURAUX.....</b>                                                         | <b>17</b> |
| <b>Comment la ruralité s'est constituée en objet des politiques publiques ? .....</b>                                                   | <b>17</b> |
| <i>La ruralité : une priorité dans l'aménagement du territoire entre perte de vitesse économique et redynamisation balbutiante.....</i> | <i>17</i> |
| Une place forte dans l'imaginaire .....                                                                                                 | 17        |
| Un déclin vu comme irrémédiable.....                                                                                                    | 19        |
| Une nouvelle ruralité maintenue dans la dépendance des villes.....                                                                      | 20        |
| <i>Des situations diverses qui appellent des politiques publiques « sur mesure » .....</i>                                              | <i>22</i> |
| Un retour de la ruralité au centre des préoccupations politiques.....                                                                   | 22        |
| Des ruralités aux caractéristiques déterminées par leur rapport aux centres d'emploi et de décision .....                               | 23        |
| Une politique rurale sur mesure ? .....                                                                                                 | 25        |
| <b>Les bibliothèques au cœur de la politique culturelle en milieu rural..</b>                                                           | <b>27</b> |
| <i>Les droits culturels pour repenser le rôle des bibliothèques rurales ....</i>                                                        | <i>27</i> |
| De la démocratie culturelle aux droits culturels.....                                                                                   | 27        |
| Les droits culturels, un outil pour penser la culture en milieu rural ..                                                                | 28        |
| Une prise en compte progressive de la spécificité et des ressources culturelles de la ruralité .....                                    | 30        |
| <i>Les bibliothèques rurales au service de la diversité culturelle et de la sociabilité .....</i>                                       | <i>33</i> |
| Une politique de desserte des territoires ruraux par les bibliothèques. ....                                                            | 33        |
| Les bibliothèques rurales, au carrefour des pratiques culturelles rurales .....                                                         | 35        |
| <b>L'ÉCHELLE DES BIBLIOTHÈQUES RURALES : ENTRE ÉTABLISSEMENTS RAYONNANTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ À RÉINVENTER.....</b>              | <b>37</b> |
| <b>Un réseau rural construit autour d'équipements mêlant ingénierie et centralisation des services.....</b>                             | <b>37</b> |
| <i>Les Bibliothèques départementales, pilotes de la lecture publique en milieu rural.....</i>                                           | <i>37</i> |



|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les Bibliothèques départementales, garantes de la qualité de la lecture publique sur tout le territoire.....                              | 37        |
| Une action plus forte des Bibliothèques départementales dans les territoires ruraux.....                                                  | 39        |
| Des territoires ruraux isolés dépendants des Bibliothèques départementales ? .....                                                        | 40        |
| <i>Une montée en puissance des intercommunalités .....</i>                                                                                | <i>42</i> |
| Des bibliothèques intercommunales soutenues par les échelons national et départemental .....                                              | 42        |
| Des bibliothèques intercommunales rayonnant dans les territoires ruraux.....                                                              | 44        |
| Des établissements structurants qui concentrent les services.....                                                                         | 46        |
| <b>Les petites bibliothèques rurales en crise mais porteuses d'une offre d'hyperproximité propice à la participation des publics.....</b> | <b>48</b> |
| <i>Les petites bibliothèques : un modèle en crise ? .....</i>                                                                             | <i>48</i> |
| Des petites bibliothèques nombreuses qui n'offrent pas des services suffisants .....                                                      | 48        |
| Un modèle du bénévolat à repenser ? .....                                                                                                 | 51        |
| <i>La mise en réseau en soutien des bibliothèques de proximité .....</i>                                                                  | <i>53</i> |
| Les petites bibliothèques, relais de l'action des médiathèques départementales .....                                                      | 53        |
| La mutualisation des espaces pour renforcer les services de proximité .....                                                               | 54        |
| <b>FAVORISER L'APPROPRIATION DES BIBLIOTHÈQUES PAR LES POPULATIONS RURALES.....</b>                                                       | <b>57</b> |
| <b>S'associer avec tous les acteurs du territoire pour élargir les publics de la médiathèque .....</b>                                    | <b>57</b> |
| <i>Un maillage territorial fondé sur l'intégration dans un réseau d'acteurs institutionnels .....</i>                                     | <i>57</i> |
| Des partenariats avec des auteurs institutionnels pour toucher de nouveaux publics .....                                                  | 57        |
| Des partenariats qui élargissent le rôle social des bibliothèques.....                                                                    | 59        |
| Les bibliothèques, relais de la politique de valorisation du territoire                                                                   | 61        |
| <i>Une inscription au sein du réseau associatif du territoire .....</i>                                                                   | <i>62</i> |
| Les bibliothèques rurales, centres de la vie sociale .....                                                                                | 62        |
| Les acteurs associatifs élargissent l'horizon des bibliothèques.....                                                                      | 65        |
| <b>Des bibliothèques rurales en interaction directe avec leurs usagers... 67</b>                                                          | <b>67</b> |
| <i>Des bibliothèques rurales construites à l'image de leurs territoires ....</i>                                                          | <i>67</i> |
| Intégrer les publics à la conception de la bibliothèque .....                                                                             | 67        |
| La bibliothèque à la l'écoute de son territoire.....                                                                                      | 68        |
| <i>Les usagers et leur culture, au cœur de l'action de la bibliothèque ....</i>                                                           | <i>71</i> |

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les usagers, animateurs de la bibliothèque.....                   | 71        |
| Les pratiques rurales au cœur de l'action des bibliothèques ..... | 73        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                           | <b>76</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                         | <b>79</b> |
| <i>Études sur la ruralité .....</i>                               | <i>79</i> |
| <i>Culture et ruralité.....</i>                                   | <i>80</i> |
| <i>Études sur les bibliothèques .....</i>                         | <i>81</i> |
| <i>Études sur les bibliothèques rurales .....</i>                 | <i>82</i> |
| <i>Étude sur les droits culturels.....</i>                        | <i>83</i> |
| <i>Documentation des bibliothèques .....</i>                      | <i>83</i> |
| <i>Généralités .....</i>                                          | <i>84</i> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                               | <b>85</b> |
| <b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>                                    | <b>90</b> |